

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

École supérieure de commerce

Pôle Universitaire de Kolea

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master

Spécialité : Monnaie Finance et banque

L'impact de la monétique sur l'inclusion financière en Algérie

Élaboré par :

Said Zineb

Dahel Maria

Encadré par :

Pr LATRECHE Tahar

Année universitaire

2024/2025

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

École supérieure de commerce

Pôle Universitaire de Kolea

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master

Spécialité : Monnaie Finance et banque

L'impact de la monétique sur l'inclusion financière en Algérie

Élaboré par :

Said Zineb

Dahel Maria

Encadré par :

Pr LATRECHE Tahar

Année universitaire

2024/2025

Remerciements

Nous remercions Allah le tout puissant, qui nous a accordé la patience, la santé et la force nécessaires pour mener à bien ce mémoire de fin d'études.

Nous exprimons notre profonde gratitude à **Mr Latreche Tahar**, notre encadrant, pour son accompagnement constant, ses conseils éclairés ainsi que sa bienveillance tout au long de ce travail. Nous lui sommes reconnaissantes pour la confiance qu'il nous a accordée, ainsi que pour la qualité de son encadrement. C'est avec un grand respect que nous lui dédions une part de ce travail.

Nous souhaitons exprimer toute notre reconnaissance à **la Banque Nationale d'Algérie (BNA)**, pour l'opportunité qu'elle nous a offerte d'effectuer notre stage de fin d'études.

Enfin, nous témoignons toute notre considération **aux membres du jury**, pour l'attention qu'ils portent à notre travail et le temps consacré à son évaluation.

Ce mémoire représente l'aboutissement d'un engagement partagé et d'un cheminement que nous n'aurions pu accomplir le soutien précieux de toutes ces personnes.

Dédicace

À ma grand-mère Safia,

que la paix d'Allah soit sur elle, dont l'amour et la bonté continuent de m'inspirer chaque jour.

À mon père,

mon inspiration de courage et de continuité sans faille,

la lumière qui éclaire ma route,

ta sagesse guide mes pas et ta confiance m'encourage à avancer.

À ma mère,

pour son amour inconditionnel, ses prières, son soutien indéfectible

et ses sacrifices silencieux qui m'ont permis d'arriver jusqu'ici.

À ma sœur Dounia,

cadeau de Dieu dans ma vie, la main solide sur laquelle je peux toujours compter.

À mes frères, Hichem et Adem,

sources de rires, d'énergie et de force, vos voix résonnent en écho dans chacun de mes efforts.

À ma sœur d'âme Zhour

Pour ton amitié vraie et ton soutien constant, merci d'être toujours là.

À toutes mes amis

Dounia, Assala, Amina, Aya, May, Bouchra, Cilia, Ismahane et Ilham,

pour leur amitié sincère et leur présence dans ma vie.

À ma binôme,

pour sa collaboration et son engagement tout au long de ce projet.

MARIA

Dédicace

À ma chère mère et à mon père,

Merci pour votre amour inconditionnel, votre soutien constant et vos prières silencieuses. C'est grâce à vos sacrifices et à vos encouragements que j'ai pu arriver jusqu'ici.

À mes sœurs et mon frère,

Merci pour votre présence, vos mots réconfortants et votre confiance en moi. Vous êtes ma force au quotidien.

À mes ami(e)s,

Merci pour votre amitié sincère, votre aide précieuse et votre motivation tout au long de ce parcours.

À toutes ces personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce mémoire, je vous dédie ce travail avec toute ma gratitude.

ZINEB

Sommaire

Sommaire	I
Liste des Tableaux.....	II
Liste des figures :	III
Liste des abréviations.....	IV
Liste des annexes	VI
Résumé.....	VII
Abstract	VII
Introduction Générale	A
Chapitre 01 : la monétique, les systèmes et les moyens de paiement en Algérie	1
Introduction du chapitre	1
Section 1 : les différents moyens de paiement	2
Section 2 : Généralité sur la monétique et les systèmes de paiement électroniques.....	7
Section3 : Organisation technique de la monétique en Algérie et rapprochement avec les utilisateurs.	23
Conclusion du chapitre.....	34
Chapitre 2 : L'inclusion financière : cadre conceptuel et état des lieux.....	35
Introduction du chapitre	35
Section 1 : Généralité sur l'inclusion financière	37
Section 2 : Les méthodes de mesure et indicateurs clés de l'inclusion financière.....	44
Section 3 : État des lieux de l'inclusion financière en Algérie	54
Conclusion du chapitre.....	59
Chapitre 3 : Analyse empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière.	60
Introduction de chapitre	60
Section 01 : Présentation du de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)	61
Section 2 : Analyse descriptive et construction des indices.....	66
Section 3 : Évaluation empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière	82
Conclusion du chapitre.....	92
Conclusion générale	93
Bibliographie.....	96
Annexes.....	99
Table de matière	105

Liste des Tableaux

Tableau 1 : La différence entre la micro finance et l'inclusion financière.....	41
Tableau 2 : les principes essentiels de l'ensemble de base de l'inclusion financière	49
Tableau 3 : Évolution de l'indice de la monétique en Algérie (2012–2021)	83
Tableau 4: Évolution de l'indice d'inclusion financière en Algérie (2012–2023).....	85
Tableau 5 : Analyse de la corrélation de Pearson.....	86
Tableau 6 : Variables introduites dans le modèle de régression.....	87
Tableau 7 : Statistiques de qualité du modèle de régression (R , R^2 et erreur standard).....	88
Tableau 8 : Analyse de la variance (ANOVA) du modèle de régression	89
Tableau 9 : Estimation des coefficients du modèle de régression (test de Student)	90

Liste des figures :

Figure 1 : Recto d'une carte bancaire	11
Figure 2 : Recto d'une carte bancaire	12
Figure 3 : Processus de l'interbancaire assuré pas RMI de SATIM	26
Figure 4 : Un guichet automatique bancaire (GAB)	30
Figure 5 : Distributeur Automatique de Billets (DAB)	31
Figure 6 : Terminaux de paiement électronique (TPE)	32
Figure 7 : Inclusion financière, pourquoi et comment ?	40
Figure 8 : les dimensions de l'inclusion financière	46
Figure 9 : Le taux d'ouverture d'un compte	56
Figure 10 : Les paiements numériques en Algérie.	57
Figure 11 : Évolution du nombre de cartes de débit (2012–2023).....	67
Figure 12 : Cartes de débit pour 1 000 adultes (2012–2023).....	68
Figure 13 : Nombre de DAB/100 000 adultes (2012–2023).....	69
Figure 14 : Emprunteurs, Banques commerciales	70
Figure 15 : Nombre de comptes de dépôt dans les banques commerciales	70
Figure 16 : Dépôts dans les banques commerciales (% du PIB)	71
Figure 17 : Prêts en cours, Banques commerciales per PIB	72
Figure 18 : Sociétés d'assurance pour 100 000 habitants	72
Figure 19 : Succursales de banques commerciales per 100000	73
Figure 20 : Nombre de déposants auprès des CCP, du Trésor public et des banques commerciales.	76
Figure 21 : nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales	77
Figure 22 : Nombre de comptes bancaires actifs en dinars et en devises	78
Figure 23 : Nombre d'agences bancaires par wilaya	79
Figure 24 : Nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB)	80
Figure 25 : : Indice de la monétique	84
Figure 26 : Indice d'inclusion financière	85

Liste des abréviations

ABEF	Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers
AFI	Alliance pour l'Inclusion Financière
ARTS	Algeria Real-Time Settlement
ATCI	Algérie Télé-Compensation Interbancaire
BADR	Banque de l'Agriculture et du Développement Rural
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BDL	Banque de Développement Local
BEA	Banque Extérieure d'Algérie
BNA	Banque Nationale d'Algérie
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CIB	Carte Interbancaire
CNEP	Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance
CNMA	Caisse Nationale de Mutualité Agricole
Code QR	Quick Response Code
CPA	Crédit Populaire d'Algérie
CPI	Le centre de Pré-compensation Interbancaire
CPMI	Comité sur les Paiements et les Infrastructures de Marché
DAB	Distributeurs Automatiques de Billets
DB	Disponibilité des Services Bancaires
DNS	Deferred Net Settlement System
E-Banking	Electronic Banking
E-Paiement	Paiement Électronique
FAS	Financial Access Survey
Findex	Global Financial Inclusion Database
FMI	Fonds Monétaire International
GAB	Guichets Automatiques de Banque

GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPFI	Global Partnership for Financial Inclusion
IDH	Indice de Développement Humain
IFI	Institutions Financières Inclusives
IMF	Institutions de microfinance
IPH	Indice de Pauvreté Humaine
MENA	Middle East and North Africa
NFC	Near Field Communication
ODD	Objectifs de Développement Durable
OTP	One-Time Password
PB	Pénétration Bancaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Personal Identification Number
PME	Porte-Monnaie Electronique
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMS	Porte-Monnaie Serveur
PMV	Porte-Monnaie Virtuel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
RMI	Réseau Monétique Interbancaire
RTGS	Real-Time Gross Settlement
SATIM	Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique
SMS	Short Message Service
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TPE	Terminaux de Paiement Electronique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
UB	Utilisation du Système Bancaire

Liste des annexes

Annexe 1 : Evolution des principaux indicateurs de la monétique	99
Annexe 2: Evolution des principaux indicateurs de l'inclusion financière	100
Annexe 3: Normalisation des indicateurs de la monétique	101
Annexe 4: Normalisation des indicateurs de l'inclusion financière	102
Annexe 5: Résultat d'agrégation et construction de l'indice de la monétique	103
Annexe 6: Résultat d'agrégation et construction de l'indice de l'inclusion financière.	104

Résumé

Ce mémoire étudie l'impact de la monétique sur l'inclusion financière en Algérie. Il vise à analyser dans quelle mesure les moyens de paiement électroniques contribuent à élargir l'accès de la population aux services financiers formels. La recherche repose sur une double approche théorique et empirique, mobilisant des données officielles pour évaluer l'évolution des indicateurs liés à la monétique et à l'inclusion financière. Les résultats révèlent une relation positive entre la diffusion des outils électroniques et l'amélioration de l'accès aux services bancaires, malgré la persistance de certains obstacles d'ordre technique, géographique et culturel. Ce travail souligne ainsi le rôle essentiel de la monétique dans la modernisation du système financier algérien.

Mots-clés : Monétique, Inclusion financière, Infrastructure monétique, indicateurs bancaires, régression linéaire.

Abstract

This thesis explores the impact of electronic banking (monétique) on financial inclusion in Algeria. It aims to assess how digital payment tools contribute to expanding access to formal financial services for the population. The research adopts both a theoretical and empirical approach, relying on official data to evaluate the evolution of indicators related to electronic payment systems and financial inclusion. The findings reveal a positive correlation between the spread of digital tools and improved access to banking services, despite the persistence of technical, geographical, and cultural barriers. This work highlights the essential role of electronic banking in the modernization of Algeria's financial system.

Keywords : Electronic banking, Financial inclusion, Electronic payment infrastructure, Banking indicators, Linear regression.

Introduction Générale

Introduction

L'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) a profondément modifié les structures économiques et sociales à l'échelle mondiale. Le secteur bancaire, en particulier, a connu une transformation importante grâce à l'intégration des outils numériques, qui ont permis aux institutions financières de moderniser leurs services, de gagner en efficacité et d'élargir leur portée.

Parmi les avancées les plus marquantes, la monétique occupe une place centrale. Elle regroupe l'ensemble des moyens de paiement électroniques comme les cartes bancaires, les distributeurs automatiques, les terminaux de paiement et les applications mobiles. Ces outils facilitent les transactions en les rendant plus rapides, plus sécurisées et plus accessibles, notamment pour les personnes éloignées des services bancaires traditionnels.

Cette évolution technologique a un impact direct sur l'inclusion financière, qui désigne la possibilité pour chaque individu d'accéder à des services financiers adaptés, à un coût raisonnable. En simplifiant l'ouverture de comptes, les paiements à distance et les transferts d'argent, la monétique contribue à réduire l'exclusion bancaire et à intégrer une plus grande partie de la population dans le circuit financier formel.

En Algérie, la promotion de la monétique s'inscrit dans une dynamique nationale de modernisation du système bancaire. Des efforts ont été engagés pour encourager l'usage des moyens de paiement électroniques et renforcer les infrastructures digitales. Cependant, malgré ces avancées, plusieurs obstacles subsistent : faible adoption des outils numériques par certaines catégories sociales, disparités régionales, et manque de confiance dans les services en ligne.

Dans ce contexte, la monétique peut jouer un rôle important dans le développement économique en facilitant l'accès aux services financiers de base. Elle peut aussi favoriser une meilleure inclusion sociale à travers une bancarisation plus large.

Ce mémoire a pour objectif de répondre à la problématique suivante : **Dans quelle mesure la monétique contribue-t-elle à renforcer l'inclusion financière en Algérie ?**

Afin de pouvoir apporter une réponse pertinente à cette question, nous nous trouvons dans l'obligation de la subdiviser en question secondaires suivantes :

1. Quels sont les indicateurs pertinents pour mesurer la monétique et l'inclusion financière ?

2. L'essor des services monétiques contribue-t-il efficacement à l'amélioration de l'inclusion financière ?
3. Dans quelle mesure l'évolution de la monétique permet-elle d'expliquer les variations de l'inclusion financière en Algérie ?

Les hypothèses :

- La monétique et l'inclusion financière peuvent être mesurées de manière fiable à l'aide d'indicateurs quantitatifs représentatifs liés à l'accès, l'usage et la profondeur financière.
- Le développement des services monétiques contribue de manière significative à l'amélioration de l'inclusion financière.
- L'évolution des services monétiques constitue un facteur explicatif majeur des variations de l'inclusion financière, en influençant positivement l'accès des agents économiques aux services financiers formels.

Objectif de l'étude

L'objectif principal de cette recherche est d'évaluer empiriquement l'impact de la monétique sur l'inclusion financière en Algérie, à travers une approche quantitative basée sur un modèle de régression linéaire simple. L'étude vise à déterminer si la transformation numérique du secteur bancaire contribue significativement à l'extension de l'accès aux services financiers, et dans quelle mesure cette relation peut être confirmée.

Raison du choix du sujet

Le choix de cette étude est motivé par plusieurs raisons, à la fois personnelles et académiques. Sur le plan personnel, cette thématique a suscité notre intérêt et s'inscrit pleinement dans notre spécialité en finance, ce qui nous a encouragées à approfondir nos connaissances dans un domaine en pleine mutation.

Sur le plan objectif, ce sujet a été choisi en raison de son actualité stratégique pour les institutions financières algériennes, qui doivent s'adapter aux évolutions numériques et répondre aux nouvelles attentes des usagers. La monétique, en plein essor, joue un rôle central dans ce processus. Elle permet de simplifier les opérations bancaires, de faciliter les paiements à distance et de faire gagner du temps aux clients. Ces avantages concrets incitent de plus en plus de citoyens à intégrer les services financiers formels, contribuant ainsi à réduire l'exclusion bancaire.

Dans ce contexte, étudier l'impact réel de ces outils sur l'inclusion financière en Algérie nous a paru essentiel, tant pour mieux comprendre les enjeux actuels du secteur bancaire que pour contribuer à la réflexion sur son évolution future.

La méthodologie de la recherche

Pour mener à bien cette étude, nous avons adopté une approche méthodologique combinant deux volets distincts : une recherche bibliographique et une analyse empirique.

Dans un premier temps, une recherche documentaire approfondie a été réalisée à partir d'ouvrages, d'articles scientifiques et de rapports académiques. Cette démarche nous a permis d'établir un cadre théorique solide, de clarifier les concepts liés à la monétique et à l'inclusion financière, et de situer notre problématique dans un contexte académique et économique actuel.

Dans un second temps, nous avons mené une analyse empirique basée sur des données réelles issues des rapports publiés par la Banque d'Algérie, la SATIM et d'autres institutions financières pertinentes, sur une période allant de 2011 à 2023. Cette base de données nous a permis d'évaluer l'impact des services monétiques sur l'inclusion financière, et d'en tirer des conclusions significatives quant à leur évolution et leur efficacité dans le contexte algérien.

Structure du mémoire

Ce mémoire est structuré en trois chapitres principaux, organisés de manière progressive afin de passer du cadre théorique à l'analyse empirique.

- Le premier chapitre est consacré à la monétique et aux systèmes de paiement en Algérie. Il présente les concepts fondamentaux de la monétique, ses composantes, ainsi que les différents moyens de paiement utilisés dans le système bancaire algérien. Ce chapitre revient également sur l'organisation technique et institutionnelle de la monétique au niveau national.
- Le deuxième chapitre traite du cadre conceptuel et analytique de l'inclusion financière. Il en présente les définitions, les objectifs, les enjeux, ainsi que les principaux indicateurs utilisés pour l'évaluer. Une attention particulière est accordée à la situation de l'inclusion financière en Algérie, à travers l'examen de données et d'analyses récentes.
- Le troisième chapitre est dédié à l'étude empirique. Il présente la Banque Nationale d'Algérie (BNA) et son rôle dans la digitalisation des services bancaires. Il expose ensuite l'analyse descriptive des indicateurs utilisés, la construction des indices de monétique et d'inclusion

financière, ainsi que les résultats de l'évaluation économétrique visant à mesurer l'impact réel de la monétique sur l'inclusion financière.

Cette structure permet d'articuler une approche théorique rigoureuse avec une analyse statistique fondée sur des données concrètes, afin d'apporter une réponse claire et documentée à la problématique posée.

Chapitre 01 : la monétique, les systèmes et les moyens de paiement en Algérie

Introduction du chapitre

Dans un contexte mondial marqué par une transformation numérique accélérée, le secteur financier connaît des mutations profondes, notamment dans les modes de paiement. Cette évolution témoigne d'une volonté croissante, de la part des États et des institutions financières, de promouvoir des transactions plus rapides, plus sécurisées et plus transparentes. L'Algérie, à travers les réformes entreprises dans le secteur bancaire, s'inscrit dans cette dynamique en favorisant la digitalisation des paiements et en cherchant à réduire la circulation excessive de l'argent liquide.

Le développement des moyens et systèmes de paiement modernes, en particulier électroniques, constitue un axe stratégique de cette transition. Les outils tels que les cartes bancaires, le paiement mobile, le télépaiement ou encore le porte-monnaie électronique visent non seulement à améliorer l'efficacité des échanges économiques, mais également à renforcer l'inclusion financière en facilitant l'accès aux services bancaires pour une population plus large. Dans ce cadre, la monétique – qui allie monnaie et technologies de l'information – s'impose comme un levier incontournable de modernisation du système financier.

Ce chapitre vise à étudier les mécanismes des systèmes de paiement et de la monétique dans le contexte algérien, en mettant en lumière leur évolution, leur structure technique et leur ancrage institutionnel.

Il se compose des trois sections suivantes :

- Section 1 : les différents moyens de paiement
- Section 2 : Généralité sur la monétique et les systèmes de paiement électroniques.
- Section 3 : Organisation technique de la monétique en Algérie et rapprochement avec les utilisateurs.

Section 1 : les différents moyens de paiement

Depuis les premières formes d'échange fondées sur le troc jusqu'aux systèmes de paiement électroniques les plus récents, les moyens de paiement n'ont cessé d'évoluer au rythme des transformations économiques, sociales et technologiques. Ils ont toujours constitué un pilier fondamental dans les transactions économiques, en permettant non seulement la circulation des richesses, mais aussi la mesure de la valeur et la sécurisation des échanges.

À travers cette évolution, les moyens de paiement ont accompagné et facilité la croissance des économies modernes, contribuant à leur structuration et à leur efficacité. Aujourd'hui, dans un contexte de digitalisation accélérée, ils occupent une place stratégique, tant pour les acteurs économiques que pour les autorités monétaires, en jouant un rôle clé dans la promotion de l'inclusion financière et la modernisation du système bancaire.

C'est dans ce cadre que cette section s'intéresse aux différents moyens et systèmes de paiement, en mettant en évidence leur rôle structurant dans l'organisation et l'efficacité du système financier moderne.

1 La définition et l'évolution d'un moyen de paiement

Nous allons présenter ci-dessous quelques définitions des moyens de paiement afin de mieux cerner leur nature et leur utilité dans les échanges économiques.

1.1 La définition d'un moyen de paiement

Les moyens de paiement sont définis comme suit : « Sont considérés comme moyens de paiement tous les instruments qui permettent à toute personne de transférer des fonds, et ce, quel que soit le support le procédé technique utilisé »¹.

Les moyens de paiement désignent tout ce qui nous permet d'acheter ou de payer quelque chose grâce à l'argent que l'on possède sur un compte ou en espèces. ²

Ainsi, un moyen de paiement est un outil qui permet à un débiteur de remettre de l'argent à son créancier pour régler sa dette.

¹ Algérie. Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, article 69.

² [Moyen de paiement : définition, traduction](#) consulté le 22/04/2025 à 13h30.

1.2 La définition d'un moyen de paiement électronique

Moyens de paiement électroniques désignent l'ensemble des solutions qui, grâce aux avancées de l'informatique, des technologies magnétiques, télématiques et électroniques, permettent d'automatiser et de dématérialiser les opérations financières. Ils offrent ainsi une alternative moderne aux paiements traditionnels, en simplifiant les échanges et en renforçant leur rapidité et leur sécurité.

On désigne par moyens de paiement électroniques toute méthode d'effectuer un transfert de fonds via des messages électroniques circulant dans divers réseaux de communication tels qu'Internet, les réseaux de télécommunication ou les réseaux privés, y compris bancaires.

Avec l'essor des technologies numériques, les moyens de paiement électroniques se sont imposés comme des outils incontournables dans les transactions financières modernes. Ils permettent d'effectuer des paiements de manière plus rapide, sécurisée et accessible, contribuant ainsi à la réduction de l'utilisation de l'argent liquide et à l'inclusion financière.

1.3 L'évolution des moyens de paiement

L'évolution des moyens de paiement a été marquée par une série de transformations permettant d'adapter la monnaie aux besoins économiques et technologiques de chaque époque.

Au début, les échanges se faisaient par le troc, un système basé sur l'échange direct de biens sans utiliser l'argent, mais ce modèle souffrait de nombreuses limites, notamment la difficulté à trouver des partenaires d'échange ayant des besoins correspondants. Cela a conduit à l'émergence de la monnaie marchandise, une forme de monnaie composée de biens ayant une valeur intrinsèque, comme le bétail, le sel ou les coquillages, utilisés comme moyens d'échange et moyen de réserve de valeur. Cependant, cette monnaie comportait des contraintes liées à son transport et sa conservation, ce qui a favorisé le passage à la monnaie métallique.

La monnaie métallique a apporté une solution plus pratique et fiable, avec l'utilisation de métaux comme le cuivre, le bronze, l'or et l'argent. Ces métaux ont été choisis pour leur rareté et leur durabilité. Au fil du temps, les pièces métalliques ont été frappées pour garantir leur valeur et faciliter les transactions, marquant ainsi l'établissement du monopole gouvernemental sur la production monétaire. Toutefois, la rareté des métaux précieux a conduit à l'introduction de la monnaie fiduciaire.

La monnaie fiduciaire repose sur la confiance accordée aux billets et pièces de banque émis par les autorités monétaires, bien que leur valeur intrinsèque soit inférieure à leur valeur nominale. Elle s'est

largement imposée pour faciliter les transactions à grande échelle, malgré certains risques comme le vol et la contrefaçon¹. Aujourd'hui, la forme la plus courante de monnaie est la monnaie scripturale, qui repose sur les dépôts bancaires à vue, gérés électroniquement. Cette forme de monnaie simplifie les transactions, réduit l'usage d'argent liquide et répond aux exigences d'une économie de plus en plus numérisée.

Ainsi, chaque étape de l'évolution des moyens de paiement a permis de surmonter les limitations des systèmes précédents, offrant des solutions de plus en plus adaptées aux besoins d'une économie moderne.

2 La typologie des moyens de paiements

Les moyens de paiement se déclinent en plusieurs types, répartis en deux grandes catégories : les moyens de paiement classiques et les moyens de paiement électroniques.

2.1 Moyens de paiement classiques

Les moyens de paiement classiques regroupent principalement les espèces, le virement, le chèque et les effets de commerce, l'avis de prélèvement, chacun présentant des caractéristiques propres selon les situations d'utilisation.

2.1.1 Les espèces

On utilise généralement les termes « espèces » ou « monnaie fiduciaire » pour faire référence aux pièces et aux billets de banque, qui sont habituellement produits par la banque centrale.²

2.1.2 Le virement

Un virement est une procédure de règlement permettant le transfert électronique de fonds d'un compte vers un autre. Il se réalise à travers un processus d'écriture. Le compte du donneur d'ordre subira un débit tandis que le compte du bénéficiaire recevra un crédit. Cela implique l'intervention d'une ou deux banques.³

¹ BICABA.M. N, « *Initiation à la banque* », édition L'Harmattan, Paris, 2017, p20

² Rambure.D, Boissieu.C, « *Les systèmes de paiement* », paris : Economica, 2005, P52-66.

³ Piedelievre.S, « *Instrument de crédit et de paiement* », Paris : Dalloz, 2001, p299.

2.1.3 Le chèque

Le chèque est un ordre de paiement écrit, émis par une personne physique ou morale, appelée le tireur, qui détient un compte bancaire. Ce document est remis à un bénéficiaire pour payer un achat ou régler une dette. L'établissement bancaire qui gère le compte du tireur est appelé le tiré.

2.1.4 Les effets de commerce

Un effet de commerce est un titre négociable attestant l'existence d'une créance à court terme au profit d'un porteur et servant à son paiement. On distingue deux types principaux :

- **La lettre de change** : Également appelée « traite », elle est couramment utilisée pour les paiements commerciaux. Il s'agit d'un titre par lequel une personne, le tireur, donne l'ordre à une autre, le tiré, de payer à une date déterminée une certaine somme à un bénéficiaire. Ce titre peut être transmis par endossement, permettant ainsi à un tiers de se faire payer et de le céder à son tour.
- **Le billet à ordre** : Le billet à ordre est un écrit par lequel un débiteur, appelé souscripteur, s'engage à payer au bénéficiaire une somme déterminée à une échéance fixée. La mention « à ordre » le rend endossable, facilitant ainsi sa circulation entre plusieurs intervenants. Contrairement à la lettre de change, c'est le débiteur lui-même qui rédige cet effet.

2.1.5 L'avis de prélèvement automatique

Ce moyen de paiement automatisé est utilisé pour les règlements récurrents à distance, où le créancier prend l'initiative du recouvrement de la créance, sous réserve de l'autorisation préalable du débiteur. Il est couramment employé pour le paiement des impôts et de certaines factures (téléphone, eau, électricité), avec un prélèvement automatique et régulier sur le compte du débiteur.

2.2 Moyens de paiement électronique

Les moyens de paiement électroniques se sont largement développés avec l'essor des technologies numériques. Ils comprennent principalement les cartes bancaires, le porte-monnaie électronique et le télépaiement.

2.2.1 Cartes bancaires

Les cartes bancaires sont délivrées par les banques, elles permettent les paiements et les retraits d'espèces. Elles garantissent la sécurité des transactions, réduisent l'usage des espèces et fonctionnent sur des réseaux interbancaires et internationaux, assurant ainsi une acceptation large.

2.2.2 Le porte-monnaie électronique (PME)

Le porte-monnaie électronique (PME), aussi appelé portefeuille électronique ou e-wallet, est un moyen de paiement numérique conçu pour remplacer les paiements en espèces, notamment pour les transactions de faible montant. Il se présente généralement sous la forme d'une carte prépayée, rechargeable et parfois indépendante d'un compte bancaire. Très simple d'utilisation, il permet d'effectuer des paiements rapides, souvent sans contact, en présentant simplement la carte devant une borne de reconnaissance. Le PME combine les avantages de la carte bancaire classique sans en présenter les principaux inconvénients, notamment en matière de fraude, grâce à sa fonction préchargée sécurisée.

Son usage vise à moderniser les paiements de proximité, bien qu'il reste encore conditionné par son adoption par les commerçants et les consommateurs.

2.2.3 Le télépaiement

Le télépaiement englobe toutes les transactions effectuées à distance via un moyen de communication tel qu'Internet (paiement en ligne), le téléphone fixe, le téléphone portable, le porte-monnaie électronique (PME), le courrier postal, le minitel et même les montres¹. Cela permet d'effectuer une transaction monétaire entre un acheteur et un vendeur sans interaction physique, en communiquant les informations indispensables (numéro de carte bancaire, date d'expiration, cryptogramme) via des plateformes sécurisées. Le fonctionnement du télépaiement suit plusieurs étapes :

- L'acheteur est connecté à un serveur de paiement qui lui demande ses coordonnées bancaires.
- Une autorisation est demandée auprès de sa banque.
- Selon la réponse (acceptée ou refusée), une confirmation s'affiche à l'écran.
- Enfin, la transaction est envoyée pour traitement bancaire. L'ensemble des échanges est sécurisé grâce à des procédés de chiffrement avancés.

Le télépaiement offre plusieurs avantages : rapidité, accessibilité 24h/24, simplicité d'utilisation, et possibilité de suivre ses paiements facilement. Cependant, malgré les progrès technologiques, il demeure exposé à des risques de sécurité liés au piratage, nécessitant une vigilance constante dans la protection des données bancaires.

¹ Joelle Toussaint, *Le télépaiement*, Lycée Camille Sée, 75015 Paris, IEF, P1.

Section 2 : Généralité sur la monétique et les systèmes de paiement électroniques

Aujourd'hui, l'évolution rapide des technologies a profondément transformé notre manière de gérer les transactions financières. Parmi ces évolutions, la monétique occupe une place centrale, car elle permet de réaliser des paiements de manière simple, rapide et sécurisée grâce à l'utilisation de supports électroniques.

Dans cette section, il sera question de comprendre ce qu'est la monétique, de découvrir les principaux acteurs qui la rendent possible, et d'explorer les différents moyens et infrastructures qui composent ce système, tout en soulignant les avantages qu'il offre dans le domaine des paiements électroniques.

1 La définition, l'évolution historique, les acteurs et les caractéristiques de la monétique

Nous allons présenter ci-dessous quelques définitions de la monétique, retracer brièvement son évolution historique, puis identifier les principaux acteurs qui participent à son développement et à son fonctionnement dans le système financier.

1.1 Définition de la monétique

L'intégration de technologies récentes en finance a engendré l'émergence de nouvelles méthodes commerciales, telles que la monétique.

Le terme « monétique » résulte de la fusion des mots « monnaie » et « informatique », illustrant ainsi l'idée d'un système automatisé de gestion des flux monétaires. Il désigne le processus de dématérialisation des échanges financiers, où la circulation des valeurs est remplacée par la circulation de données numériques. Ces opérations sont traitées discrètement par des systèmes interbancaires de traitement automatisé des transactions¹.

D'après ZOLLINGER.M : La monétique est « un ensemble des moyens électronique mis en œuvre pour automatiser les transactions bancaires » Ou encore : « L'ensemble des technologies, procédés et

¹ Rafafa.B, « La monétique en Algérie, développement et perspectives », *Journal d'études en économie et Management*, vol 3, numéro 6, décembre 2020, P3.

équipements permettant une électrification de transferts de fonds, de mise à disposition de liquide et d'information de la clientèle sur ses comptes »¹.

Selon le dictionnaire Larousse, la monétique est décrite comme « Ensemble des dispositifs utilisant l'électronique et l'informatique pour développer les transactions bancaires »².

La Banque Centrale Européenne définit la monnaie électronique comme « un moyen de stockage électronique de valeur monétaire reposant sur un support technique, pouvant être largement utilisé pour effectuer des paiements auprès d'entités autres que l'émetteur, sans nécessiter l'intervention de comptes bancaires, et fonctionnant comme un instrument prépayé au porteur »³.

En effet, la monétique comprend toutes les technologies électroniques, informatiques et de télécommunications qui facilitent la réalisation de transactions financières dématérialisées, principalement par le biais des cartes de paiement. Elle remplace les échanges physiques par des transactions numériques, rendant ainsi les paiements à distance rapides et sécurisés.

1.2 L'Évolution historique de la monétique

Nous allons aborder l'évolution historique de la monétique afin de mieux comprendre son développement au fil du temps⁴:

L'histoire de la monétique débute en 1914, bien avant l'invention du microprocesseur. Cette année-là, Western Union introduit les premières cartes bancaires en métal, marquant ainsi les prémices des systèmes de paiement modernes.

Il faut cependant attendre 1950 pour que Diner's Club propose à ses clients des cartes de paiement sous forme de carnets, suivies en 1951 par les premières cartes en carton. En 1957, American Express les remplace par des cartes en plastique, amorçant ainsi une transition vers des supports plus durables et sécurisés.

Les innovations se poursuivent avec l'apparition de l'embossage en relief en 1960, puis l'intégration d'une piste magnétique en 1971. L'année 1974 marque une avancée majeure avec l'invention de la

¹ Monique Zollenger, *Monétique et marketing*, Paris : Vuibert, 1989, P. 9-10.

² : <https://www.larousse.fr/> Consulté le 20/03/2025 à 18h30.

³ Rafafa.B, **op.cit**, p3.

⁴ <http://www.indg.fr/MOE/monetique.html> consulté le 21/03/2025 à 11h30.

carte à puce par le Français Roland Moreno, qui en dépose le brevet le 25 mars. Cette innovation constitue un tournant décisif dans l'évolution des cartes bancaires, facilitant leur sécurisation et leur adoption à grande échelle.

1.3 Les acteurs de la monétique

Nous allons présenter ci-dessous les principaux acteurs qui interviennent dans le système monétique, à savoir le porteur de carte, la banque émettrice, l'accepteur (ou commerçant), ainsi que la banque acquéreur. Chacun joue un rôle bien défini dans le processus de transaction électronique.

- **Le porteur** : Il s'agit du détenteur de la carte. Le porteur possède un compte associé à cette carte.
- **Banque émettrice (l'émetteur)** : C'est la banque qui gère le compte lié à la carte du détenteur. On désigne souvent cette institution comme « émetteur » parce qu'elle est l'entité qui a délivré le moyen de paiement.
- **L'accepteur (le commerçant)** : L'accepteur est celui qui accepte le mode de paiement du titulaire de la carte. Il pourrait tout à fait être remplacé par un distributeur de billets ou un automate de distribution de carburant. Il vérifie la validité de la carte et perçoit une commission sur les transactions effectuées.
- **Banque acquéreur** : Bien sûr, le commerçant doit avoir un compte bancaire pour être crédité. On désigne généralement ce type d'institution financière comme « acquéreur » puisqu'elle fournit un service d'acquisition pour les méthodes de paiement par carte ou électronique.

1.4 Les caractéristiques de la monétique

Nous allons maintenant parler des principales caractéristiques de la monétique¹ :

- **L'atomicité** une transaction doit être exécutée dans son intégralité avant de produire un résultat. Cette caractéristique est indispensable pour permettre le rétablissement de l'état de départ en cas d'interruption.
- **La consistance** tous les acteurs impliqués doivent s'accorder sur les éléments fondamentaux de l'opération.

¹ Mostafa Hashem Sherif, « paiements électroniques sécurisé », édition presse polytechnique et universitaires romandes, Lausanne, 2007, p 50-52.

- **L'isolement** le processus d'une transaction ne doit pas affecter les autres transactions pour que le résultat final d'un groupe de transactions qui se chevauchent partiellement reste identique, peu importe l'ordre d'exécution.
- **La durabilité** c'est la caractéristique qui assure que la condition initiale peut être rétablie en cas de défaillance du système pendant le déroulement de la transaction, au cas où le système rencontrerait une défaillance pendant son fonctionnement. Il est inacceptable qu'un acheteur soit contraint de régler une transaction avortée.
- **L'anonymat** est un principe crucial dans les transactions, qui stipule que l'identité de l'acheteur pas besoin d'être explicitement révélée lors du règlement des obligations.
- **La traçabilité** dans le domaine de la monétique correspond à la faculté de retracer et de consigner chaque phase d'une transaction. Elle s'appuie sur la reconnaissance de l'utilisateur et la consignation des opérations, tout en préservant la confidentialité par le biais du chiffrement des données.

2 Les Instruments de la monétique

La monétique regroupe plusieurs outils technologiques facilitant les transactions financières modernes. Parmi les principaux instruments, on distingue : les cartes bancaires, les cartes prépayées, le porte-monnaie électronique, le paiement mobile et le chèque électronique.

2.1 Les cartes bancaires

2.1.1 Définition

La carte bancaire est définie selon BUTHION : « un moyen de paiement électronique qui permet des transferts de fonds de compte à compte, cette fonction est initialement limitée au retrait et au paiement peut être étendue, au gré des opportunités de marché, à d'autres services bancaires (crédit, rechargement...) ou commerciaux (Co-marketing, multi application, fidélité...) »¹

La carte bancaire est un moyen de paiement mis à la disposition de son titulaire par une banque ou un établissement de crédit et qui lui permet d'effectuer le règlement de ses achats ou des retraits d'espèces dans des distributeurs automatiques de billets (DAB).²

¹BUTHION.J. P, « responsable nouveaux produits et services au groupement des carte bancaires », revue banque, n°674, novembre, 2005.

² <https://billetdebanque.panorabanques.com/banque/> consulté le 12/03/2024 à 13 :05.

Il s'agit donc d'un mode de paiement pratique et simple à utiliser, sous la forme d'une carte délivrée par une institution financière, autorisant le détenteur, en accord avec le contrat conclu avec sa banque, à réaliser des transactions et/ou des retraits.

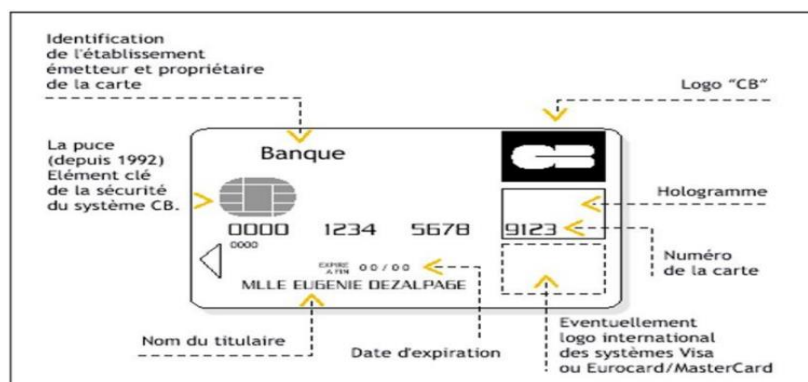
2.1.2 La description du support de la carte bancaire

Au recto, on retrouve le nom de la carte, son numéro, la période de validité, le nom du titulaire, le logo de la banque émettrice ainsi qu'une puce électronique. Si elle est affiliée à un réseau international, son logo y figure également, accompagné d'un hologramme de sécurité.

Au verso, la carte dispose d'une bande magnétique, d'un spécimen de la signature du titulaire et des coordonnées de la banque émettrice.¹

Les informations stockées dans les cartes bancaires peuvent être représentées à travers les schémas suivants :

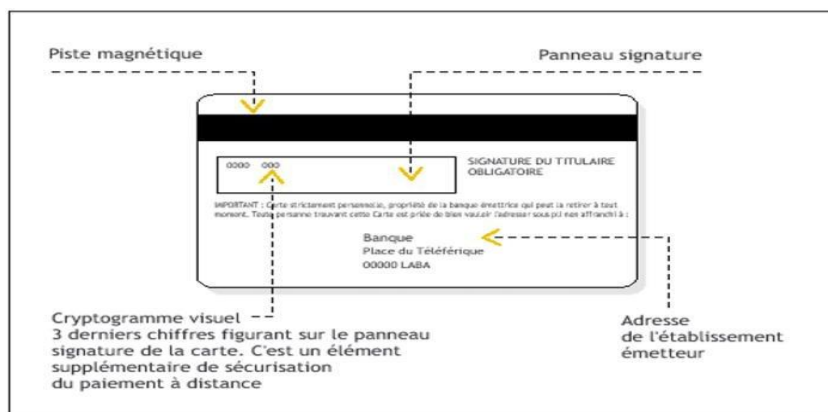
Figure 1 : Recto d'une carte bancaire



Source : IDS consulting, groupe INGENICO, « la monétique, fondamentaux et évolution », juin ,2002.

¹ Luc-Bernet.R, « Principe de technique bancaire », 21eme édition DUNOD, Paris, 2001, page 54.

Figure 2 : Recto d'une carte bancaire



Source : IDS consulting, groupe INGENICO, « la monétique, fondamentaux et évolution », juin ,2002.

La carte bancaire représente un moyen de paiement très populaire au monde, de nombreux types de carte existent, parmi les cartes les plus communément utilisées on trouve :

- **Carte de retrait** : La carte de retrait est une carte bancaire permettant uniquement de retirer de l'argent aux DAB/GAB, dans la limite d'un plafond défini par l'émetteur. Elle ne permet pas les paiements chez les commerçants ni en ligne, mais peut offrir des services comme la consultation du solde ou la commande de chéquier. Elle peut être nationale ou internationale, et accessible dès 12 ans avec autorisation parentale.
- **Carte de paiement** : La **carte de paiement ou de débit** est un moyen de paiement sous forme de carte plastique équipée d'une puce électronique ou d'une bande magnétique. Elle permet d'effectuer des paiements chez les commerçants équipés de terminaux de paiement électroniques (TPE), en ligne ou par téléphone. Elle est généralement rattachée à un réseau de paiement comme Visa, Mastercard ou American Express et peut également permettre des retraits aux distributeurs automatiques de billets (DAB/GAB). Selon les modalités de débit des transactions, on distingue :
 - ✓ **Les cartes à débit immédiat** : les paiements sont directement débités du compte bancaire du titulaire en temps réel.
 - ✓ **Les cartes à débit différé** : les transactions sont regroupées et prélevées en une seule fois à une date fixe, généralement en fin de mois.

- La carte de crédit : La carte de crédit permet d'acheter des biens ou services sans débit immédiat du compte bancaire. Le paiement peut être différé ou à crédit, selon le contrat avec l'organisme émetteur (banque ou enseigne commerciale). Elle est particulièrement utilisée dans le commerce électronique, où elle constitue le principal moyen de paiement.

2.2 Les cartes prépayées

Une **carte prépayée** est une carte de paiement qui fonctionne sur le principe du pré chargement d'un montant déterminé à l'avance. Contrairement aux cartes de crédit ou de débit classiques, elle n'est pas directement liée à un compte bancaire. L'utilisateur doit d'abord y déposer des fonds avant de pouvoir l'utiliser pour des achats en ligne, en magasin ou pour des retraits d'argent. Offrant une alternative sécurisée aux espèces et aux cartes bancaires traditionnelles, elles sont particulièrement adaptées aux personnes non bancarisées, aux voyageurs et à ceux souhaitant mieux contrôler leurs dépenses.

2.3 Porte-monnaie électronique

Le porte-monnaie électronique est une solution de paiement numérique pratique et sécurisée, conçue pour simplifier les transactions, notamment de faible montant, sans passer par un compte bancaire.

2.3.1 Définition

Le porte-monnaie électronique (ou PME) est un dispositif capable de conserver de la monnaie sans nécessité d'un compte bancaire et d'effectuer directement des paiements sur des terminaux de paiement. On le trouve aujourd'hui sous la forme de cartes prépayées (comme les cartes à puce), ou encore de comptes en ligne. Il peut aussi être implanté, grâce à des méthodes standardisées, sur un vaste éventail d'appareils tels que des clés USB ou des téléphones mobiles.¹

Le PME a généralement une durée de validité de deux ans. Une fois cette période écoulée, il ne peut être rechargé. Cependant, si vous êtes titulaire d'un PME, vous disposez d'une période supplémentaire de six mois pour utiliser le crédit qui reste.

Le porte-monnaie électronique (PME) se décline en deux formes principales :

- **Le porte-monnaie virtuel (PMV) :** Il s'agit d'un moyen de paiement sécurisé permettant d'effectuer des transactions en ligne sans divulguer les informations de sa carte bancaire. Pour

¹<https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Porte-monnaie-electronique.htm> consulté le 12/03/2025 à 14 :02.

l'utiliser, l'utilisateur crée un compte auprès d'une banque ou d'un site marchand, qu'il crédite d'une somme d'argent. Une fois approvisionné, le paiement s'effectue en s'identifiant avec un login et un mot de passe sur les plateformes acceptant ce mode de règlement.

- **Le porte-monnaie serveur (PMS)** : Hébergé sur un serveur distant, il peut être utilisé sur plusieurs sites marchands affiliés ou être dédié à un seul site spécifique. Ce système constitue une alternative intéressante pour les internautes ne disposant pas de carte bancaire. Il est particulièrement adapté aux micros paiements, car il ne génère pas de frais de commission minimum, même pour de faibles montants.¹

2.3.2 Les principales caractéristiques du porte-monnaie électronique

Les principales caractéristiques du porte-monnaie électronique sont ²:

- **Anonymat élevé** : L'absence d'intermédiaire garantit une confidentialité totale sur l'identité du porteur, le numéro de la carte et la nature des transactions effectuées.
- **Protection du porteur** : En cas de perte, de vol ou de détérioration, la carte peut être verrouillée ou remboursée pour sécuriser les fonds.
- **Modalités de rechargement** : Selon les options disponibles, le rechargement peut s'effectuer sur un terminal dédié via un paiement en espèces ou à partir d'un DAB/GAB avec une carte bancaire, permettant éventuellement d'ajuster le plafond de chargement.
- **Types de cartes PME** : Elles peuvent être mon fonction (exclusivement dédiées aux paiements PME) ou multifonction (associées à une carte de paiement ou de crédit).
- **Devises utilisables** : Certaines cartes sont limitées à une seule devise, tandis que d'autres permettent les transactions en plusieurs devises, avec des montants minimaux spécifiques pour chaque transaction.
- **Options de sécurité** : L'utilisation d'un code secret peut être requise, et une piste d'audit peut être enregistrée sur la puce électronique pour assurer la traçabilité des transactions

¹ Lazib.N, Hadjem.M, « *La monétique en Algérie : Cas de la "CNEP-Banque, Agence* », mémoire de fin d'études, Master 2, Finances et Banque, Université de Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2022, p21.

² Barbianes, « les nouveaux moyens de paiement : de la carte bancaire au porte - monnaie électronique », mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme supérieur d'études bancaire, école supérieure de banque, 2006, page 51.

2.3.3 Le fonctionnement

Le porte-monnaie électronique fonctionne selon un processus simple et structuré. L'utilisateur commence par créer un compte sur la plateforme du prestataire, en renseignant ses données personnelles et bancaires. Une fois le compte activé et approvisionné, il peut régler ses achats en ligne ou en magasin. Pour un paiement en ligne, il choisit le PME comme moyen de paiement, s'identifie sur la plateforme et confirme la transaction, qui est aussitôt débitée de son solde. En magasin, il utilise une application mobile avec la technologie sans contact (NFC) et valide son achat en approchant son téléphone du terminal.¹

Enfin, l'utilisateur peut suivre ses transactions et gérer son solde via l'application mobile ou le site web du fournisseur de services.

2.4 Le Paiement mobile

Le paiement mobile est une solution moderne qui permet de réaliser des transactions financières via un smartphone ou une tablette, offrant rapidité, accessibilité et simplicité.

2.4.1 La définition du paiement mobile

Selon Ondrus et Pigneur, le paiement mobile est « une transaction sans fil d'une valeur monétaire entre deux parties, effectuée à l'aide d'un dispositif mobile capable de gérer en toute sécurité une opération financière sur un réseau sans fil »²

Donc le paiement mobile est un moyen de régler ses achats ou de transférer de l'argent à l'aide d'un smartphone ou d'une tablette, sans avoir besoin d'espèces ou de carte bancaire. Il fonctionne via Internet (3G, 4G, Wi-Fi) et permet d'effectuer des transactions rapidement, partout et à tout moment.

2.4.2 Les types de paiements mobiles

Il existe plusieurs types de paiements mobiles, chacun reposant sur des technologies spécifiques adaptées aux différents besoins des utilisateurs. Nous présenterons ci-dessous les principales formes utilisées actuellement

¹ Ouanzer.F, « *La contribution du paiement électronique en termes de satisfaction client* », mémoire de fin d'étude master en vue de l'obtention du diplôme supérieur d'études bancaire, 2024, page 16.

² Laetitia.C, « *Le paiement mobile : modèles économiques et régulation financière* », p12.

- **Paiement par QR-Code** : Le QR code est un type de code-barres matriciel qui stocke diverses informations, notamment le prix et les données de transaction, sous forme de carrés noirs et blancs agencés selon un motif spécifique permettant à un système de lecture d'extraire ces informations.¹

Le paiement par QR code permet de régler un achat facilement en scannant un code avec son smartphone. Le commerçant génère un QR code contenant les infos de la transaction, que l'acheteur scanne via une appli comme Apple Pay ou une app bancaire. Il vérifie les détails, confirme, et le paiement est aussitôt effectué. C'est rapide, sécurisé, et de plus en plus utilisé pour les paiements sans contact ou en ligne.

- **Paiement sans contact (NFC)** : Le paiement sans contact via la technologie NFC (Near Field Communication) repose sur une communication sans fil sécurisée par radiofréquence, permettant l'échange de données entre deux appareils situés à une distance de 4 à 10 centimètres. Cette technologie est utilisée principalement pour les transactions de paiement, offrant une alternative rapide et pratique aux paiements traditionnels.

Pour qu'une transaction NFC ait lieu, le client doit posséder d'un téléphone mobile compatible NFC, tandis que le commerçant doit disposer d'un terminal de paiement compatible. Lors de l'achat, le client approche son appareil du terminal, initiant automatiquement l'échange d'informations nécessaires. La transaction est ensuite validée via un code PIN, une empreinte digitale ou la reconnaissance faciale, garantissant ainsi sécurité et simplicité d'utilisation.²

- **Mobiles de paiement** : Les applications mobiles de paiement, comme Apple Pay, Google Pay et Paylib, sont des solutions numériques qui stockent les informations de paiement de l'utilisateur et permettent d'effectuer des transactions directement depuis l'application, sans avoir besoin d'une carte physique

2.5 Le chèque électronique

Le chèque électronique, tout comme le chèque traditionnel, constitue un ordre de paiement de l'émetteur au bénéficiaire pour une somme déterminée. Toutefois, la distinction réside dans le fait

¹Ben jaddi.M, « M paiement : comment accroître la confiance du mobinaute ? », Mémoire de recherche en E-marketing, université de Strasbourg, 2018, P28.

² Ibid., p28.

qu'il est transmis de manière numérique par l'intermédiaire d'Internet et qu'il peut différer d'une banque à l'autre.

3 Les objectifs, les avantages et les critères de la monétique

3.1 Les objectifs de la monétique

L'introduction de la monétique a été accompagnée d'objectifs ambitieux, parmi lesquels¹ :

- Réduire l'usage du cash dans les transactions commerciales, ce qui contribue à limiter le poids de l'économie informelle.
- Développer de nouveaux services bancaires favorisant la généralisation des moyens de paiement modernes.
- Permettre aux détenteurs de comptes bancaires d'accéder plus facilement à leur argent, notamment grâce aux distributeurs automatiques et aux services de paiement électronique.
- Favoriser la modernisation des habitudes de paiement de la population, tout en contribuant à l'augmentation du taux de bancarisation de l'économie.

3.2 Les avantages de la monétique

La monnaie numérique jouera un rôle crucial dans les opérations économiques et financières, nous allons citer ces avantages²

➤ Pour le titulaire de la carte

- Effectuer ses achats sans manipuler d'espèces ni émettre de chèques, sans limitation de montant, sauf en cas de restrictions liées à la garantie de paiement.
- Bénéficier d'un débit différé en fin de mois pour les cartes à débit différé.
- Utiliser la carte à l'étranger si elle est reconnue comme carte internationale, sous réserve du respect de la législation des changes.
- Retirer des espèces facilement aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et aux Guichets Automatiques de Banque (GAB).

¹Idris Bey.D, Djedour.N, « *L'impact de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle : Cas CPA (120)* », mémoire de Master, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2018, p19.

² Ibid. p20

- Sécuriser les transactions grâce à un code confidentiel, empêchant les retraits frauduleux en cas de vol ou de perte de la carte. En cas de tentatives suspectes, la carte est automatiquement conservée par la machine.

➤ **Pour les commerçants**

- Réduction des risques liés à la manipulation d'espèces et aux chèques sans provision.
- Garantie de paiement jusqu'à un montant fixé par la banque, sans formalités, et possibilité d'autorisation pour des montants supérieurs via le centre de traitement.
- Crédit immédiat des paiements sur le compte bancaire, moyennant une commission fixe et proportionnelle au montant des transactions.

➤ **Pour les banques**

Le classement des raisons pour lesquelles les banques optent pour la carte à puce révèle :

- Une sécurité renforcée, grâce à des dispositifs de protection active (vérification du code confidentiel et blocage après plusieurs tentatives infructueuses) et passive (cryptage des données empêchant la fraude).
- Un système évolutif, s'adaptant aux nouvelles exigences technologiques et sécuritaires.
- Un service bancaire concurrentiel face aux cartes privatives, offrant davantage de sûreté et de praticité aux utilisateurs.

Une avancée significative dans la modernisation des transactions financières, garantissant sécurité, rapidité et efficacité pour tous les acteurs impliqués.

3.3 Les critères de paiement électronique

Parmi les critères de paiement électronique on cite ¹:

- Maîtrise des termes de paiement : Les parties prenantes souhaitent connaître les conditions de paiement et les délais de recouvrement. Un raccourcissement de ces délais favorise une meilleure circulation de la monnaie, améliore la liquidité des marchés et accroît leur réactivité.

¹ K. Benhamacha, « Développement de la monétique en Algérie » mémoire de fin d'étude master en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences financières et comptabilité 2020 page 58-59.

- **Sécurité des transactions** : Elle repose sur deux éléments clés : la confidentialité, qui protège les informations des transactions, et l'intégrité des données, garantissant que les informations contenues dans l'ordre de paiement ne sont ni altérées ni falsifiées.
- **Coût des transactions** : Les frais liés aux instruments de paiement (émission, traitement, infrastructure, services additionnels, etc.) influencent la fluidité des échanges et l'équilibre des marchés.
- **Traçabilité des transactions** : La capacité à suivre un paiement à chaque étape du processus est essentielle pour assurer la transparence et la validation des ordres de paiement, permettant ainsi aux participants de localiser les transactions en temps réel.

Avec l'évolution des technologies et la digitalisation croissante du secteur financier, la monétique s'est imposée comme un pilier central dans la transformation des modes de paiement. Elle permet de faciliter et de sécuriser les échanges financiers tout en modernisant les services bancaires. Cette section explore les fondements, les acteurs, les caractéristiques, les objectifs ainsi que les avantages de la monétique.

4 L'infrastructure et technologies des systèmes de paiement

4.1 Système de paiement

Le système de paiement représente un ensemble structuré de mécanismes qui facilitent le transfert sécurisé des fonds entre les différents acteurs économiques. Nous allons maintenant définir ce système et ses composantes essentielles pour mieux comprendre son rôle central dans l'économie.

4.1.1 Définition

Un système de paiement, aussi appelé système interbancaire de transfert de fonds (Interbank funds Transfer system) est un mécanisme d'échange multilatéral, défini par le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché (CPMI) de la Banque des règlements internationaux (BRI) comme « un ensemble d'instruments, de procédures et de règles afférents au transfert de fonds entre participants »¹

¹ <https://www.banque-france.fr> consulté le 17 /03/2025 à 13 :55.

D'après D. RAMBURE, le système de paiement est : « un ensemble d'instruments, de procédures bancaires et de systèmes interbancaires de transfert de fonds, destiné à assurer la circulation de la monnaie ».¹

Donc le système de paiement est un ensemble structuré d'instruments, de règles, de procédures et d'infrastructures techniques permettant le transfert sécurisé de fonds entre les agents économiques. Il constitue un élément central du système monétaire et financier, facilitant les échanges commerciaux et contribuant à la stabilité économique d'un pays. Son bon fonctionnement est essentiel à l'efficacité du système bancaire et au développement économique.

La compréhension du système de paiement nécessite la définition de principales composantes qui sont :²

- Les instruments de paiement : Ce sont les moyens permettant de transférer des fonds d'un compte à un autre, comme les cartes bancaires, les virements, les chèques ou encore les paiements mobiles.
- Les réseaux et infrastructures : Ils assurent la transmission et le traitement des paiements, en connectant les établissements financiers pour l'exécution, la compensation et le règlement des transactions.
- Les établissements financiers : Banques et autres institutions qui offrent des services de paiement aux particuliers et aux entreprises, tout en gérant les opérations de compensation et de règlement.
- Le cadre réglementaire et contractuel : Il comprend les lois, normes et conventions qui régissent les services et instruments de paiement, garantissant leur sécurité et leur bon fonctionnement.
- Les mécanismes de compensation et de règlement : Ils permettent de finaliser les transactions entre les différents acteurs, en équilibrant les flux financiers et en s'assurant que chaque paiement est correctement exécuté.

4.1.2 Les intervenants dans un système de paiement ³

- Les banques commerciales : les banques sont des acteurs essentiels du système de paiement, servant d'intermédiaires entre les utilisateurs et les systèmes de paiement. Elles disposent

¹ Rambure.D, Boissieu.C, op-cit, p12.

² CSPR, « Orientations générales pour le développement d'un système de paiement national », BRI, janvier 2006, P2.

³ Rambure.D, **op-cit**, p72-86.

d'une licence bancaire leur permettant de gérer les dépôts et d'exécuter les paiements. En outre, elles assurent la compensation et le règlement des transactions interbancaires, contribuant ainsi à la fluidité des échanges entre particuliers et entreprises.

- Le centre de compensation : Le rôle du centre de compensation consiste à regrouper les ordres, calculer les positions multilatérales des participants et ensuite transmettre le solde final à la banque centrale pour le règlement.
- La banque de règlement : l'institution chargée du règlement des paiements gère les comptes de clearing des banques participantes et assure la fourniture d'une monnaie commune pour les transactions. Cette fonction peut être assurée par une banque commerciale ou par la banque centrale, qui garantit également l'efficacité et la sécurité du système en effectuant le règlement final en monnaie centrale.
- Le marché monétaire : le marché monétaire ne fasse pas directement partie du système de paiement, il joue un rôle essentiel en permettant aux banques de compensation de couvrir leurs positions auprès de la Banque Centrale. Son bon fonctionnement repose sur une liquidité suffisante et une large gamme de produits adaptés en termes de montants et d'échéances.

4.2 La typologie de systèmes de paiement électroniques

- **Les systèmes de paiement de petits montants** : Dans les systèmes de paiement de petits montants sont également appelés systèmes de type NET ou système DNS (Deferred Net Settlement System), fonctionnent selon un processus de compensation multilatérale où les ordres de paiement sont traités en continu tout au long de la session de compensation, mais le règlement final s'effectue à intervalles réguliers, généralement en fin de journée. Ce règlement s'opère en deux étapes : d'abord, le centre de compensation calcule les soldes interbancaires et les communique aux membres du réseau ainsi qu'à la banque centrale ; ensuite, les banques procèdent à des opérations de prêt ou d'emprunt en monnaie centrale afin d'ajuster leurs positions et de maintenir un solde positif auprès de la banque centrale. Ce mécanisme optimise l'utilisation de la liquidité et réduit les coûts de transaction tout en garantissant un règlement sécurisé et efficace des paiements de masse.¹
- **Les systèmes de paiement de gros montants** : ce sont des infrastructures financières conçues pour le règlement des transactions de grande valeur et/ou urgentes, garantissant un

¹ Aigoun.M, « La monnaie électronique : Un nouveau moyen de paiement », mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de Gestion, option : Management bancaire, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, 2020, P25.

traitement sécurisé et rapide. Le principal modèle de ces systèmes est le règlement brut en temps réel (RTGS), où chaque opération est traitée individuellement et réglée immédiatement, sous réserve de la disponibilité des fonds sur le compte de compensation. Ces systèmes, souvent gérés par la banque centrale ou sous sa supervision, visent à réduire le risque systémique et à assurer la fluidité des paiements interbancaires, tout en coexistant avec des mécanismes de règlement net différé répondant à des besoins spécifiques du marché.

- **Un système de règlement-livraison des titres** : c'est un dispositif automatisé permettant le dénouement des transactions boursières en assurant le transfert simultané des titres et des fonds entre les parties prenantes. Il repose sur deux principaux acteurs : le dépositaire central, qui conserve et gère les valeurs mobilières des participants, et l'organisme de clearing, chargé d'effectuer le rapprochement des ordres d'achat et de vente afin de calculer les soldes nets en espèces et en titres. Ce système implique divers participants, tels que les sociétés d'émission, les banques, les négociateurs, la Banque Centrale et le dépositaire central, garantissant ainsi l'efficacité, la sécurité et la transparence du règlement des opérations sur titres.

En somme, la monétique joue un rôle essentiel dans la modernisation du système financier en offrant des solutions de paiement plus sûres, plus rapides et mieux adaptées aux besoins des usagers. Elle profite à la fois aux clients, aux commerçants et aux institutions bancaires, tout en favorisant une transition vers une économie plus digitalisée et moins dépendante de l'argent liquide.

Section3 : Organisation technique de la monétique en Algérie et rapprochement avec les utilisateurs.

La monétique en Algérie a connu un développement majeur au cours des dernières décennies, avec des avancées significatives dans l'infrastructure et l'accessibilité des services bancaires.

Cette section aborde l'organisation technique de la monétique en Algérie, en se concentrant sur les principaux acteurs et infrastructures qui permettent le bon fonctionnement des paiements électroniques. Nous verrons également comment ces développements ont contribué à rapprocher les services bancaires des utilisateurs, facilitant ainsi l'inclusion financière dans le pays.

1 Les Plateformes et les réseaux techniques

Les plateformes et réseaux techniques jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement des systèmes de paiement en Algérie. Ces infrastructures assurent la connexion, la sécurité et la fluidité des transactions entre les différentes parties prenantes du secteur bancaire. Nous allons explorer ces différentes entités et leur contribution à la modernisation des paiements électroniques en Algérie.

1.1 Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM)

1.1.1 La présentation de la SATIM

Crée en 1995 à l'initiative de la communauté bancaire algérienne, la Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM) est le principal opérateur monétique interbancaire en Algérie. Elle est une filiale de sept banques algériennes (BADR, BDL, BEA, BNA, CPA, CNEP, ALBARAKA) ainsi que de l'institution d'assurance CNMA.

Son rôle est essentiel dans la modernisation du secteur bancaire et la promotion des paiements électroniques, aussi bien pour les cartes domestiques que pour les cartes internationales. SATIM contribue activement au développement des infrastructures monétiques en Algérie en gérant un réseau de distributeurs automatiques de billets (DAB), de terminaux de paiement électronique (TPE) et de paiement en ligne.

Aujourd'hui, 19 adhérents font partie de son réseau, incluant 18 banques (6 publiques et 12 privées) ainsi qu'Algérie Poste. Grâce à ses efforts, la SATIM a permis d'accélérer l'adoption des paiements électroniques et d'améliorer l'accessibilité aux services bancaires modernes en Algérie.

SATIM a connu ces dernières années une évolution conséquente et une croissance soutenue sur ses services. À ce jour, plus de 1350 automates bancaires et 51000 terminaux de paiement électronique déployés sont connectés à son serveur, ajouté à cela + 500 sites web marchands opérationnels sur sa plateforme. Cette croissance est essentiellement due à l'impact de la carte CIB sur les habitudes d'achat des citoyens Algériens.¹

1.1.2 Les missions de La SATIM

- Favoriser l'usage des paiements électroniques en mettant en place des infrastructures adaptées et en encourageant leur adoption par les banques et les commerçants.
- Assurer l'interopérabilité entre les acteurs monétiques en développant une plateforme technique permettant une communication fluide entre les différentes banques et institutions financières.
- Élaborer et appliquer les règles interbancaires pour garantir une gestion efficace et sécurisée des transactions monétiques.
- Accompagner les banques dans le développement des solutions monétiques, en leur fournissant des outils et des services adaptés à leurs besoins.
- Personnaliser et gérer les cartes bancaires et les chèques pour le compte des banques et d'Algérie Poste.
- Superviser le bon fonctionnement du système monétique en automatisant les procédures, en améliorant la rapidité des transactions et en optimisant la gestion des flux financiers.

1.1.3 Les activités de la SATIM

La SATIM se focalise sur trois axes principaux de son activité :

- Personnalisation des chèques : Cette entité est responsable de la création et de l'adaptation des chèques pour la majorité des banques en Algérie.
- Gestion du retrait via carte interbancaire (CIB) : Depuis l'établissement de la carte interbancaire en 1997, la SATIM a mis en place un réseau national de distributeurs automatiques (DAB/GAB) afin de faciliter les opérations de retrait d'espèces en mettant en place le réseau monétique interbancaire (RMI).

¹ <https://www.satim.dz/> consulté le 18 mars 2025 à 15h 00.

- Promotion du paiement par carte interbancaire (CIB) : Dans le cadre de la mise à jour du système de paiement, la SATIM encourage l'utilisation de la carte pour les transactions commerciales, ce qui favorise ainsi l'adoption des paiements électroniques.

1.1.4 Les fonctions du SATIM

La SATIM remplit trois (03) fonctions distinctes : ¹

- La fonction FrontOffice : il gère la liaison avec les banques, les commerçants, les terminaux de paiement électronique (TPE) et les distributeurs automatiques de billets (DAB). De plus, elle est chargée de la gestion des dispositifs de sécurité et de l'enregistrement des transactions.
- La fonction back-office : Cette fonctionnalité offre les possibilités suivantes :
 - La gestion des contractes porteurs des contrats porteurs, des supports cartes et des établissements gestionnaires
 - Gestion des transactions signalées par le front office
 - Création des fichiers pour la personnalisation des cartes et l'émission de codes confidentiels.
- La fonctionnalité de centre d'information : Cette fonctionnalité garantit :
 - La production de statistiques relatives aux transactions et aux porteurs
 - L'archivage des opérations et des codes de services
 - La génération des rapports de vérification concernant les cartes créées ou renouvelées.

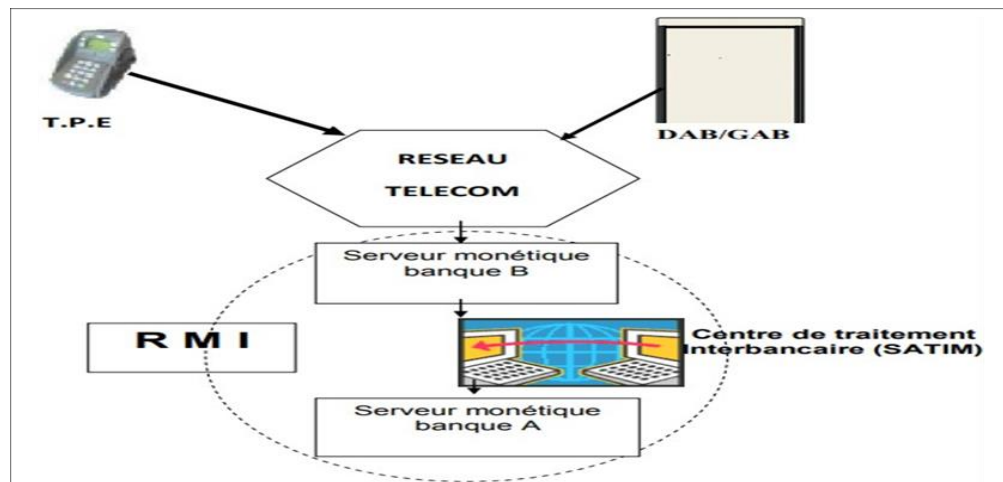
1.2 Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI)

1.2.1 Définition

Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI), lancé par la SATIM en 1997, est un réseau monétique interbancaire qui connecte les systèmes d'information des banques adhérentes. Il permet aux établissements bancaires, qu'ils soient nationaux ou étrangers, publics ou privés, d'offrir à leurs clients des services de paiement et de retrait interbancaires. Ce système est composé de distributeurs automatiques de billets (DAB), de terminaux de paiement électronique (TPE) et guichets automatiques de banque (figure3). Il garantit l'interbancaire des opérations, le traitement sécurisé des paiements et des retraits, ainsi que la transmission des flux financiers entre les banques adhérentes.

¹ Document interne, SATIM Alger, 2017.

Figure 3 : Processus de l'interbancaire assuré par RMI de SATIM



Source : SATIM, 2019

1.2.2 Le rôle du Réseau Monétique Interbancaire

Le **RMI** garantit l'interconnexion des systèmes d'information des banques adhérentes ainsi que de leurs Distributeurs Automatiques de Billets, et prend en charge les services suivants ¹:

- L'interbancaire des transactions de retrait et de paiement effectuées sur le RMI pour tous les porteurs des adhérents.
- La mise à disposition de DAB par le RMI aux Banques adhérentes. L'intégration au RMI de DAB propre à la Banque adhérente.
- L'intégration de terminaux de paiement électronique (TPE).
- L'intégration du système monétique des banques qui en possède.
- L'acquisition des demandes d'autorisation de retrait émanant de DAB.
- Le traitement des transactions DAB pour le compte des Banques adhérentes.
- La préparation et le transfert de flux financiers destinés au pré compensation des transactions DAB.

1.2.3 Les objectifs du RMI

Parmi les objectifs du RMI² :

¹ Rafafa.B, **op-cit**, p7.

² Benchabla.A, « Responsable de la Monétique au niveau du SATIM », *PME Magazine*, no 13, p8–9.

- Assurer l'interopérabilité : Autrement dit, il s'agit de garantir l'acceptation de toutes les cartes de retrait et de paiement émises par toutes les banques adhérentes.
- Garantir la sécurité : En veillant à la conformité avec les lois actuelles, en garantissant des transferts de données sécurisés et en luttant contre la fraude.

1.3 Le système de télé compensation ATCI

Le système Algérie Télé compensation Interbancaire (ATCI) est un système de compensation électronique mis en place par la Banque d'Algérie et opérationnel depuis mai 2006. Géré par le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI), il permet l'échange et la compensation des moyens de paiement de masse tels que les chèques, effets, virements, prélèvements automatiques, retraits et paiements par carte bancaire. Il repose sur Le système fonctionne sur la base de la compensation multilatérale des ordres de paiement et dont les soldes nets sont déversés pour règlement différé dans le système ARTS à une heure prédéfinie dans le système (Banque d'Algérie, 2006). L'ATCI complète ainsi le système RTGS (Real-Time Gross Settlement) en facilitant le traitement automatisé des transactions de moindre montant.¹

1.4 Le centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)

Le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI) est une société par actions créée par la Banque d'Algérie le 4 août 2004, avec la participation des banques et d'Algérie Poste, dans le but d'assurer la réalisation du futur système de télé compensation.²

Le C.P.I spa est un opérateur technique chargé de gérer les paiements de masse via la plateforme ATCI (Algérie Télé Compensation Interbancaire). Il s'occupe de la télé compensation des transactions interbancaires (chèques, virements, prélèvements, etc.) entre les banques, la Banque d'Algérie, le Trésor public et Algérie Poste, tout en assurant le calcul et la régularisation des soldes via le système ARTS, ainsi que l'archivage des données liées aux transactions

1.5 Le système de règlement brut en temps réel (RTGS)

En Algérie, le système interbancaire de règlement brut en temps réel, connu sous le nom d'ARTS (Algeria Real Time Settlement) et aussi appelé RTGS (Real-Time Gross Settlement), a été instauré

¹ Rafafa.B, Op-cite, page 08-09.

² Ibid., p8.

par la Banque d'Algérie opérationnel depuis le 8 février 2006, ce système autorise uniquement les virements pour l'exécution de paiements de grandes sommes et urgents, sans compensation.

À l'inverse des systèmes de compensation multilatérale, le RTGS effectue un règlement individuel et en temps réel pour chaque transaction, sous condition que les fonds sur le compte de la banque émettrice soient disponibles. Ce système est conforme aux normes internationales de fiabilité et de sécurité et utilisé par la Banque d'Algérie, les banques commerciales, le Trésor public, Algérie Poste, Algérie Clearing et le Centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI).¹

1.6 Le Groupement d'Intérêt Économique de la Monétique (GIE Monétique)

1.6.1 La présentation du GIE Monétique

La création de GIE Monétique en juin 2014 par l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (ABEF) afin de réguler et structurer le secteur de la monétique en Algérie. Il s'agit d'une organisation autonome, sans capital et à but non lucratif, rassemblant 19 adhérents, comprenant 18 établissements bancaires et Algérie Poste. La Banque d'Algérie s'y engage en tant que membre qui n'est pas adhérent, afin de garantir la sécurité des systèmes et des méthodes de paiement, ainsi que l'élaboration et l'application appropriée des normes pertinentes, conformément aux normes réglementaires.²

Le GIE Monétique contribue à moderniser le système bancaire algérien en supervisant les paiements électroniques interbancaires, en assurant leur sécurité et leur interopérabilité avec les réseaux locaux et internationaux comme Visa et Mastercard. Il définit les règles du système monétique et soutient l'intégration de l'Algérie dans l'économie numérique mondiale.

1.6.2 Les fonctions du GIE Monétique

Le GIE Monétique gère le système de monétique en utilisant les fonctions clés suivantes ³:

- La gestion des normes, spécifications et standards dans le secteur de la monétique
- L'élaboration de la définition des produits monétiques bancaires et des règles relatives à leur mise en application opérationnelle

¹ Ibid., page 08.

² <https://giemonetique.dz/> consulté le 23/03/2025 à 17h55.

³ <https://giemonetique.dz/> consulté le 23/03/2025 à 19h30.

- L'administration de la plateforme technique de routage
- L'homologation
- La gestion de la sécurité.

1.6.3 Les activités du GIE-Monétique

Parmi les activités du GIE Monétique¹ :

Interbancaire monétique : Le GIE-Monétique permet aux titulaires de cartes CIB d'utiliser les services de paiement et de retrait auprès de toutes les banques membres, grâce à l'interopérabilité des systèmes. Cette interconnexion repose sur la standardisation des outils et garantit un haut niveau de performance et de sécurité.

Régulation : Il définit et impose les règles, normes et procédures de fonctionnement aux membres adhérents pour structurer l'activité monétique interbancaire, tout en veillant à leur application correcte.

Promotion : Le groupement développe et introduit de nouveaux produits et services monétiques. Cela passe par une gestion de projets structurée, allant de la définition du besoin jusqu'à la mise en production, en collaboration avec les parties prenantes du système de paiement.

Homologation : Il met en place une politique d'homologation afin de réguler et normaliser l'activité. Ce processus permet d'assurer la conformité des acteurs avec les standards du secteur, facilitant leur intégration dans le réseau.

Sécurité : Le GIE-Monétique renforce constamment la sécurité des transactions monétiques. Il applique des normes internationales, lutte contre la fraude, et protège les moyens de paiement (cartes, TPE, DAB, sites e-commerce).

2 Les équipements de paiements

Les équipements de paiement font référence aux dispositifs utilisés pour effectuer des transactions financières de manière automatisée et sécurisée. Cela inclut des appareils tels que les guichets automatiques bancaires (GAB), les distributeurs automatiques de billets (DAB) et les terminaux de paiement électronique (TPE).

¹ <https://giemonetique.dz/> consulté le 23/03/2025 à 22h30.

2.1 Le guichet automatique bancaire (GAB)

Un GAB est un appareil électronique permettant aux détenteurs d'une carte bancaire d'effectuer diverses opérations bancaires en libre-service avec une carte en plastique magnétiquement codée et un numéro de code, sans intervention du personnel de la banque et ces 24h/24. Il permet notamment la consultation de solde, les demandes de RIB et de chéquier, les virements de compte à compte au sein de la banque, remise de chèques ou d'espèces. Pour y accéder, il faut remplir deux conditions : être détenteur d'une carte bancaire, et taper son code confidentiel de quatre (04) à quinze (15) chiffres, si le code est saisi de façon incorrecte plusieurs fois de suite, la plupart des GAB retiennent la carte dans le but d'éviter des fraudes. Certains GAB remplissent également la fonction de distributeur automatique de billets (DAB) et acceptent les cartes émises par différentes banques.

Figure 4 : Un guichet automatique bancaire (GAB)



Source : elwatan-dz.com

2.2 Le distributeur automatique de billets (DAB)

Un DAB est un appareil électronique installé par les institutions financières, les centres de chèques postaux ou les grands émetteurs de cartes dans les lieux publics, tels que dans les agences bancaires, les aéroports, les centres commerciaux ou les supermarchés. Il permet aux clients en utilisant une carte bancaire de retirer de l'argent et consulter leur solde 24h/24 et 7j/7. Pour y faire, le client insère sa carte bancaire dans le DAB et taper son code PIN à quatre chiffres pour garantir la sécurité de l'opération ensuite il choisit le montant qu'il souhaite retirer. Le DAB imprime ensuite un reçu et le

client peut récupérer son argent¹. Chaque retrait nécessite une autorisation, délivrée soit par le serveur d'autorisation de la banque émettrice, soit par délégation de la société monétique du pays concerné. Le plafond de retrait est habituellement établi par jour et repose principalement sur le genre de carte ainsi que sur les revenus du détenteur. Ce dispositif contribue à limiter la circulation massive du cash tout en offrant un service bancaire en libre accès.

Figure 5 : Distributeur Automatique de Billets (DAB)



Source : www.rtl.fr

2.3 Les terminaux de paiement électronique

Le TPE, est un appareil électronique utilisé par les commerçants dans le monde entier pour traiter les paiements par carte bancaire de manière rapide et sécurisée. Il se présente sous la forme d'un boîtier, d'un lecteur de carte, d'un clavier et d'un écran.² Quand un client réalise une transaction, il introduit sa carte ou active la fonctionnalité sans contact, puis entre son code secret si besoin. Dans ce cas, le TPE examine la validité de la carte, gère les oppositions et obtient automatiquement les autorisations avant de finaliser la transaction.

¹<https://centenaire.org/fr/distributeur-automatique-de-billets/> consulté le 20/03/2025 à 21h30.

²[Terminal de paiement électronique](#) consulté le 21/03/2025 à 16h30.

Figure 6 : Terminaux de paiement électronique (TPE)

Source : <https://www.algeriainvest.com/>

3 Proximité avec les utilisateurs et adoption, vers une inclusion financière renforcée

L'essor de la monétique en Algérie ne se limite pas au développement technique des infrastructures ; il s'inscrit dans une stratégie d'inclusion financière visant à rapprocher les services bancaires de l'ensemble des citoyens, en particulier ceux historiquement exclus du système financier. Ce rapprochement s'observe à travers plusieurs dynamiques clés : la généralisation des cartes bancaires, l'expansion du réseau de distribution monétique, la croissance des paiements électroniques et l'interopérabilité entre les différents acteurs du système.

3.1 La généralisation des cartes bancaires, un accès élargi aux services financiers

Le nombre de cartes CIB en circulation en Algérie est passé de 6 865 724 en 2018 à 20 026 856 en janvier 2025¹, soit une multiplication par près de trois en seulement sept ans. Cette évolution témoigne d'un recours croissant aux services bancaires numériques par la population, stimulé par l'introduction de nouveaux services et la diversification des produits proposés (cartes CIB, cartes Edahabia, etc.). À partir de 2021, l'augmentation s'est accélérée en raison de l'essor des transactions numériques et de la volonté des autorités d'encourager la dématérialisation des paiements.

3.2 La densification du réseau de TPE

En parallèle, le nombre de Terminaux de Paiement Électronique (TPE) en service en Algérie est passé de 5 049 en 2016 à 73 607 en janvier 2025², traduisant une volonté claire de rapprocher les moyens de paiement des citoyens, y compris dans les petits commerces et zones moins desservies.

¹ <https://giemonetique.dz/> consulté le 23/03/2025 à 17h55.

² <https://giemonetique.dz/> consulté le 23/03/2025 à 18h30.

L'introduction des TPE mobiles a également permis aux commerçants de proximité d'accéder à la monétique, favorisant ainsi l'inclusion des segments informels de l'économie.

3.3 L'adoption croissante des paiements électroniques

Le nombre de transactions effectuées sur TPE a fortement progressé, passant de 711 777 en 2020 à 5 579 708 en 2024, soit une multiplication par près de 8 en quatre ans. De même, le montant global des transactions est passé de 4,7 milliards DZD à plus de 44,5 milliards DZD durant la même période¹. Cette tendance illustre un changement profond dans les habitudes de paiement des Algériens, soutenu par une confiance accrue dans les outils numériques et une volonté de réduction de l'usage du cash.

3.4 L'extension du réseau de GAB/DAB en Algérie

Le nombre de guichets automatiques bancaires (GAB/DAB) en activité en Algérie est passé de 1 370 en 2016 à 3 950 en janvier 2025², avec une accélération nette à partir de 2020. Cette extension permet aux détenteurs de cartes d'accéder plus facilement à leurs fonds et à des services bancaires de base, même en dehors des grandes agglomérations, réduisant ainsi la barrière géographique à l'inclusion financière.

3.5 L'interopérabilité, un facteur clé de démocratisation

Depuis janvier 2020, une convention d'interopérabilité entre la SATIM, le GIE Monétique et Algérie Poste permet aux porteurs de cartes CIB et Edahabia d'utiliser indifféremment les GAB/DAB et les TPE des réseaux interbancaires ou postaux. Cette mesure a été décisive pour renforcer l'accessibilité aux services financiers, en particulier pour les populations rurales ou faiblement bancarisées, qui bénéficient désormais d'un réseau élargi et unifié³.

En résumé, ces résultats révèlent une croissance significative de l'usage de la monétique en Algérie, qui répond aux exigences des consommateurs et à la progression des technologies de paiement électronique. Cependant, afin d'assurer une adoption pérenne et performante, il faut améliorer les infrastructures, sensibiliser les commerçants et assurer la sûreté des transactions.

¹ <https://giemonetique.dz/> consulté le 24/03/2025 à 19h25.

² <https://giemonetique.dz/> consulté le 24/03/2025 à 20h00.

³ Rafafa.B, **op. cit**, p12–13.

Conclusion du chapitre

Ce premier chapitre a permis d'établir une vision d'ensemble claire et approfondie de la monétique et des systèmes de paiement, en retraçant à la fois leur évolution historique, leur diversité fonctionnelle, ainsi que leur ancrage technologique et institutionnel.

Nous avons d'abord présenté les différents moyens de paiement, des instruments classiques tels que les espèces, les chèques et les virements, aux moyens électroniques modernes comme les cartes bancaires, le porte-monnaie électronique ou le télépaiement. Cette évolution témoigne de l'adaptation continue des instruments financiers aux transformations économiques et aux progrès technologiques.

Dans un second temps, l'analyse des fondements de la monétique a permis de comprendre sa définition, son historique, ses caractéristiques techniques ainsi que les principaux acteurs qui interviennent dans son fonctionnement. La diversité des outils monétiques étudiés, allant des cartes bancaires aux paiements mobiles, illustre la richesse des innovations mises en place pour répondre aux besoins des usagers et améliorer l'efficacité des transactions financières.

Enfin, une attention particulière a été portée à l'organisation technique de la monétique en Algérie, à travers l'étude des infrastructures nationales, des plateformes de gestion, des réseaux interbancaires, ainsi que des dispositifs visant à démocratiser l'accès aux services financiers. Ces efforts traduisent une volonté de transition vers un modèle économique plus digitalisé, plus inclusif et moins dépendant de la circulation fiduciaire.

En somme, ce chapitre a permis de montrer que la monétique n'est pas uniquement une évolution technique des moyens de paiement, mais un pilier structurant de la modernisation financière. Elle transforme profondément les relations entre les usagers, les institutions financières et l'État, en ouvrant la voie à une économie plus intégrée, plus sécurisée et plus accessible à tous.

Chapitre 2 : L'inclusion financière : cadre conceptuel et état des lieux

Introduction du chapitre

Au cours des vingt dernières années, l'intégration financière est devenue une priorité stratégique au sein des politiques économiques mondiales, alors que la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et le développement durable sont devenus des enjeux essentiels. En réalité, la participation complète des individus à la vie économique et sociale dépend largement de leur accès aux services financiers de base tels que les comptes bancaires, les moyens de paiement, l'épargne, le crédit et l'assurance. Par conséquent, l'inclusion financière dépasse la simple accessibilité aux services bancaires, elle représente un élément clé pour l'autonomisation, la résilience économique et la prospérité inclusive.

Ce concept, relativement récent dans la littérature économique, a émergé pour pallier les lacunes de la micro finance en élargissant à la fois le public cible et l'éventail des services financiers offerts. Actuellement, il s'inscrit dans une perspective plus large, au carrefour des politiques sociales, monétaires et numériques. Par conséquent, l'intégration financière est considérée comme un droit économique essentiel et comme un élément clé du développement économique durable, étant reconnue par des organismes tels que la Banque mondiale et les Nations Unies, en particulier à travers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans ce cadre, l'Algérie, tout comme de nombreux pays en développement, est confrontée à divers défis : Le faible taux de bancarisation, la prédominance du secteur informel, la méfiance à l'égard des institutions financières et la diffusion insuffisante des outils numériques sont des défis majeurs à relever. Cependant, les autorités publiques ont déployé des efforts significatifs, en particulier en modernisant le système bancaire, en numérisant les services et en garantissant des droits fondamentaux comme le droit au compte.

L'objectif de ce chapitre initial est d'établir les fondements théoriques et empiriques essentiels pour appréhender le phénomène de l'inclusion financière. Sa méthode est progressive, commençant par la présentation des concepts clés et des objectifs essentiels de l'inclusion financière, puis examinant son évolution historique de la micro finance aux innovations numériques, pour finalement offrir une analyse détaillée de la situation en Algérie. Cette analyse inclut l'examen des politiques publiques, des initiatives bancaires et des principaux indicateurs.

Afin de mieux appréhender les éléments mentionnés précédemment, ce chapitre sera structuré en trois sections distinctes :

Section 01 : Aspects généraux de l'inclusion financière, incluant sa définition, ses objectifs, ses rôles et des citations clés.

Section 02 : Approches de mesure et principaux indicateurs de l'inclusion financière

Section 03 : Analyse de la situation de l'inclusion financière en Algérie.

Section 1 : Généralité sur l'inclusion financière

L'inclusion financière s'impose aujourd'hui comme un levier essentiel pour promouvoir le développement économique et social, en permettant à chaque individu d'accéder aux services financiers de base. Cette section explore les dimensions fondamentales de l'inclusion financière, son historique, ainsi que son importance pour réduire les inégalités et favoriser l'autonomie économique. À travers une analyse structurée, nous examinerons également les différences entre inclusion financière et micro finance, tout en mettant en lumière les nombreux avantages socio-économiques qu'elle apporte.

1 la définition et l'historique de l'inclusion financière

Dans cette partie, nous aborderons successivement la définition de l'inclusion financière ainsi que son évolution historique, en mettant en lumière les étapes marquantes de son développement.

1.1 La définition de l'inclusion financière

L'inclusion financière fait l'objet de définitions variées, selon les institutions et les acteurs engagés dans sa promotion. L'inclusion financière a immédiatement pris naissance dans une série de débats dans les années 1990. À l'origine, ces débats portaient principalement sur la description et la lutte contre l'exclusion financière, qui a été comprise de différentes façons et dont la signification a changé au cours du temps. Cette expression a été définie comme : « l'incapacité, la difficulté ou la réticence de groupes particuliers à accéder ou à utiliser les principaux services financiers qui sont nécessaires à leurs besoins et qui leur permettent de mener une vie normale dans la société à laquelle ils appartiennent »¹.

En revanche, l'inclusion financière est définie selon la banque mondiale : « L'inclusion financière rend compte de la possibilité pour les individus et les entreprises d'accéder à toute une gamme de produits et de services financiers (transactions, paiements, épargne, crédit, assurance) qui soient d'un coût abordable, utiles, adaptés à leurs besoins et proposés par des prestataires fiables et responsables »².

¹Figuet J.M, Pinos.F, « L'exclusion financière en France : une lecture en filigrane des modèles économiques bancaires », *Revue d'économie financière*, 2014, p293.

²<https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview> consulté le 22/03/2025 à 16h00.

D'après l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI, 2010), l'inclusion financière consiste à garantir un accès économique et efficient aux services financiers personnalisés en fonction des besoins des clients, ainsi qu'une utilisation effective de ces produits et services. Selon l'AFI, l'inclusion financière ne concerne pas uniquement l'accès et l'utilisation des services financiers, mais également l'efficacité de ces services en vue d'améliorer le bien-être. D'après Saab (2017), la qualité de vie des personnes est liée au degré d'inclusion financière dont elles bénéficient, ainsi qu'à la performance des institutions financières.¹

Muhammad Yunus, le créateur de la Grameen Bank et récipiendaire du prix Nobel de la paix, voit l'inclusion financière comme « un outil pour libérer les plus démunis en leur fournissant des opportunités économiques via l'accès à des services financiers conçus pour répondre à leurs exigences. ».²

En résumé, l'inclusion financière définit le processus visant à garantir l'accès et l'utilisation des services financiers pour tous, en particulier les populations à faible revenu et les groupes marginalisés. Elle repose sur la mise à disposition de services essentiels tels que les comptes bancaires, les moyens de paiement, l'épargne, le crédit et l'assurance, à des conditions abordables, sécurisées et adaptées aux besoins des utilisateurs.

1.2 L'historique de l'inclusion financière

Voici un aperçu historique de l'évolution de l'inclusion financière, depuis ses origines jusqu'à son développement contemporain à travers les innovations technologiques et les politiques publiques³ :

L'inclusion financière s'est progressivement imposée comme une réponse aux limites du système bancaire classique, en évoluant depuis les premières initiatives de microcrédit dans les années 1970 vers une approche globale et intégrée. À ses débuts, elle s'est illustrée par la création de la Grameen Bank par Muhammad Yunus, qui a permis à des populations pauvres, notamment les femmes, d'accéder à des prêts sans garanties. Cependant, des formes de microfinance existaient bien avant, comme les coopératives Raiffeisen en Allemagne (1849) ou le Crédit Mutuel en France (1882), ainsi que des systèmes communautaires tels que les tontines. Durant les années 1980 et 1990, la microfinance s'est étendue à d'autres services comme l'épargne et l'assurance, intégrée aux politiques

¹Lahrour.K, Horr.L, « Le paradigme de l'inclusion financière : L'évolution des concepts dans un contexte historique et universel », *Revue Internationale du Chercheur*, 2023, p. 572.

²Muhammad Yunus, « *Banker to the Poor : Micro-Lending and the Battle Against World Poverty* », New York, Public Affairs, 1999.

³ Guerra.L, Berbache.S : « *L'impact de l'inclusion financière sur la croissance économique* »aig, Mémoire de Master Ecole Supérieure de Gestion et d'Economie Numérique (ESGEN), Kolea, 2023, P8.

économiques nationales, mais a aussi montré ses limites, notamment des cas de surendettement et une efficacité parfois insuffisante pour sortir durablement les bénéficiaires de la pauvreté.

À partir des années 2000, une transition vers l'inclusion financière s'est opérée : l'objectif n'était plus seulement d'accorder des microcrédits, mais de garantir l'accès à un ensemble de services financiers adaptés à tous. L'essor des technologies numériques, des services de paiement mobile (comme M-Pesa) et l'arrivée des fintechs ont permis de réduire les coûts et de toucher les zones géographiques reculées.

La crise financière de 2008, puis la pandémie de Covid-19 en 2020, ont accéléré cette dynamique en renforçant le rôle des fintechs et en soulignant l'importance d'un accès équitable aux services financiers. Aujourd'hui, l'inclusion financière se veut plus inclusive et vise à répondre aux besoins de groupes historiquement exclus, comme les femmes, les jeunes ou les populations rurales, en s'appuyant sur les innovations technologiques et les politiques publiques pour favoriser un développement économique et social durable.

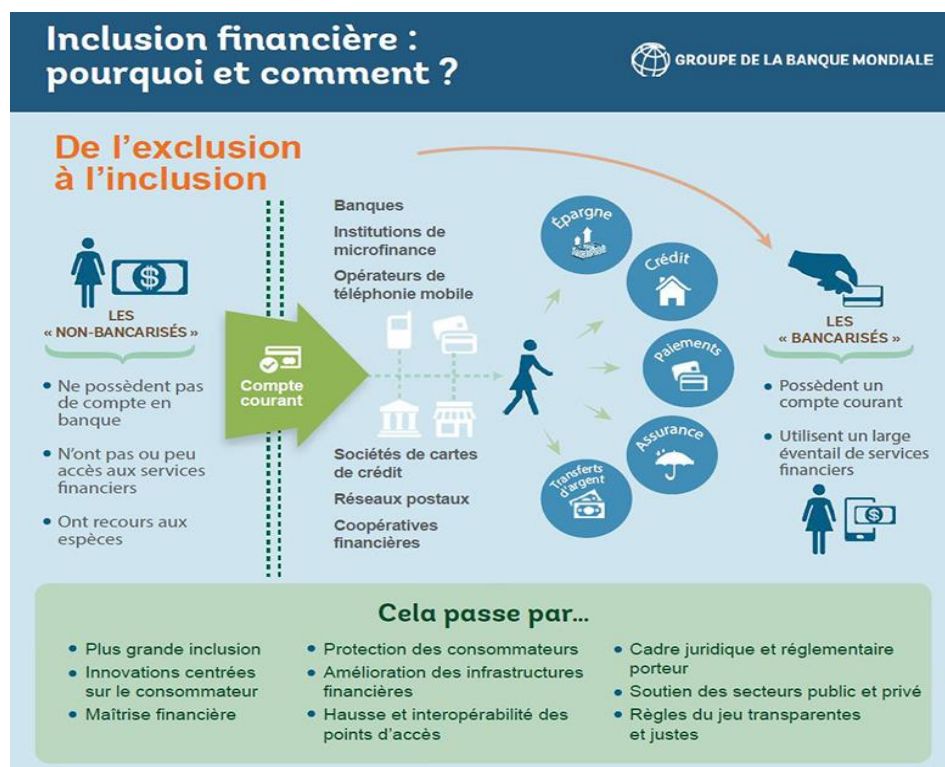
Aujourd'hui, l'inclusion financière est reconnue comme un levier essentiel du développement économique et social, permettant une meilleure intégration des populations vulnérables dans l'économie formelle et contribuant à la réduction des inégalités.

2 Le chemin vers l'inclusion financière : du non-bancarisé au bancarisé

L'inclusion financière représente un enjeu majeur pour le développement économique et social, permettant à chaque individu d'accéder aux services financiers essentiels.

L'infographie suivante, réalisée par le Groupe de la Banque mondiale, illustre de manière claire et structurée le processus de transition de l'exclusion financière vers l'inclusion. Elle met en lumière les étapes clés, les acteurs impliqués et les conditions nécessaires pour permettre à des millions de personnes non bancarisées de rejoindre le système financier formel.

Figure 7 : Inclusion financière, pourquoi et comment ?



Source : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/05/18/gains-in-financial-inclusion-gains-for-a-sustainable-world> consulté le 19/03/2025 à 13h30.

Cette infographie de la Banque mondiale montre comment on passe de l'exclusion à l'inclusion financière. Elle souligne la situation des personnes sans compte en banque, c'est-à-dire celles qui n'ont pas accès aux services financiers et qui utilisent surtout de l'argent liquide. Ouvrir un compte courant est une étape importante pour les inclure dans le système financier. Cela leur permet ensuite d'utiliser différents services financiers comme épargner, emprunter, payer, transférer de l'argent ou s'assurer. Cette inclusion se fait grâce à plusieurs acteurs comme les banques, les institutions de micro finance, les opérateurs de téléphonie mobile, les coopératives financières, les bureaux de poste et les sociétés de cartes de crédit. Pour que ce processus fonctionne bien, il faut plusieurs choses : améliorer les infrastructures financières, protéger les consommateurs, créer un bon cadre légal, assurer l'interconnexion des différents points d'accès, et faire participer ensemble les secteurs public et privé. Le but est de permettre à chaque personne d'accéder facilement et en toute sécurité à des services financiers de bonne qualité, essentiels pour améliorer leur situation économique et sociale.

3 La différence entre la micro finance et l'inclusion financière

L'inclusion financière et la micro finance sont deux concepts souvent confondus, mais qui présentent des différences fondamentales en termes d'approche, d'objectifs et de services offerts. Alors que la micro finance s'est historiquement concentrée sur l'octroi de services financiers aux populations pauvres pour les aider à sortir de la pauvreté, l'inclusion financière vise un accès universel aux services financiers, indépendamment du niveau de revenu.¹

Le tableau ci-dessous met en évidence les principales distinctions entre ces deux notions² :

Tableau 1 : La différence entre la micro finance et l'inclusion financière

Critères	Micro finance	Inclusion financière
Définition	Fourniture de services financiers aux populations à faible revenu pour les aider à sortir de la pauvreté.	Accès universel aux services financiers pour tous, quel que soit le niveau de revenu.
Cible	Populations pauvres et marginalisées.	Toute la population, y compris les classes moyennes et les PME.
Services offerts	Microcrédit, micro-épargne, micro-assurance, transferts d'argent.	Comptes bancaires, crédits, assurances paiements numériques, services financiers diversifiés.
Objectif principal	Réduire la pauvreté et améliorer les conditions de vie.	Garantir un accès large et équitable aux services financiers.
Approche	Centrée sur l'impact et l'autonomisation économique des bénéficiaires.	Approche quantitative visant à atteindre une couverture financière universelle.
Acteurs impliqués	Institutions de micro finance (IMF), ONG, banques spécialisées	Banques traditionnelles, fintechs, opérateurs mobiles, gouvernements.

¹ <https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-la-microfinance> consulté le 21/03/2025 à 15h00.

²Baccour.R, « Promouvoir l'inclusion financière par le levier de la digitalisation des moyens de paiement », Mémoire de fin d'Etudes, institut de financement du développement du Maghreb arabe,2020, p10-11

Lien avec le développement	Visé à améliorer l'accès aux services financiers tout en répondant à d'autres besoins comme la santé, l'éducation et l'entrepreneuriat.	Elle se concentre principalement sur l'accessibilité des services financiers, sans garantie d'impact sur les conditions de vie.
-----------------------------------	---	---

Source : tableau élaboré par nous-même.

4 L'importance et les avantages de l'inclusion financière

Dans cette partie, nous aborderons l'importance de l'inclusion financière dans le développement économique et social, ainsi qu'à l'exploration de ses principaux avantages pour les individus et les entreprises.

4.1 L'importance de l'inclusion financière : un levier incontournable du développement

économique et sociale

L'accès à la finance est un enjeu majeur pour le développement économique et social des nations, il constitue une voie essentielle pour¹ :

- L'inclusion financière est un outil majeur pour favoriser l'égalité des chances et réduire les inégalités économiques et sociales, surtout dans les pays en voie de développement.
- Elle contribue à améliorer le niveau de vie et le confort économique des citoyens, notamment les plus fragiles et les marginalisés, en rendant leur accès aux services financiers fondamentaux tels que l'épargne, l'emprunt et les transactions numériques plus aisées.
- Elle permet aux individus et aux ménages de sécuriser leur épargne, de mieux gérer leurs flux de trésorerie irréguliers, de lisser leur consommation et de planifier leurs dépenses, ce qui renforce leur stabilité financière au quotidien.
- L'accès à une inclusion financière facilite également le financement des micros et petites entreprises, ce qui participe à la création d'emplois rémunérateurs et à l'atténuation de la pauvreté
- Elle autorise les utilisateurs à effectuer des transactions monétaires, y compris des transferts de fonds familiaux et des subventions étatiques, de façon facile, rapide et sécurisée.
- Dans des situations de crise ou devant des événements inattendus, tels que les désastres naturels ou les licenciements, l'accès aux services financiers renforce la capacité de résistance des personnes et des collectivités.

¹ <https://www.findevgateway.org/fr/inclusion-financiere> consulte le 04/04/2025.

4.2 Les avantages de l'inclusion financière

L'inclusion financière présente de nombreux avantages économiques, sociaux et technologiques, appuyés par des exemples concrets issus de diverses régions du monde :

- **Accès aux services financiers** : L'inclusion financière permet aux populations traditionnellement exclues du système bancaire d'accéder à des services essentiels comme l'épargne, le crédit, les paiements et l'assurance, en particulier grâce aux solutions numériques.
- **Croissance économique et réduction de la pauvreté** : En facilitant l'investissement dans des activités génératrices de revenus, elle favorise la création d'entreprises, l'emploi et une amélioration du niveau de vie, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté.
- **Stabilité financière** : En intégrant les individus et entreprises au système financier formel, elle réduit la dépendance aux circuits informels souvent risqués, ce qui renforce la sécurité et la résilience du système financier global.
- **Égalité des sexes** : En donnant aux femmes un accès direct aux services financiers, l'inclusion financière renforce leur autonomie économique et leur participation active dans l'économie, avec des retombées positives sur leurs familles et leurs communautés.¹

En définitive, l'inclusion financière est un outil essentiel pour favoriser un développement économique plus juste et durable. En intégrant toutes les couches de la population dans le système financier formel.

¹ <https://fastercapital.com/fr/sujet/comprendre-l%27inclusion-financi%C3%A8re-et-ses-avantages.html> consulté le 06/04/2025 à 15h30.

Section 2 : Les méthodes de mesure et indicateurs clés de l'inclusion financière

Au sein de cette partie, nous allons procéder à l'analyse approfondie des diverses techniques de mesure ainsi que des indicateurs clés qui sont utilisés pour évaluer le degré d'inclusion financière. L'objectif de cette démarche est d'approfondir notre compréhension des méthodes de mesure de l'accès aux services financiers.

Cela passe notamment par l'analyse d'indicateurs tels que le taux de bancarisation de la population, la disponibilité des agences bancaires et l'accessibilité des guichets automatiques.

1 Les dimensions de l'inclusion financière et leur importance

Dans cette partie, nous examinerons les différentes dimensions de l'inclusion financière accès, utilisation et qualité ainsi que leur importance dans le renforcement de l'inclusion financière et le développement économique.

1.1 Les dimensions de l'inclusion financière

La banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) définit l'inclusion financière comme un concept ayant plusieurs composantes mais elle propose quatre dimensions qui sont : Accès, Utilisation, Qualité, bien être classés par ordre de complexité croissante La quatrième dimension, en l'occurrence le "bien-être", n'est pas, à l'étape actuelle, prise en compte, du fait de la nécessité de la collecte d'informations qualitatives, qui ne sont pas pour le moment disponibles.¹

1.1.1 L'accès

La Banque mondiale définit l'accès aux services financiers comme la possibilité pour les individus et les entreprises d'avoir une connexion directe et effective avec des institutions financières formelles, telles que les banques, les coopératives de crédit ou les prestataires de services financiers.

Cet accès inclut non seulement la disponibilité géographique des services financiers (comme les agences bancaires, les guichets automatiques ou les services mobiles), mais aussi leur accessibilité économique, ce qui signifie que ces services doivent être abordables pour tous, y compris pour les populations à faible revenu ou dans des zones rurales éloignées.

¹ UEMOA, *Évolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière*, rapport, 2018, p2.

L'accès peut être mesuré en comptabilisant le nombre de comptes ouverts dans les institutions financières et en déterminant le pourcentage de personnes disposant d'un compte.

1.1.2 La qualité

La qualité de l'inclusion financière peut être mesurée en prenant en compte différents critères. Il est possible d'évaluer la pertinence des services financiers proposés, la sécurité des transactions effectuées, la fiabilité des opérations réalisées, ainsi que l'efficacité des services offerts. L'évaluation des produits financiers prend en compte différents critères pour garantir la satisfaction des utilisateurs. Parmi ces critères, on retrouve notamment la facilité d'utilisation des produits, leur adéquation aux besoins spécifiques des utilisateurs, la transparence des frais et des conditions associés, ainsi que les mesures mises en place pour assurer la protection des consommateurs.

Une bonne qualité des services financiers est essentielle pour assurer la satisfaction des utilisateurs. En effet, elle leur permet non seulement d'accéder facilement aux services proposés, mais également d'en bénéficier pleinement. De plus, cette qualité garantit un environnement sécurisé, où les utilisateurs peuvent effectuer leurs transactions en toute confiance, et adapté à leurs attentes spécifiques.

1.1.3 L'Utilisation

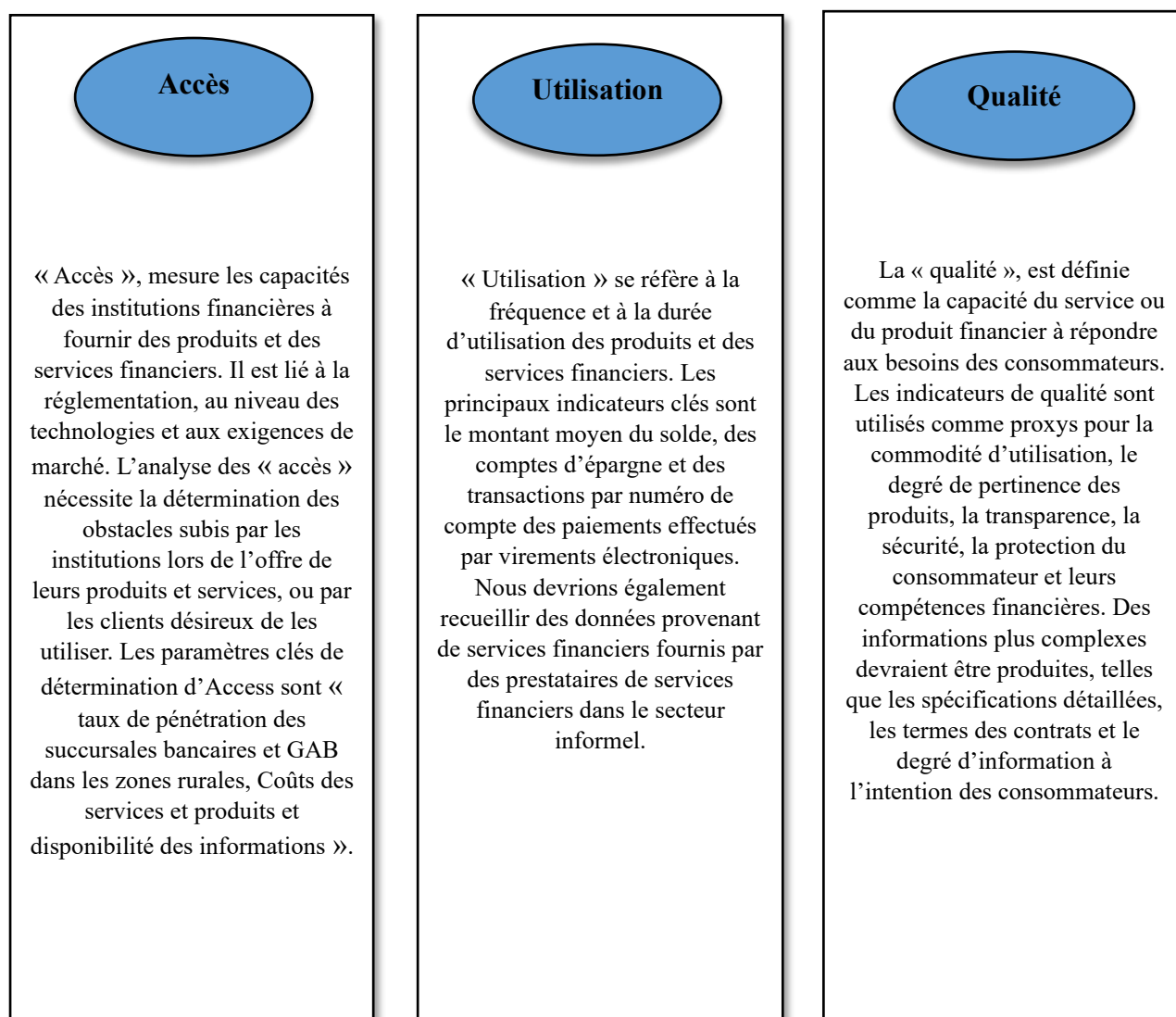
La Banque mondiale considère l'utilisation effective comme un indicateur clé pour mesurer l'inclusion financière.

La dimension d'utilisation en inclusion financière consiste à évaluer le degré d'utilisation effective des services financiers disponibles par les individus, en mettant particulièrement l'accent sur les populations vulnérables ou exclues. Cette évaluation vise également à déterminer dans quelle mesure ces services répondent aux besoins spécifiques de ces populations.

En résumé, il est essentiel de souligner l'importance de l'utilisation effective des services financiers pour optimiser les avantages de l'inclusion financière. En effet, cette utilisation permet aux individus ainsi qu'aux entreprises de bénéficier pleinement des services financiers qui leur sont proposés, ce qui contribue à renforcer leur situation financière et à favoriser leur développement économique.

Le tableau suivant résume les principales dimensions de l'inclusion financière, à savoir l'accès, l'utilisation et la qualité.

Figure 8 : les dimensions de l'inclusion financière



Source : Kone, Rozen Mohamed, Accélérer l'inclusion financière dans les pays africains : Nouvelles approches des stratégies d'inclusion financière, maison d'édition : EMS Editions, France 2019, p30.

1.2 L'importance de ces trois dimensions

Même si les gens ont accès aux services financiers, ils n'en profitent pas toujours pleinement. Cela peut être dû à un manque de connaissances financières ou à des produits qui ne correspondent pas à leurs besoins. Pour que l'accès soit vraiment utile, il faut que les gens utilisent bien ces services. Mais même une utilisation régulière ne suffit pas ; il faut aussi que les services soient de bonne qualité pour répondre aux besoins réels des gens.

Il est clair que l'accès, l'utilisation et la qualité sont liés et doivent être combinés pour avoir une inclusion financière réelle et durable.

2 Les méthodes d'analyse des indicateurs d'inclusion financière

Dans le cadre de la mesure de l'inclusion financière, deux approches principales sont généralement utilisées. La première analyse séparément de manière isolée différents indicateurs d'inclusion financière, tandis que la seconde consiste à créer un indice global qui regroupe plusieurs dimensions de l'inclusion financière (multidimensionnel).¹

2.1 L'analyse des indicateurs d'inclusion financière séparément

Pour mesurer le niveau d'inclusion financière d'une économie, des institutions financières telles que la Banque mondiale (via la plateforme Global Findex) et le Fonds monétaire international (avec la plateforme Financial Access Survey - FAS) mettent à disposition plusieurs indicateurs, tels que le nombre d'agences bancaires pour 1 000 km², le nombre de guichets automatiques pour 100 000 personnes, le montant moyen des prêts par rapport au PIB par habitant, ainsi que le nombre de dépôts pour 1 000 personnes.

Ces indicateurs d'inclusion financière offrent des informations utiles pour évaluer la situation financière dans les pays, mais ils ne reflètent qu'une vue partielle de l'inclusivité du système financier.

Selon Sarma, « si les indicateurs d'inclusion financière sont utilisés et analysés séparément, cela peut entraîner une mauvaise interprétation des niveaux d'inclusion financière globale de l'économie d'où l'analyse ignore potentiellement des informations importantes sur le fonctionnement du système financier ».

Ainsi, « une mesure complète et globale telle que l'indice d'inclusion financière, est nécessaire pour une interprétation claire de l'inclusion financière ». (Sarma, 2008).

2.2 La construction des indices multidimensionnels d'inclusion financière

Un certain nombre de chercheurs ont développé des indices multidimensionnels dans le but d'évaluer l'inclusion financière. Grâce à ce type d'indicateur, il est envisageable de comparer les niveaux d'inclusivité financière entre divers pays. Ces indicateurs permettent également de suivre l'évolution des politiques d'inclusion financière au sein des différentes économies.

¹ Abbes.M, "L'inclusion financière en Algérie et dans les pays de la région MENA", *Revue des Sciences commerciales et de gestion*, 2021, p 15.

Parmi ces indices, on trouve l'indice de Sarma, qui est l'un des premiers indices développés dans ce domaine. Proposé par la chercheuse indienne Rajashri Sarma, cet indice évalue trois aspects de l'inclusion financière, Elle a utilisé trois dimensions à savoir la pénétration bancaire, la disponibilité et l'utilisation. Il tient également compte des inégalités d'accès aux services financiers parmi différentes populations, notamment les groupes vulnérables.

D'autres études ont été réalisées dans ce sens, Mehrotra et al. (2009) ont construit un indice d'inclusion, en utilisant des indicateurs tels que le nombre de comptes de dépôt ruraux et les crédits bancaires pour les états de l'Inde. De son côté, Arora (2010) a utilisé plus de dimensions et d'indicateurs pour construire un indice d'inclusion financière, en adoptant la classification du FMI de deux groupes de 98 pays : les économies avancées et les économies en développement et émergentes.¹

Enfin, il est important de souligner qu'il y a un accord général parmi les chercheurs sur le fait qu'un indice multidimensionnel joue un rôle essentiel pour mesurer l'inclusion financière. Cet indice permet de comparer les niveaux d'inclusion financière et de suivre les progrès des politiques mises en place dans ce domaine dans les différentes économies.

3 Les indicateurs et leurs principes de base

L'AFI a développé ces indicateurs sur la base de six principes clés, définis lors des échanges du sous-groupe du de Travail sur les Données d'Inclusion Financière de l'AFI.²

3.1 Principes essentiels de l'ensemble de base

Le tableau suivant résume les principes essentiels de l'ensemble de base de l'inclusion financière :

¹*Revue d'Économie et de Statistique Appliquée*, "Construction d'un indice d'inclusion financière pour les pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)", 2018, p10.

²Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), *Note d'orientation no 4 : Mesurer l'inclusion financière — Ensemble des indicateurs de base d'inclusion financière*, GTDIF, P 1–2.

Tableau 2 : les principes essentiels de l'ensemble de base de l'inclusion financière

Utilité et pertinence	Il est important de s'assurer que les indicateurs de base utilisés sont appropriés et pertinents afin de garantir une élaboration efficace des politiques nationales.
Pragmatisme	La collecte des données relatives à ces indicateurs doit être réalisable en fonction des objectifs et des échéances fixés. Ils ont été choisis pour analyser les données disponibles en vue de diminuer les coûts et les efforts
Consistance	L'absence d'une définition uniforme, cet ensemble d'indicateurs établit des normes visant à faciliter la comparabilité entre les pays et au fil du temps. Il sera, dans la mesure du possible, en conformité avec les initiatives internationales afin d'éviter de surcharger les pays.
Flexibilité	Les indicateurs prennent en considération les variations nationales en termes de contexte et de ressources, offrant ainsi aux pays la possibilité d'ajuster certaines définitions ou d'opter pour des indicateurs de substitution. Il est essentiel d'assurer la transparence, et il est impératif que les pays communiquent de manière explicite sur ces ajustements afin de garantir la cohérence.
Équilibre	Les indicateurs prennent en compte deux aspects importants de l'inclusion financière : l'accès et l'utilisation, en se basant sur des données concernant les offres et les demandes.
• Aspiration	Les indicateurs ont pour objectif de représenter avec précision l'inclusion financière. Certaines entités peuvent requérir des ressources additionnelles, néanmoins, les États doivent prioriser la collecte des indicateurs fondamentaux tout en demeurant réceptifs à d'éventuels ajustements et à l'adoption d'indicateurs alternatifs si cela s'avère nécessaire. Le principe de l'aspiration

	sous-entend que ces indicateurs connaîtront une évolution et que des versions optimisées pourront être mises en œuvre ultérieurement.
--	---

Source : tableau élaboré par nous-même à partir de rapport de l'AFI, 2013.

3.2 Les indicateurs de base de l'inclusion financière élaborés par l'AFI sont

Les indicateurs d'IFI peuvent servir à définir les objectifs nationaux et à suivre les progrès en direction de ces dernières. Les indicateurs clés, qui sont compatibles avec les indicateurs de base proposés par le G20 préparés par le sous-groupe du GPFI pour les données et les mesures, se présentent comme suit¹ :

- Adultes bancarisés dans une institution : pourcentage d'adultes titulaires d'un compte dans une institution financière formelle [peut-être ventilé par sexe].
- Adultes ayant obtenu un crédit d'une institution soumise au contrôle prudentiel : pourcentage d'adultes ayant au moins un prêt.
- Entreprises bancarisées dans une institution : nombre ou pourcentage de PME titulaires de comptes.
- Entreprises ayant contracté un emprunt auprès d'une institution financière soumise au contrôle prudentiel : nombre ou pourcentage de PME ayant un prêt en cours.
- Lieux d'accès aux services : nombre d'agences pour 100 000 adultes.
- Indicateurs spécifiques au pays.

¹ Global Partnership for Financial Inclusion (GPFI) and International Finance Corporation (IFC), *Financial Inclusion Data : Assessing the Landscape and Country-Level Target Approaches*, octobre 2011.

4 L'indice multidimensionnel de Sarma

L'indice multidimensionnel de Sarma, qui est un indicateur utilisé pour évaluer l'inclusion financière, prend en considération non pas un, mais trois aspects majeurs. Au cours de cette section, nous allons décrire en détail le processus de construction de cet indicateur, ainsi que les critères et les méthodes employés pour évaluer l'étendue de la couverture bancaire.

4.1 La construction de l'indice

Dans le contexte de l'élaboration d'un indice multidimensionnel d'inclusion financière, Sarma (2008, 2012) a adopté une approche analogue à celle du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans l'élaboration d'indices de développement tels que l'indice de développement humain (IDH) et l'indice de pauvreté humaine (IPH). Cette approche implique le calcul d'un indice pour chaque aspect de l'inclusion financière. Ainsi, la première étape implique le calcul d'un indice pour la dimension i , d_i , en utilisant la formule suivante. :¹

$$d_i = \frac{A_i - m_i}{M_i - m_i} \dots \dots \dots 1$$

Où :

d_i : Valeur de l'indice pour la dimension i .

A_i = la valeur réelle de la dimension i .

m_i = la valeur minimale de la dimension i .

M_i = la valeur maximale de la dimension i .

La formule (1) garantit que $0 \leq d_i \leq 1$. Plus la valeur de d_i est élevée, plus les résultats du pays dans la dimension i est abordable.

Si n dimensions de l'inclusion financière sont prises en compte alors, un pays i sera représenté par un point $D_i = (d_1, d_2, d_3, \dots, d_n)$ sur l'espace cartésien à n dimensions. Dans l'espace n -dimensionnel, le point $O = (0, 0, 0, 0)$ représente le point indiquant la pire situation tandis que le point $I = (1, 1, 1, 1)$ représente la réalisation la plus élevée dans toutes les dimensions.

¹ Sarma.M, "Index of Financial Inclusion", working paper number 215, June 2008, p 6.

L'indice d'inclusion financière est donc mesuré par la distance euclidienne inversée et normalisée du point Di par rapport au point idéal I= (1, 1, 1, 1,1). La formule exacte est la suivante :

$$IFI_i = 1 - \frac{\sqrt{(1 - d_1)^2 + (1 - d_2)^2 + \dots + (1 - d_n)^2}}{\sqrt{n}}$$

Dans l'indice d'inclusion financière présenté ici, nous considérons trois dimensions fondamentales d'un système financier inclusif : la pénétration bancaire (PB), la disponibilité des services bancaires (DB) et l'utilisation du système bancaire (UB).

En fonction de la valeur des IFI, les pays sont classés en trois catégories,

À savoir :

$0.6 < IFI \leq 1$: une inclusion financière élevée.

$0.3 \leq IFI \leq 0.6$: une inclusion financière moyenne.

$0 \leq IFI < 0.3$: une inclusion financière faible.

4.2 Les dimensions de l'indice d'inclusion financière de Sarma

4.2.1 La pénétration bancaire (PB)

La pénétration bancaire, également appelée bancarisation, se mesure en fonction du taux de bancarisation de la population, c'est-à-dire le pourcentage de personnes disposant d'un compte en banque. Sarma utilise un indice spécifique, à savoir le nombre de comptes bancaires pour 1000 adultes, afin de mener cette comparaison. Cependant, il est fréquent de constater que les données précises concernant le nombre exact de comptes bancaires appartenant aux adultes dans les différentes catégories ne sont pas toujours accessibles.

En l'absence de telles données, on utilise le chiffre des comptes de dépôt pour 1000 adultes pour évaluer cette dimension.¹

¹ Sarma (M), Measuring financial inclusion, Economics Bulletin, Vol 35, N° 1, March, 2015, PP. 604-611.

4.2.2 La disponibilité des services bancaires

Sarma a exploité des données portant sur le ratio du nombre d'agences bancaires et de guichets automatiques (GAB) pour 100 000 adultes dans le but d'évaluer l'ampleur de la disponibilité. Deux indices distincts ont été créés, l'un pour les agences bancaires et l'autre pour les distributeurs automatiques de billets (GAB).

Par la suite, Sarma a procédé au calcul d'une moyenne pondérée de ces deux indicateurs en se basant sur la formule ci-dessous :

$$d_2 = \frac{2}{3}d(\text{Nombre}) \text{ d'agences bancaires} + \frac{1}{3}d(\text{Nombre}) \text{ de DAB}$$

4.2.3 L'utilisation des produits et services bancaire

Selon Sarma, l'utilisation des services bancaires peut se manifester sous diverses formes, telles que les crédits, les dépôts, les paiements ou les transferts. Cependant, Sarma a choisi de se concentrer sur deux services fondamentaux : les crédits et les dépôts, mesurés en proportion du PIB, à savoir l'encours des dépôts/PIB et l'encours des prêts/PIB.¹

En conclusion, il est essentiel de souligner que l'évaluation de l'inclusion financière revêt une importance capitale dans la mesure de la facilité d'accès et de l'utilisation des services financiers au sein d'une économie donnée. Dans le passé, il était courant d'utiliser les indicateurs d'inclusion financière de manière individuelle afin d'évaluer la situation économique et financière d'un pays ou d'une région. Cette approche consistait à examiner chaque indicateur séparément sans nécessairement les relier les uns aux autres pour obtenir une vision globale et approfondie de la situation. Cependant, il est important de noter que se baser uniquement sur ces indicateurs isolés peut fournir une vision partielle et restreinte de la situation. Ainsi, dans le but de fournir une évaluation plus approfondie de l'inclusion financière, il est préférable d'utiliser un indice multidimensionnel tel que l'indice de Sarma. Cette approche permet de prendre en compte différents aspects et dimensions de l'inclusion financière, offrant ainsi une vision plus complète et nuancée de la situation.

¹ Ibid., p. 7.

Section 3 : État des lieux de l'inclusion financière en Algérie

Dans les pays caractérisés par un faible niveau de bancarisation, tel que l'Algérie, l'inclusion financière constitue un enjeu économique et social de première importance, dans la mesure où elle favorise la réduction de la pauvreté, la limitation de l'exclusion sociale et l'amélioration du bien-être économique des citoyens. Cette section se structure autour de deux axes fondamentaux : le premier souligne les efforts et initiatives entrepris par l'État en matière d'inclusion financière, tandis que le second se focalise spécifiquement sur la situation actuelle de l'inclusion financière en Algérie, à travers l'analyse des indicateurs clés.

L'objectif de cette section est d'évaluer le niveau d'inclusion financière en Algérie en mettant en évidence les obstacles qui persistent.

1 La définition de l'inclusion financière par la banque d'Alger

Selon la banque d'Algérie de la loi N°02-2018 du 19 Juin 2018 définit l'inclusion financière : comme la disponibilité et l'utilisation de tous les services financiers par les différents segments de la société dont les institutions et les particuliers, surtout ceux qui sont marginalisés, à travers les canaux officiels, notamment les comptes courants et d'épargne, les services de paiement et de transferts, les services d'assurance, les services de financement et de crédit et des innovations des services financiers plus adaptés avec des prix compétitifs et raisonnables.¹

2 Vers une bancarisation inclusive, l'institution du droit au compte par la Banque d'Algérie

Dans le cadre de sa politique de modernisation du système financier et de promotion de l'inclusion bancaire, l'Algérie a adopté une série de réformes visant à faciliter l'accès des citoyens aux services financiers de base. L'une des mesures phares en la matière est l'instauration du droit au compte, matérialisée par l'Instruction n°03-2012 du 26 décembre 2012 émise par la Banque d'Algérie.

Cette instruction a été prise en application de l'article 119 bis de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, et est entrée en vigueur à compter du 2 janvier 2013.²

¹ Banque d'Algérie, *Brochure sur l'inclusion financière*, 2018, p. 1.

² *Instruction n° 03-2012 du 26 décembre 2012 fixant la procédure relative au droit au compte*. Banque d'Algérie

L'objectif fondamental de cette mesure est de garantir à toute personne physique ou morale domiciliée en Algérie, qu'elle soit salariée, sans revenu stable ou exerçant dans le secteur informel, le droit d'ouvrir un compte bancaire. En consacrant juridiquement ce droit, l'État algérien affirme sa volonté de lutter contre l'exclusion financière, en réduisant les barrières à l'entrée dans le système bancaire formel.

Le droit au compte se présente ainsi comme un instrument de justice sociale et économique, dans la mesure où il permet à des individus traditionnellement écartés du circuit bancaire en raison de leur profil socio-économique, de l'absence de garanties ou de revenus réguliers d'accéder à des services essentiels tels que l'épargne, les moyens de paiement ou la réception de revenus.

En cas de refus d'ouverture de compte par une institution bancaire, le client concerné a la possibilité de saisir la Banque d'Algérie. Celle-ci est alors en mesure soit d'imposer à l'établissement bancaire initial l'ouverture du compte, soit de désigner une autre banque pour satisfaire la demande du requérant. Ce mécanisme vise à garantir l'effectivité du droit au compte, en évitant que des considérations commerciales ou discriminatoires ne compromettent son application.

Il est important de souligner que la portée de ce droit reste encadrée : la banque désignée dans le cadre de cette procédure peut limiter les services associés à l'ouverture d'un compte de dépôt aux opérations bancaires de base, telles que le dépôt et le retrait d'argent, les virements, ou encore l'accès à une carte de paiement de base. En revanche, les comptes en devises ne sont pas concernés par cette mesure, ce qui souligne une certaine limitation dans l'universalité du droit au compte.

En définitive, le droit au compte instauré en Algérie constitue une avancée significative en matière d'inclusion financière, en posant les fondations d'un accès élargi aux services bancaires. Toutefois, son efficacité dépend également de la mise en œuvre concrète par les établissements bancaires, du suivi par les autorités monétaires, et de l'accompagnement des populations ciblées par des actions de sensibilisation et d'éducation financière.

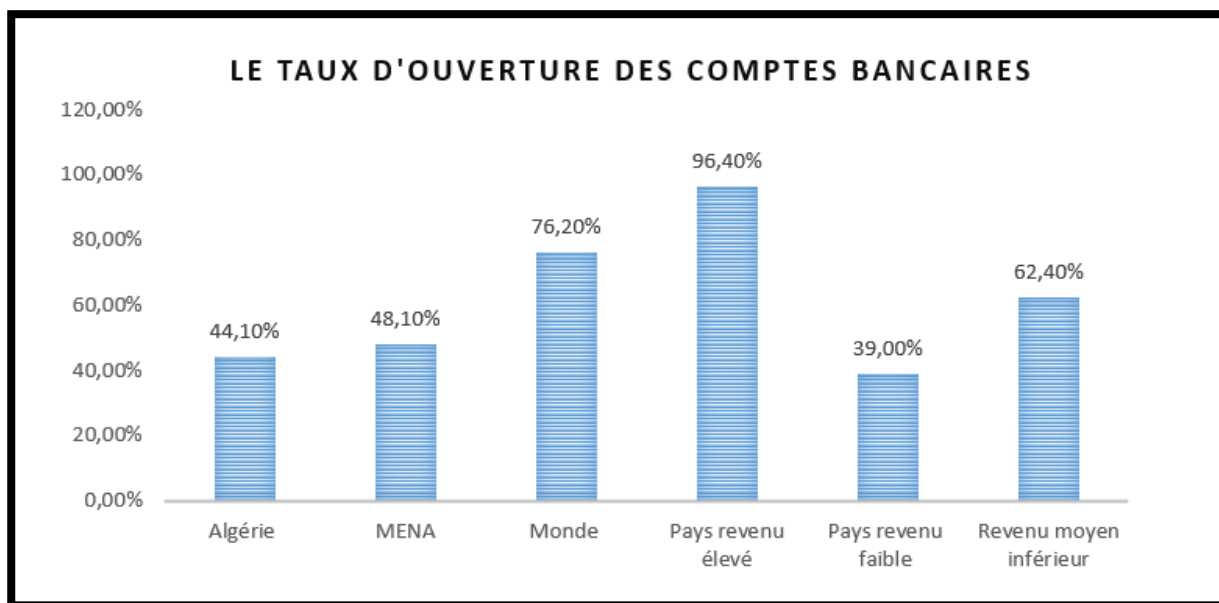
3 L'inclusion financière en Algérie

Pour évaluer l'état de l'inclusion financière en Algérie, notre attention se portera sur l'étude des indicateurs suivants, tirés des données de Global Findex : l'ouverture d'un compte bancaire, l'épargne, l'accès au crédit et la maîtrise des risques financiers.¹

¹ Benilles.B, Rakhroukh.Y, « L'inclusion financière : un levier au service d'une croissance économique inclusive en Algérie », Algérie, 17 mars 2021, p. 301.

3.1 L'ouverture d'un compte courant

Figure 9 : Le taux d'ouverture d'un compte



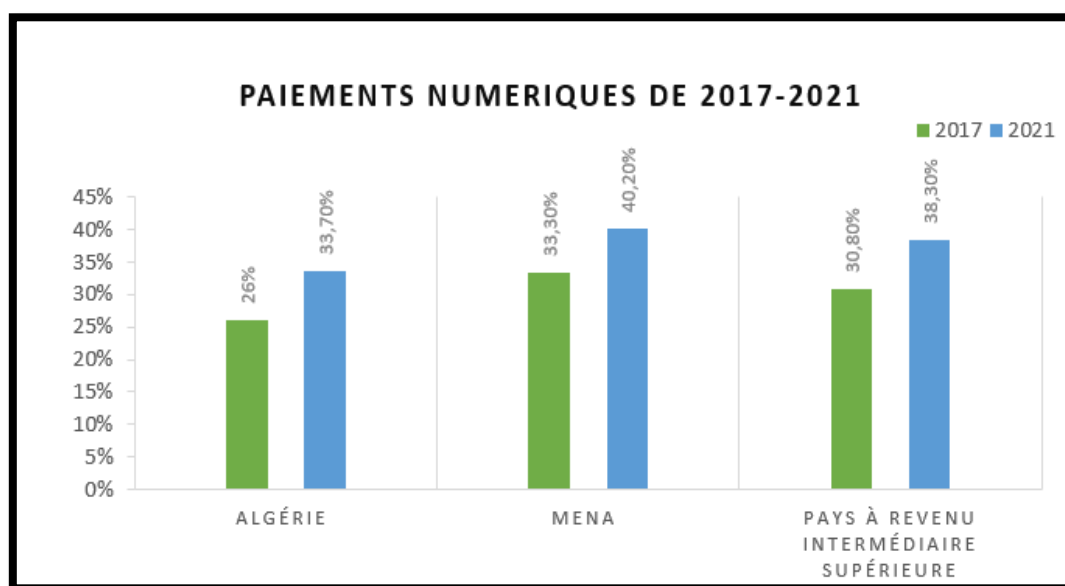
Source : élaboré par nous-même selon les données de Global Findex 2021

L'ouverture d'un compte courant représente le premier pas crucial vers l'inclusion financière. Selon le Global Findex 2021, seulement 44.1% des adultes algériens avaient un compte dans une institution financière.

Si ce taux est bien supérieur à la moyenne des pays à revenu faible (39%) et très proche à la moyenne du Monde Arabe MENA (48,1 %), il reste inférieur par rapport au taux moyen mondial et celui enregistré au niveau des pays à revenu élevé, et il reste éloigné des normes internationales.

3.2 Les Paiements Numériques en Algérie

Figure 10 : Les paiements numériques en Algérie.



Source : élaboré par nous-même selon les données de Global Findex 2021

De 2017 à 2021, on a observé une amélioration significative de l'utilisation des paiements numériques en Algérie, même si certains aspects suscitent des préoccupations par rapport aux pays de la région MENA ou à revenu intermédiaire supérieur. Le pourcentage total des transactions effectuées ou reçues par voie numérique est passé de 26,0 % en 2017 à 33,7 % en 2021, ce qui représente une augmentation de 7,7 points. Cette évolution reflète des avancées en termes d'inclusion financière numérique. Cependant, ce pourcentage demeure en deçà de la moyenne régionale de 40,2 % et également en dessous de celui des pays à revenu intermédiaire supérieur, évalué à 38,3 %.

3.3 L'épargne et l'accès au crédit

De plus, il convient de souligner que l'épargne et l'accès au crédit demeurent des éléments essentiels de l'inclusion financière. En 2021, près de **45,7 %** des individus adultes en Algérie ont affirmé avoir épargné de l'argent au cours de l'année précédente, ce chiffre représentant une progression par rapport à l'année 2017.

Toutefois, un pourcentage relativement bas, soit **16 % en 2021**, a opté pour l'utilisation d'un compte bancaire en tant que moyen d'épargne, démontrant ainsi une préférence continue pour les formes informelles ou non institutionnelles d'épargne.

En outre, une proportion de **3,6 %** des individus investisseurs ont indiqué utiliser un club d'épargne ou faire appel à un tiers extérieur à leur cercle familial, ce taux relativement bas met en lumière la faible adhésion à ces formes de pratiques financières communautaires.

En ce qui concerne l'accès au crédit, **37,6 %** des adultes ont déclaré avoir contracté un emprunt en 2021.

Néanmoins, les canaux formels restent peu utilisés : seulement **3,8 %** des emprunts ont été obtenus auprès d'institutions financières officielles. La majorité des emprunteurs représentant **30,5 %**, continue de recourir à des sources informelles, telles que la famille ou les amis, ce qui souligne la faible intégration du système bancaire formel dans le domaine du financement personnel.¹

3.4 Les obstacles de l'inclusion financière en Algérie

D'après l'étude Global Findex 2017, diverses explications peuvent être avancées pour comprendre la non-bancarisation d'une fraction de la population en Algérie.

La principale difficulté mentionnée concerne la situation financière des individus : 36 % des répondants affirment ne pas disposer de ressources suffisantes pour l'ouverture ou l'utilisation d'un compte bancaire, en particulier en raison des frais ou des conditions de solde minimum.

En outre, 21 % des participants considèrent qu'il n'est pas indispensable de disposer d'un compte personnel étant donné qu'un membre de leur famille en détient déjà un. Par conséquent, cette approche de partage au sein de la famille diminue la nécessité ressentie d'avoir un compte personnel.

La défiance à l'égard des institutions financières représente un autre obstacle majeur, cité par 15 % des individus interrogés, ce qui témoigne d'un manque de confiance envers le système bancaire traditionnel.

En ce qui concerne l'épargne, 23 % des résidents algériens optent pour la conservation de leurs fonds à domicile ou leur placement dans des actifs physiques tels que le bétail, les bijoux ou l'immobilier, démontrant ainsi une préférence pour des formes d'épargne traditionnelles et matérielles.

En ce qui concerne l'accès au crédit, il est noté que 29 % des participants ont eu recours à un emprunt financier. Cependant, il est important de souligner que la principale source de financement demeure le réseau familial ou amical, et non les établissements bancaires.

¹The Little Data Book on Financial Inclusion, From Global Findex Database, P22.

Conclusion du chapitre

À l'issue de ce premier chapitre, il apparaît clairement que l'inclusion financière constitue une condition indispensable à l'instauration d'une croissance économique plus équitable et durable. En permettant aux individus d'accéder à une gamme diversifiée de services financiers, elle favorise non seulement l'autonomie économique, mais elle participe également à la réduction de la pauvreté, à l'atténuation des inégalités et à la promotion d'un développement plus inclusif.

L'analyse conceptuelle et historique présentée dans ce chapitre met en lumière l'évolution progressive de l'inclusion financière, qui s'est construite sur les fondations de la micro finance pour aboutir à une approche plus holistique, soutenue par les avancées technologiques. Elle révèle également l'importance croissante accordée à l'inclusion financière dans les stratégies économiques nationales et internationales.

Enfin, l'étude du cas algérien montre que, malgré des avancées notables comme l'instauration du droit au compte ou la progression des paiements numériques, de nombreux obstacles persistent. Le faible taux de bancarisation, le recours encore dominant aux canaux informels pour l'épargne et le crédit, ainsi que le manque de confiance envers les institutions financières freinent l'essor d'une inclusion financière véritablement inclusive et équitable.

Chapitre 3 : Analyse empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière.

Introduction de chapitre

Ce chapitre est consacré à l'analyse empirique de la relation entre le développement de la monétique et l'inclusion financière en Algérie sur la période 2012–2023. Il vise à évaluer, à partir d'indicateurs concrets, l'effet des outils de paiement électroniques (cartes bancaires, DAB, services en ligne, etc.) sur l'accès de la population aux services financiers formels.

Il est important de préciser que l'étude se concentre exclusivement sur l'inclusion financière bancaire, en excluant les formes d'inclusion financière boursière ou informelle. Cette délimitation permet d'analyser avec précision l'évolution de la bancarisation dans le contexte de digitalisation des services financiers.

Le chapitre s'organise en trois sections principales :

- La première section est consacrée à la présentation de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), incluant son historique, ses missions, son rôle dans le paysage bancaire national ainsi que les principales solutions de paiement numériques qu'elle propose dans le cadre de la stratégie de digitalisation.
- La deuxième section est dédiée à l'analyse descriptive des principales variables liées à la monétique et à l'inclusion financière. Elle détaille également la construction des deux indices composites utilisés dans l'étude : l'indice de la monétique et l'indice de l'inclusion financière bancaire. Ces indices sont obtenus par une agrégation de plusieurs indicateurs représentatifs normalisés.
- La troisième section est consacrée à l'évaluation économétrique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière. Elle repose sur une régression linéaire simple, effectuée avec le logiciel SPSS, afin de mesurer statistiquement la relation entre les deux indices construits.

Section 01 : Présentation du de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

1 Présentation de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

1.1 Historique et évolution de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

La Banque Nationale d'Algérie (BNA) est la première banque commerciale nationale, créée le 13 juin 1966 par l'ordonnance n°66-178. À sa création, elle exerçait les fonctions d'une banque universelle, prenant en charge l'ensemble des opérations bancaires, de crédit et de change, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. Elle assurait également le service financier des entreprises, des groupements professionnels et des particuliers.

À ses débuts, la BNA détenait le monopole du financement du secteur agricole. Ce rôle a été réorganisé en 1982 avec la création de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), issue de la restructuration de la BNA, et spécialement dédiée au financement du secteur rural.

L'année 1988 marque un tournant majeur avec l'adoption de deux lois fondamentales qui amorcent la transition vers une économie de marché. La loi n°88-01 du 12 janvier 1988 introduit l'autonomie des entreprises publiques économiques et provoque un changement dans l'organisation des banques, y compris la BNA. Cette réforme implique notamment :

- Le retrait du Trésor public des circuits de financement,
- La liberté pour les entreprises de choisir leur banque de domiciliation,
- La fin des financements automatiques.

Ces changements sont renforcés par la loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la Monnaie et au Crédit, qui redéfinit le rôle des banques comme des personnes morales exerçant à titre professionnel la réception de fonds du public, les opérations de crédit, et la gestion des moyens de paiement. Cette loi a permis une refonte radicale du système bancaire algérien, en harmonie avec les nouvelles orientations économiques du pays.¹

Dans ce nouveau cadre juridique, la BNA devient une institution autonome, à l'instar des autres banques commerciales. Elle obtient officiellement son agrément le 5 septembre 1995, devenant ainsi la première banque à être agréée par délibération du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

¹ <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/> consulté le 02/05/2025 à 21h00.

L'évolution de la BNA s'est également traduite par un renforcement progressif de sa capacité financière. En 2009, son capital social passe de 14,6 milliards à 41,6 milliards de dinars algériens, puis il est porté à 150 milliards de dinars en 2018. En 2025, une nouvelle augmentation est opérée, doublant le capital pour atteindre 300 milliards de dinars, consolidant ainsi la solidité financière de l'institution.

En parallèle de ces évolutions structurelles, la BNA a su adapter ses services aux nouvelles attentes des clients. En 2020, elle lance son activité de finance islamique, contribuant ainsi à l'élargissement de l'offre bancaire en Algérie et à une meilleure inclusion financière.

Enfin, la BNA a engagé une stratégie d'expansion internationale. En 2023, elle étend sa présence en Afrique avec l'ouverture de deux filiales : l'Algerian Bank of Sénégal à Dakar et l'Algerian Union Bank en Mauritanie, marquant une nouvelle étape dans son développement.¹

1.2 Activités, services et réseau de la Banque Nationale d'Algérie (BNA)

Depuis sa création en 1966, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) fait de l'accompagnement de ses clientèles tant particulières, professionnelles et entreprises une priorité. Cette mission constante a permis à la BNA de se positionner aujourd'hui comme l'une des banques les plus dynamiques du paysage financier algérien, avec un portefeuille de plus de 2,5 millions de clients.

Avec 227 agences réparties à travers les 58 wilayas, encadrées par 21 Directions Régionales, la BNA dispose d'un réseau dense qui en fait une banque de proximité par excellence. Elle emploie plus de 5 000 collaborateurs, déployés sur l'ensemble du territoire national pour garantir une accessibilité optimale à ses services. À cela s'ajoute un parc technologique composé de 174 Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) et de 100 Guichets Automatiques de Banque (GAB), facilitant l'accès aux opérations bancaires courantes.

Dans un contexte de modernisation du secteur financier, la BNA s'est pleinement engagée dans un processus de digitalisation de ses produits et services. Elle propose aujourd'hui des solutions de paiement électronique, des services de e-Banking et encourage l'utilisation des moyens de paiement numériques, notamment à travers la distribution gratuite de cartes CIB à ses clients.

En tant que banque universelle, la BNA offre une large gamme de produits et services adaptés aux besoins variés de sa clientèle :

¹ <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/> consulté le 07/05/2025 à 21h30.

- Solutions de financement pour les particuliers et les entreprises ;
- Produits de bancassurance, couvrant divers types de risques ;
- Offres de finance islamique, lancées en 2020, répondant à la demande croissante pour des services conformes à la charia.

Les produits proposés par la BNA sont à la fois simples, compétitifs et conformes à la réglementation en vigueur, répondant ainsi aux exigences du marché tout en contribuant activement au développement économique national. Grâce à une ingénierie bancaire proactive et des équipes qualifiées, la BNA s'efforce de maintenir un haut niveau de qualité de service, consolidant sa position parmi les principaux acteurs bancaires du pays.¹

1.3 Missions de la banque

En tant qu'acteur majeur du secteur bancaire en Algérie, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) s'engage à jouer un rôle central dans le développement économique et social du pays. Ses missions reflètent cette ambition à travers des actions concrètes visant à renforcer l'inclusion financière, soutenir la croissance économique et moderniser les services bancaires. Elles se déclinent ainsi :

- La participation à la croissance de l'économie nationale, à travers la mobilisation de l'épargne et la mise en place des financements adaptés aux besoins de la clientèle.
- L'amélioration du niveau de bancarisation des citoyens à travers l'élargissement et la modernisation du réseau d'exploitation.
- La prise en charge des attentes de la clientèle à travers la mise en place d'une gamme de produits et services modernes et accessibles.
- La consécration de l'image d'une banque responsable et citoyenne.

1.4 Valeurs de la banque

La BNA s'engage à offrir les valeurs fondamentales de la Banque Nationale d'Algérie (BNA), qui guident son action au quotidien.²

Qualité

Progrès

Ethique

Reconnaissanc
e

¹ <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/> consulté le 08/05/2025 à 15h30.

² Rapport annuel de la BNA, 2022, p7.

2 Les solutions de paiement numériques proposées par la BNA

Dans le cadre de sa modernisation et de l'élargissement de ses canaux d'accès, la Banque Nationale d'Algérie (BNA) met à disposition plusieurs solutions de paiement numériques. Parmi celles-ci, on retrouve les services de paiement en ligne, la plateforme bancaire BNA.net accessible depuis un portail web, ainsi que deux applications mobiles : BN@tic et WIMPAY, permettant de réaliser des transactions de manière rapide et sécurisée depuis un smartphone.¹

2.1 Le paiement en ligne chez la BNA

Le paiement en ligne proposé par la Banque Nationale d'Algérie (BNA) permet aux commerçants d'intégrer un module de paiement sécurisé sur leur site e-commerce, offrant ainsi la possibilité aux clients de régler leurs achats ou services directement en ligne, via une carte interbancaire (CIB) ou la carte Edahabia. Accessible 24h/24 et 7j/7, cette solution vise à simplifier les transactions tout en garantissant leur sécurité. L'adhésion à cette plateforme est valable pour une durée d'un an, renouvelable. Le processus d'intégration, géré par le GIE Monétique, se déroule en plusieurs étapes : inscription sur le site **cibweb.dz**, dépôt de la demande, tests techniques, et enfin autorisation d'exploitation délivrée après validation par la SATIM.

2.2 Le service E-Banking de la BNA

Le service e-Banking de la BNA est accessible aussi bien via la plateforme web BNA.net (<https://ebanking.bna.dz/customer/>) que par l'application mobile BN@tic, disponible en téléchargement gratuit sur Play Store et App Store.

Pour répondre aux besoins variés de sa clientèle, la BNA propose deux formules distinctes :

- Le Pack Net permet aux clients de consulter leurs soldes, l'historique des opérations (jusqu'à 23 mois), les cartes bancaires et les mouvements récents. Il offre également l'édition de relevés de compte et de RIB, un service de messagerie, des notifications par SMS, un chatbot pour s'informer sur les produits bancaires, ainsi que le suivi des financements contractés avec des rappels avant les échéances.
- Le Pack Net+ inclut toutes les fonctionnalités du Pack Net, avec en plus des services de virement (ponctuels, programmés, de masse), le transfert entre comptes, les prélèvements

¹ <https://www.bna.dz/fr/> consulté le 01/05/2025 à 19h30

multiples, la commande de chéquier et de carte, l'opposition sur carte et l'accès au service e-Trade.

Grâce à ces services, les clients de la BNA bénéficient d'une autonomie accrue dans la gestion de leurs finances, à tout moment et en tout lieu.

2.3 WIMPAY-BNA

Wimpay-BNA est une application mobile innovante de paiement sans contact, lancée par la Banque Nationale d'Algérie (BNA) le 20 mars 2021. Basée sur la technologie des QR Codes, elle permet aux utilisateurs de réaliser des paiements de manière simple et sécurisée depuis leur smartphone, 24h/24 et 7j/7, y compris depuis l'étranger pour des transferts en dinars.

Cette application est disponible sur Play Store et App Store, Wimpay-BNA est destinée aux clients abonnés au service « BNA.net », au « Pack Wimpay-BNA », détenteurs de cartes interbancaires « CIB » et utilisateurs du service SMS OTP (pour les opérations de e-Paiement).

L'application propose une large gamme de fonctionnalités, notamment les paiements par QR Code, les virements entre utilisateurs, l'envoi de demandes d'argent, ainsi que la gestion du budget. Elle permet également de consulter le solde, l'historique des transactions, de gérer plusieurs vendeurs et points de vente, et de suivre l'activité commerciale en temps réel.

Section 2 : Analyse descriptive et construction des indices

Dans le cadre de cette étude, nous avons pour objectif d'évaluer économétriquement la relation entre le développement de la monétique et le niveau d'inclusion financière bancaire en Algérie durant la période 2012–2023. Pour ce faire, il est nécessaire de construire deux indices synthétiques qui résument, chacun, les dynamiques annuelles observées dans ces deux domaines.

Ainsi, dans cette section, nous allons d'abord choisir les indicateurs les plus représentatifs du développement de la monétique et de l'inclusion financière, pour lesquels nous disposons de données complètes sur la période 2012–2023. Ces indicateurs serviront ensuite à construire :

- Un indice de la monétique, mesurant le niveau d'équipement et d'usage des services bancaires électroniques.
- Un indice de l'inclusion financière bancaire, évaluant l'accès de la population aux services financiers formels.

Ces deux indices seront utilisés dans la régression linéaire simple réalisée dans la section suivante, afin d'analyser empiriquement l'impact de la monétique sur l'inclusion financière.

Dans ce qui suit, nous présenterons les indicateurs choisis pour chaque dimension, leur évolution descriptive, ainsi que la méthode de traitement statistique utilisée pour extraire les deux indices. Chaque indice représente, respectivement, le niveau de développement des services monétiques et le degré d'inclusion financière bancaire au cours de la période étudiée.

1 Construction de l'indice de la monétique

1.1 Sélection des indicateurs représentatives de la monétique

L'indice de la monétique vise à mesurer le niveau de développement et d'usage des services de paiement électronique et des outils financiers numériques dans le système bancaire algérien. Neuf variables clés ont été sélectionnées pour sa construction

- Nombre de cartes de débit émises.
- Nombre de cartes de débit pour 1 000 adultes.
- Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) pour 100 000 adultes.
- Nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales.
- Nombre de comptes de dépôt dans les banques commerciales.

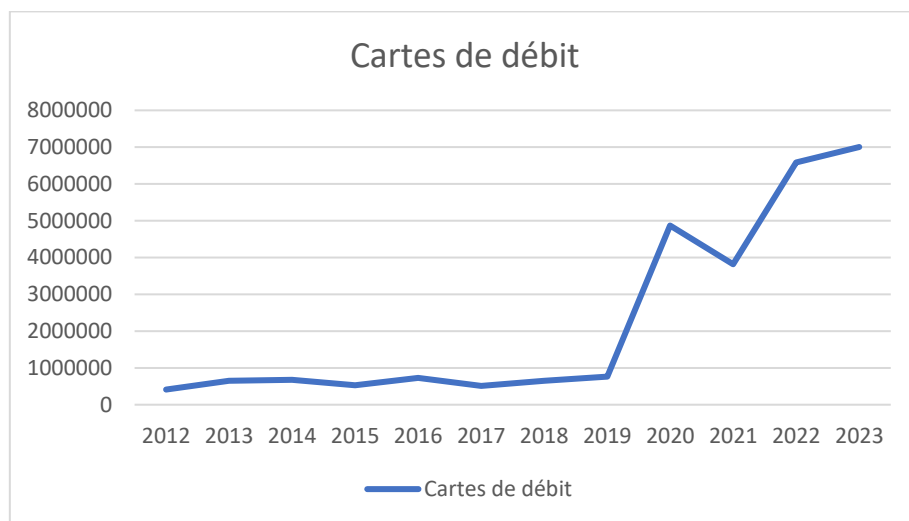
- Dépôts, Encours de dépôts dans les banques commerciales (% du PIB).
- Encours de crédits dans les banques commerciales (% du PIB).
- Nombre de sociétés d'assurance pour 100 000 habitants
- Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes.

1.1.1 Analyse descriptive des indicateurs de la monétique

1.1.1.1 Cartes de débit

Le nombre de cartes de débit émises représente le volume total des cartes bancaires actives délivrées par les institutions financières. Cet indicateur reflète directement le niveau d'adoption des moyens de paiement électroniques par la population.

Figure 11 : Évolution du nombre de cartes de débit (2012–2023)



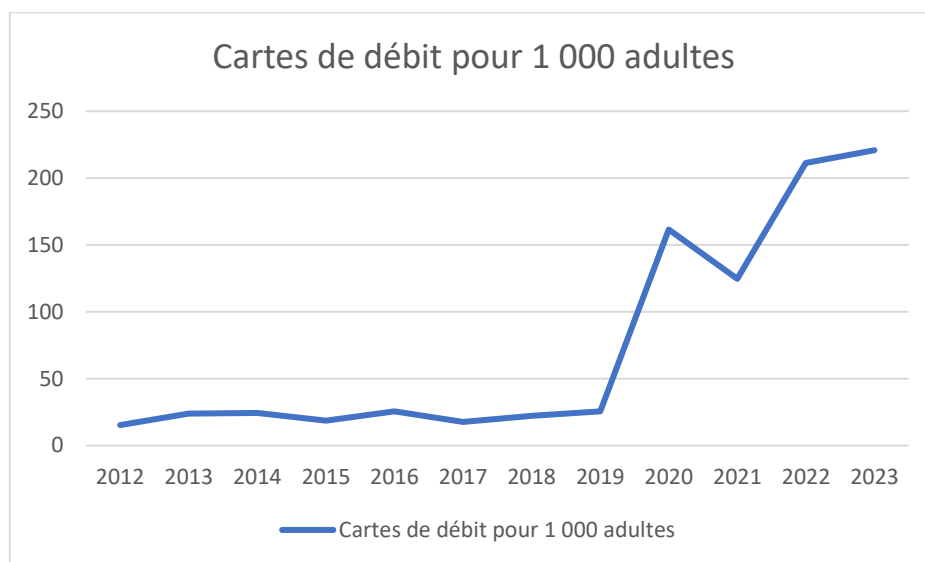
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Le nombre de cartes de débit en Algérie a fortement augmenté, passant de 411 572 en 2012 à plus de 7 millions en 2023. On observe une hausse marquée à partir de 2020, traduisant une accélération de la digitalisation bancaire, notamment pendant la pandémie de COVID-19. L'évolution montre un changement structurel dans les comportements financiers de la population, avec une adoption massive des moyens de paiement électroniques.

1.1.1.2 Cartes de débit pour 1 000 adultes

Cet indicateur mesure le nombre de cartes de débit en circulation pour 1 000 adultes. Il permet d'apprécier la pénétration des cartes bancaires dans la population, en tenant compte des dimensions démographiques.

Figure 12 : Cartes de débit pour 1 000 adultes (2012–2023)



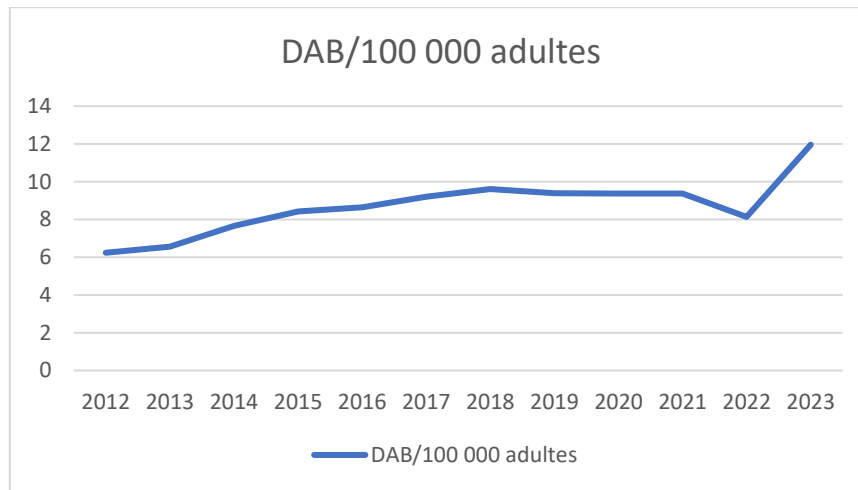
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Le ratio cartes/1000 adultes a fortement progressé, surtout à partir de 2020, atteignant 220,82 cartes/1000 adultes en 2023. Cela montre une forte diffusion des outils de paiement électronique, liée notamment à la croissance du e-commerce, aux politiques de bancarisation et à l'impact de la crise sanitaire qui a favorisé les paiements sans contact.

1.1.1.3 Nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) pour 100 000 adultes

Cet indicateur mesure la disponibilité physique des distributeurs automatiques de billets sur une base standardisée par rapport à la population adulte. Il permet d'évaluer l'accessibilité physique des moyens de retrait d'espèces et de services électroniques.

Figure 13 : Nombre de DAB/100 000 adultes (2012–2023)

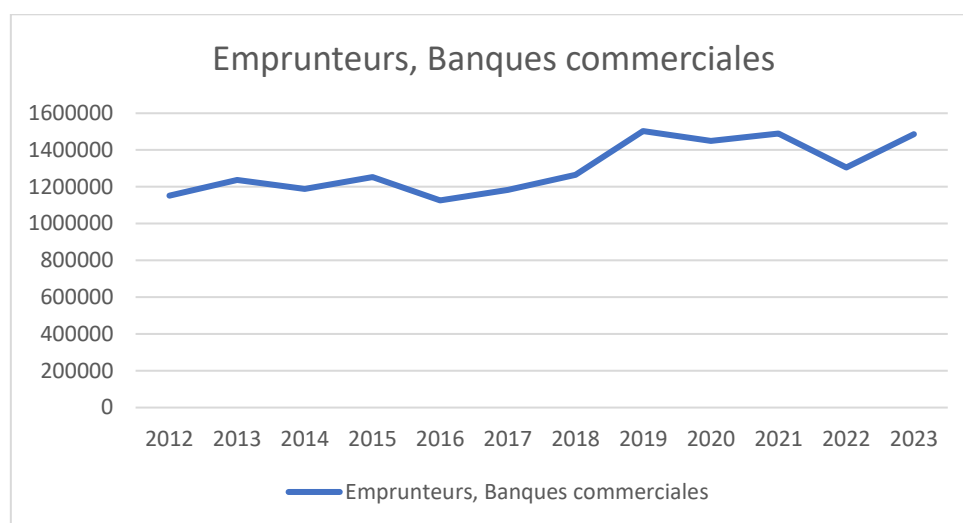


Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Le nombre de DAB pour 100 000 adultes a progressé de 6,24 en 2012 à 11,96 en 2023. Cette amélioration traduit les efforts d'investissement dans l'infrastructure bancaire pour rapprocher les services financiers de la population, notamment dans les zones périphériques.

1.1.1.4 Nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales

Cet indicateur représente le nombre total d'individus ou d'entités ayant contracté un crédit auprès des banques commerciales. Bien qu'il ne soit pas un indicateur purement monétique, il peut être considéré comme un indicateur complémentaire de l'inclusion financière par les canaux électroniques. En effet, l'accès au crédit suppose généralement l'ouverture d'un compte bancaire et, souvent, l'usage des services monétiques associés.

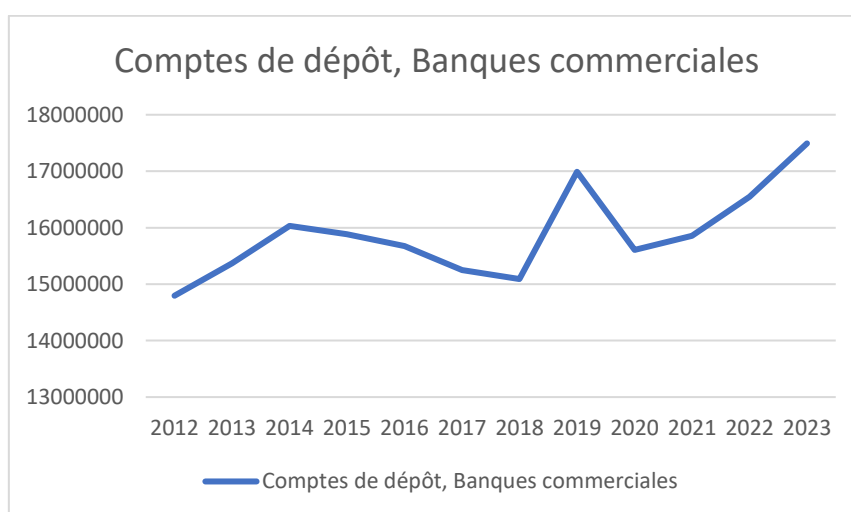
Figure 14 : Emprunteurs, Banques commerciales

Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Le nombre d'emprunteurs a globalement augmenté, atteignant un pic en 2019 (1,5 million). Malgré un léger recul en 2022, les chiffres de 2023 montrent un retour à un niveau élevé, reflétant une demande soutenue de financement, particulièrement dans les années post-COVID.

1.1.1.5 Nombre de comptes de dépôt dans les banques commerciales

Il s'agit du nombre total de comptes bancaires ouverts, y compris comptes courants et comptes épargne, dans les banques commerciales. Cette variable constitue un socle essentiel pour l'usage de la monétique, notamment les cartes de débit.

Figure 15 : Nombre de comptes de dépôt dans les banques commerciales

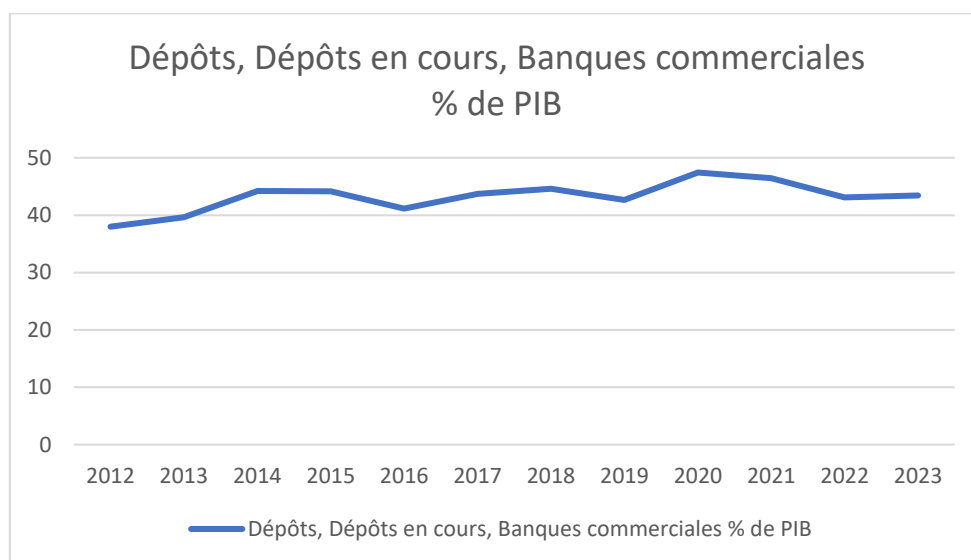
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

L'évolution du nombre de comptes de dépôts montre une croissance continue, avec une augmentation de près de 3 millions de comptes entre 2012 et 2023. Cela indique une progression de la bancarisation et une base élargie pour l'utilisation des services monétiques.

1.1.1.6 Dépôts dans les banques commerciales (% du PIB)

Ce ratio exprime la valeur totale des dépôts détenus par les clients dans les banques commerciales, rapportée au Produit Intérieur Brut (PIB). Il permet d'évaluer l'importance relative de l'épargne formelle dans l'économie nationale.

Figure 16 : Dépôts dans les banques commerciales (% du PIB)



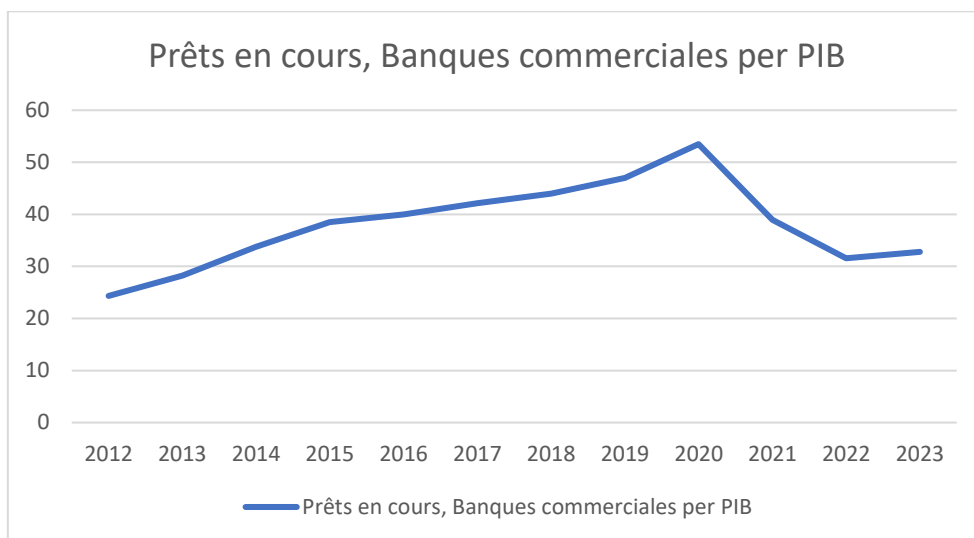
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Les dépôts rapportés au PIB montrent une tendance haussière jusqu'en 2020, avec un pic à 47,44 %, avant une légère baisse. Cela confirme une hausse de la confiance des agents économiques envers le secteur bancaire et une formalisation progressive de l'épargne.

1.1.1.7 Encours de crédits dans les banques commerciales (% du PIB)

Cet indicateur mesure l'ampleur du financement bancaire accordé aux ménages et aux entreprises, en proportion de la richesse nationale. Il reflète la profondeur financière et l'usage du crédit formel, souvent lié à des services monétiques.

Figure 17 : Prêts en cours, Banques commerciales per PIB



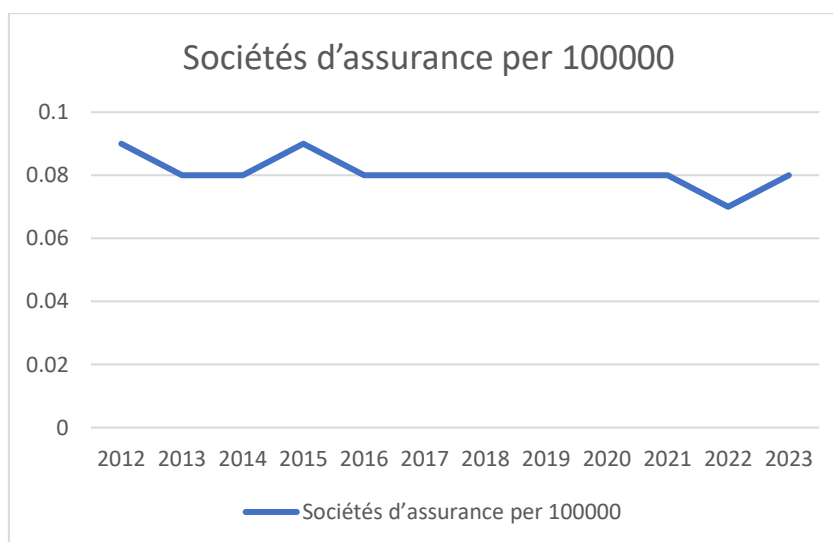
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

L'encours des crédits a plus que doublé entre 2012 et 2020, atteignant 53,49 % du PIB, avant de reculer. Cette évolution traduit une période de forte expansion du crédit bancaire, suivie d'un rééquilibrage après la crise sanitaire.

1.1.1.8 Sociétés d'assurance pour 100 000 habitants

Cet indicateur reflète le niveau de développement du secteur assurantiel, souvent lié aux services financiers modernes, y compris les paiements électroniques (primes numériques, règlement de sinistres par carte, etc.).

Figure 18 : Sociétés d'assurance pour 100 000 habitants



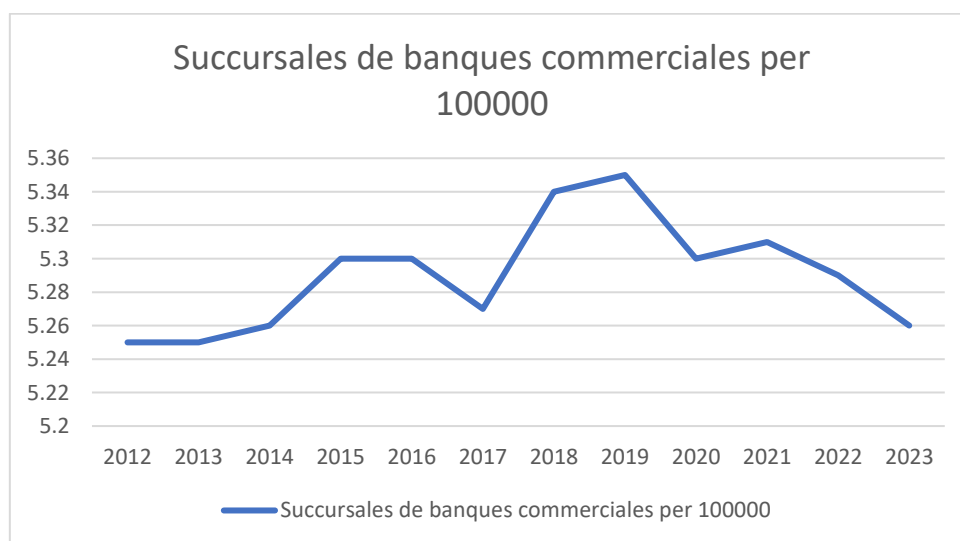
Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

L'indicateur du nombre de sociétés d'assurance pour 100 000 habitants est resté stable entre 2012 et 2023, oscillant entre 0,07 et 0,09. Cette stabilité reflète un secteur assurantiel structuré, mais peu dynamique. Bien qu'il ne montre pas de forte évolution, il reste pertinent comme indicateur secondaire pour évaluer le développement global de la monétique, notamment en lien avec les services financiers modernes.

1.1.1.9 Succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes

Il s'agit du nombre d'agences bancaires disponibles par tranche de 100 000 adultes. Cet indicateur renseigne sur la présence territoriale du système bancaire, facilitant l'accès aux services de paiement, aux comptes et à la monétique en général.

Figure 19 : Succursales de banques commerciales per 100000



Source : établi à partir des données d'un document interne de la SATIM.

L'indicateur du nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes est resté globalement stable entre 2012 et 2023, autour de 5,3. Cette stabilité traduit une saturation du réseau physique et un recentrage des banques sur les services numériques.

L'analyse des variables de la monétique entre 2012 et 2023 montre une forte progression des moyens de paiement électroniques, notamment des cartes de débit et des distributeurs automatiques. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation des comptes bancaires et des emprunteurs, traduisant une meilleure inclusion financière. En revanche, la densité des agences bancaires et le secteur

assurantiel restent stables, suggérant un virage vers la digitalisation plutôt qu'une expansion physique. Globalement, ces tendances confirment une modernisation du système financier, qui servira de base à l'étude de l'impact de la monétique dans la suite du travail.

1.2 Normalisation des données : la technique Min-Max

Lorsqu'un indice composite est construit à partir de plusieurs variables mesurées sur des échelles différentes (par exemple : nombre d'agences, nombre de comptes, nombre de DAB, etc.), il est indispensable d'uniformiser ces données afin de les rendre comparables. C'est à cette fin que l'on applique une méthode de normalisation, permettant de ramener toutes les variables sur une même échelle de mesure, généralement comprise entre 0 et 1 (annexe1)

➤ Formule mathématique

$$Xi' = \frac{Xi - \min(X)}{\max(X) - \min(X)}$$

Où :

- Xi est la valeur observée de la variable pour l'année i .
- $\min(X)$ et $\max(X)$ sont respectivement les valeurs minimale et maximale observées de la variable sur la période (2012-2023).
- Xi' valeur normalisée, comprise entre 0 et 1.

Cette méthode permet de ramener toutes les variables sur une échelle commune de 0 à 1, facilitant ainsi leur agrégation sans introduire de biais.

1.3 Agrégation et construction de l'indice de la monétique

Une fois les variables sélectionnées et normalisées à l'aide de la méthode Min-Max, l'étape finale consiste à les agréger pour élaborer un indice synthétique unique de la monétique (IM), reflétant le niveau de développement de la monétique pour chaque année de la période analysée.

➤ Formule mathématique

$$IM = 1 - \frac{\sqrt{(1 - X_1')^2 + (1 - X_2')^2 + \dots + (1 - X_n')^2}}{\sqrt{n}}$$

- Xi' valeur normalisée, comprise entre 0 et 1.

- n est le nombre total de variables utilisées (dans cette étude, $n=9$).

Cette méthode permet de calculer un score synthétique allant de 0 à 1, indiquant le niveau global de développement de la monétique pour chaque année. Plus l'indice est proche de 1, plus la digitalisation des services bancaires et financiers est avancée.

2. Construction de l'indice d'inclusion financière

2.1 Sélection des variables représentatives de l'inclusion financière

Dans le cadre de cette étude, la construction de l'indice d'inclusion financière vise à quantifier, de manière synthétique, le niveau d'accès et d'utilisation des services financiers formels par la population algérienne sur la période 2012–2023. Cette approche se base sur trois dimensions clés : l'accès aux services financiers, leur usage effectif, et la disponibilité physique de l'infrastructure bancaire. Ces dimensions sont représentées par les variables suivantes :

- Le nombre de déposants auprès des comptes courants postaux (CCP) et du Trésor public et des banques commerciales (en milliers).
- Le nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales (en milliers).
- Le nombre de comptes bancaires actifs et en dinars et en devises (en milliers).
- Le nombre d'agences bancaires par wilaya.
- Le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB).

L'ensemble de ces données a été extrait des rapports annuels et bulletins statistiques de la Banque d'Algérie, seule source officielle centralisant ces indicateurs au niveau national sur la période analysée. L'utilisation des statistiques de la Banque d'Algérie permet non seulement de garantir la fiabilité et la comparabilité des données sur la période étudiée, mais aussi de situer l'évolution de l'Algérie dans une perspective internationale.

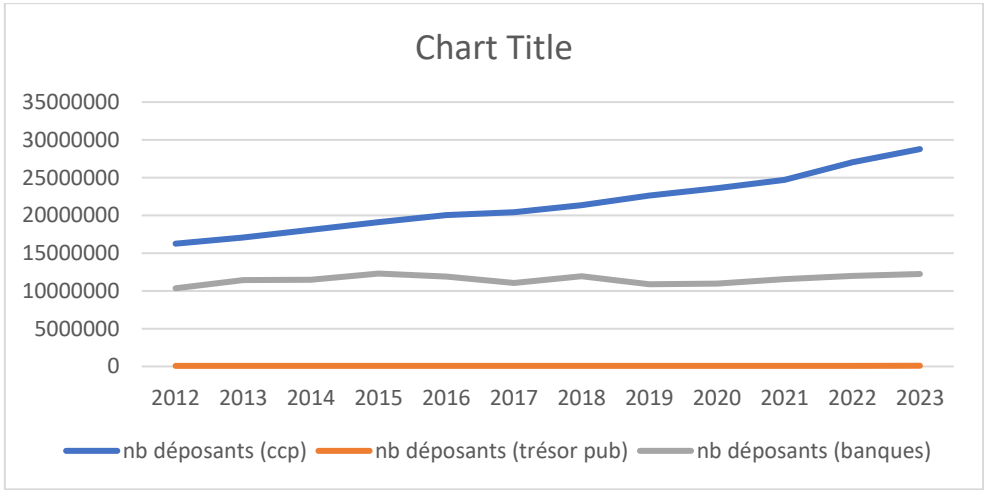
En résumé, ces neuf variables couvrent de manière cohérente les trois dimensions essentielles de l'inclusion financière : l'accès (via les agences et les DAB), l'usage (via les déposants et les comptes actifs), et l'accès au crédit (via les emprunteurs). Elles constituent ainsi une base solide pour la construction d'un indice composite pertinent, permettant de suivre les évolutions de l'inclusion financière en Algérie entre 2012 et 2023, et d'identifier les éventuels écarts régionaux ou limitations structurelles à surmonter.

2.1.1 Analyse descriptive des indicateurs de l'inclusion financière

2.1.1.1 Nombre de déposants auprès des CCP, du Trésor public et des banques commerciales
(en milliers)

Cette variable mesure le nombre total de personnes ou d'entités détenant un compte courant postal, un compte auprès du Trésor public ou un compte dans une banque commerciale. Elle reflète le degré d'inclusion financière en évaluant la proportion de la population qui utilise des services de dépôt formels.

Figure 20 : Nombre de déposants auprès des CCP, du Trésor public et des banques commerciales



Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d'Algérie.

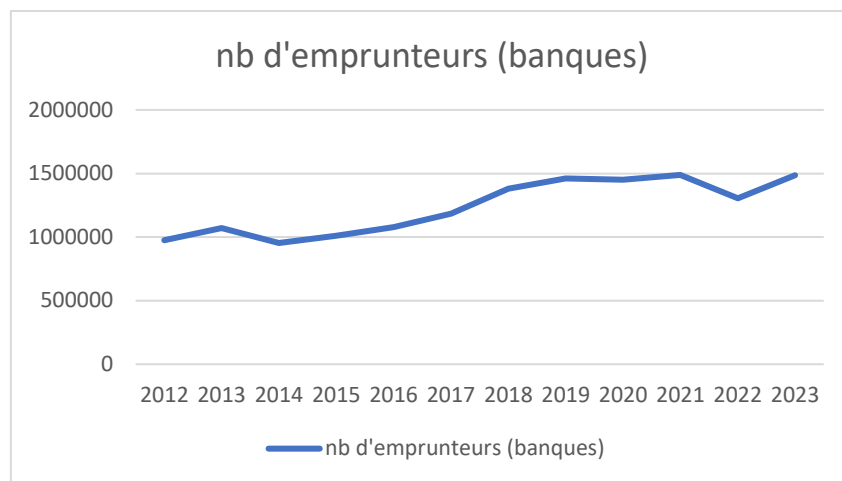
Le nombre total de déposants auprès des Comptes Courants Postaux (CCP), du Trésor public et des banques commerciales a connu une croissance régulière entre 2012 et 2023. Cette augmentation est particulièrement marquée pour les CCP, qui dominent largement avec une progression d'environ 77 %, reflétant leur rôle crucial dans l'inclusion financière, notamment en zones rurales.

Les déposants dans les banques commerciales ont également augmenté, mais de manière plus modérée (+18 %), traduisant un accès croissant aux services bancaires classiques et monétiques. En revanche, le nombre de déposants auprès du Trésor public reste stable et marginal.

2.1.1.2 Évolution du nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales (en milliers)

Ce nombre correspond aux individus ou entreprises ayant contracté un crédit auprès des banques commerciales. Il indique l'accès au financement formel, élément essentiel pour la participation économique, notamment pour les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Figure 21 : nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales



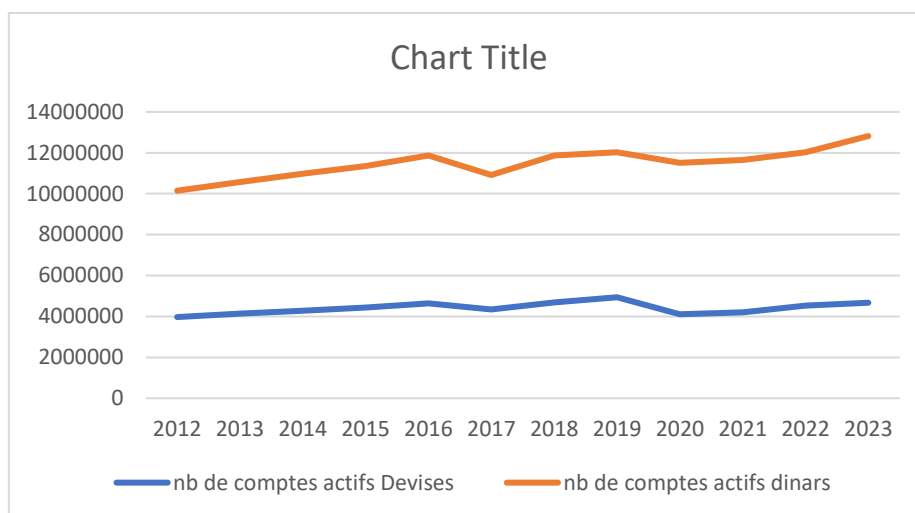
Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d'Algérie

Le nombre d'emprunteurs auprès des banques commerciales a globalement augmenté entre 2012 et 2023, passant d'environ 976 000 à près de 1,49 million. Cette progression reflète un accès croissant au crédit bancaire, signe d'une meilleure inclusion financière et d'une utilisation plus large des services bancaires et monétiques. On note une légère baisse en 2014 et en 2022, mais la tendance reste clairement à la hausse sur la période.

2.1.1.3 Nombre de comptes bancaires actifs en dinars et en devises (en milliers)

Cette variable renseigne sur le nombre de comptes bancaires effectivement utilisés, distinguant ainsi les comptes actifs des comptes dormants. Elle permet de mesurer l'utilisation réelle des services bancaires, aussi bien en monnaie locale (dinar) qu'en devises étrangères.

Figure 22 : Nombre de comptes bancaires actifs en dinars et en devises



Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d'Algérie

Le nombre de comptes actifs en dinars montre une tendance générale à la hausse, passant d'environ 10,1 millions en 2012 à plus de 12,8 millions en 2023. Cette croissance illustre une augmentation continue de la population utilisant des services bancaires locaux, signe d'une bancarisation accrue.

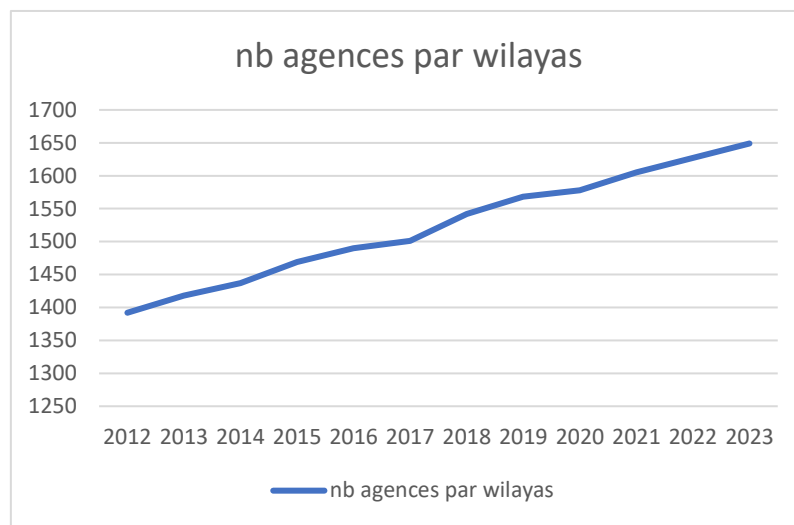
Pour les comptes actifs en devises, la tendance est plus fluctuante : on observe une croissance globale entre 2012 et 2016, suivie de baisses en 2017 et 2020, puis une reprise progressive jusqu'en 2023. Ces variations peuvent refléter des changements économiques ou réglementaires affectant la détention de comptes en devises.

Globalement, la hausse des comptes actifs, surtout en dinars, traduit une adoption croissante des services bancaires, ce qui favorise l'accès aux outils monétiques et à l'inclusion financière.

2.1.1.4 Nombre d'agences bancaires par wilaya

Ce nombre indique la présence physique des banques à l'échelle territoriale, exprimée par le nombre d'agences disponibles dans chaque wilaya (province). Il sert à évaluer l'accessibilité géographique des services financiers pour la population.

Figure 23 : Nombre d'agences bancaires par wilaya



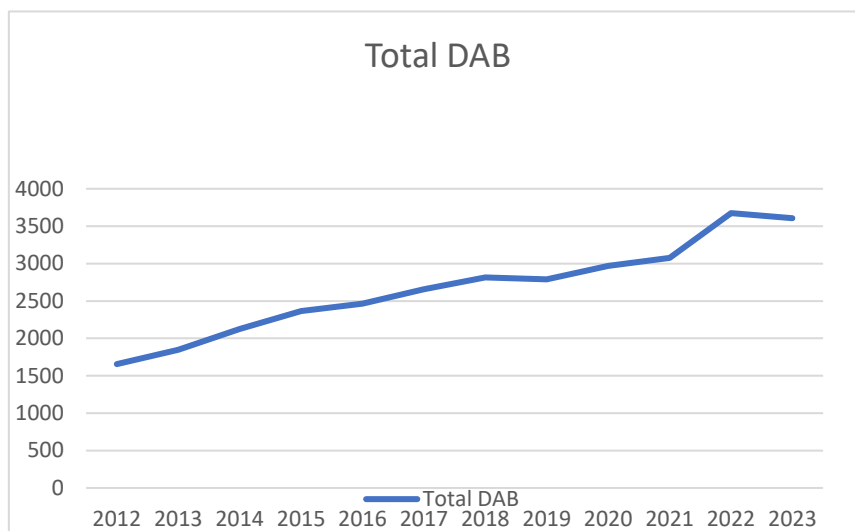
Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d'Algérie

Entre 2012 et 2023, le nombre total d'agences bancaires en Algérie a connu une progression régulière, passant de 1 392 à 1 649 unités. Cette évolution traduit une tendance à l'expansion progressive du réseau bancaire national sur une période de onze ans, avec une augmentation totale de 257 agences.

2.1.1.5 Nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB)

Le nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB) mesure la disponibilité physique des services financiers de base tels que les retraits et virements. Il reflète la capacité des institutions financières, bancaires et postales, à offrir un accès pratique aux opérations courantes, notamment dans les zones éloignées, et constitue un indicateur clé de l'inclusion financière.

Figure 24 : Nombre total de distributeurs automatiques de billets (DAB)



Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d'Algérie

L'analyse du nombre total de DAB en Algérie entre 2012 et 2023 révèle une tendance globale à la hausse, passant de 1 656 à 3 607 distributeurs. Cette progression, presque doublée en 11 ans, témoigne d'un effort soutenu des établissements financiers pour élargir l'accès physique aux services bancaires. Notons particulièrement l'essor significatif des DAB postaux à partir de 2017, qui ont dépassé ceux des banques à partir de 2022, traduisant une forte implication du réseau postal dans la stratégie d'inclusion financière. Cette dynamique reflète une volonté d'élargir la couverture géographique, notamment dans les régions moins desservies, et de promouvoir l'usage des services automatisés auprès d'une population plus large.

L'ensemble des indicateurs analysés montre une nette amélioration de l'inclusion financière en Algérie entre 2012 et 2023. Le nombre croissant de déposants, d'emprunteurs, de comptes de billets témoignent d'un accès élargi et d'une utilisation plus régulière des services financiers formels. Ces évolutions traduisent un renforcement progressif des infrastructures financières et une meilleure disponibilité des services bancaires à travers le territoire, contribuant ainsi à réduire les obstacles à l'accès financier pour les populations.

2.2 Méthode de normalisation : la technique Min-Max

L'indice global l'inclusion financière est construit à l'aide de la même méthode que celle utilisée pour l'indice la monétique (IM), à savoir l'approche de Sarma (2008), fondée sur la distance euclidienne normalisée.

➤ Formule mathématique

La formule de normalisation Min-Max est la suivante

$$Y_i' = \frac{Y_i - \min(Y)}{\max(Y) - \min(Y)}$$

Où :

- Y_i : valeur initiale de la variable pour l'année i .
- $\min(Y)$ et $\max(Y)$: représentent respectivement les valeurs minimale et maximale observées de la variable sur l'ensemble de la période (2012 à 2021).
- Y_i' : valeur normalisée, comprise entre 0 et 1.

Cette méthode permet de comparer les dynamiques annuelles tout en neutralisant les effets d'échelle.

2.3 Agrégation des variables normalisées : calcul de l'indice d'inclusion financière

Une fois les variables sélectionnées et leurs valeurs normalisées selon la méthode Min-Max, la dernière étape consiste à les agréger afin de construire un indice synthétique unique représentant le niveau d'inclusion financière pour chaque année de la période étudiée.

Cette étude adopte la méthode développée par Sarma (2008), qui est plus robuste dans l'évaluation multidimensionnelle.

➤ Formule mathématique

L'indice d'inclusion financière pour une année i est donné par la formule suivante :

$$IFI_i = 1 - \frac{\sqrt{(1 - Y_1')^2 + (1 - Y_2')^2 + \dots + (1 - Y_n')^2}}{\sqrt{n}}$$

Où :

- n est le nombre total de variables utilisées (dans cette étude, $n=9$).
- Y_i' : valeur normalisée, comprise entre 0 et 1.

Section 3 : Évaluation empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière

Dans cette section, nous présentons les résultats empiriques issus de notre démarche méthodologique. Celle-ci vise à mesurer l'effet du développement des services monétiques sur l'inclusion financière bancaire en Algérie au cours de la période 2012–2023.

Nous procédons en deux étapes principales :

- D'abord, nous présentons les résultats des deux indices construits dans la section précédente : l'indice de la monétique et l'indice de l'inclusion financière.
- Ensuite, nous analysons la relation entre ces deux variables à l'aide d'une régression linéaire simple, réalisée à partir des données normalisées et agrégées.

L'étude statistique repose sur 12 observations annuelles et est réalisée avec le logiciel SPSS,

1 Méthode d'analyse : la régression linéaire simple

L'objectif de cette analyse est d'évaluer l'effet de la variable indépendante « Monétique » sur la variable dépendante « Inclusion financière ». Pour ce faire, une régression linéaire simple a été réalisée à l'aide du logiciel SPSS, sur un échantillon annuel de 12 observations (2012–2023), à travers une approche quantitative fondée sur :

- Le coefficient de corrélation de Pearson, pour tester l'existence d'une relation linéaire.
- Un modèle de régression linéaire simple, pour quantifier l'impact de la monétique sur l'inclusion financière.

L'objectif est de fournir une évaluation précise et chiffrée de l'influence exercée par le développement des outils de paiement électronique sur l'accès aux services financiers bancaires en Algérie.

1.1 Modèle statistique

L'équation de régression est de la forme :

$$Y=a+bX+\varepsilon$$

- **Y** : indice de l'inclusion financière
- **X** : indice de la monétique
- **a** : Constante (ordonnée à l'origine)
- **b** : Coefficient de régression qui représente l'effet de X sur Y
- **ε** : Terme d'erreur (les résidus de la régression)

2 Résultats des indices construits

2.1 Évolution de l'Indice de la monétique en Algérie

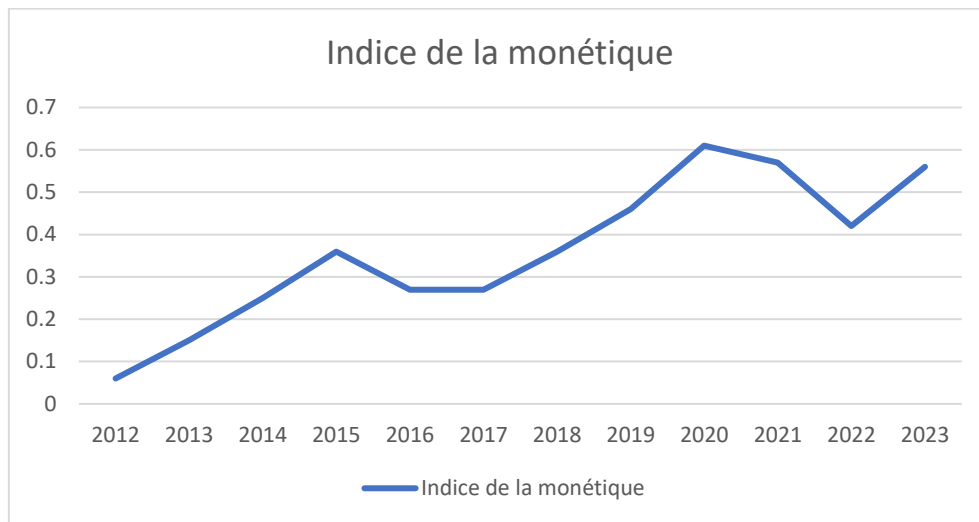
L'application de la méthode d'agrégation sur les neuf variables sélectionnées, normalisées par la technique Min-Max, permet de calculer l'indice de la monétique (IM) pour chaque année de la période 2012–2023. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Évolution de l'indice de la monétique en Algérie (2012–2021)

Année	IM
2012	0.06
2013	0.15
2014	0.25
2015	0.36
2016	0.27
2017	0.27
2018	0.36
2019	0.46
2020	0.61
2021	0.57
2022	0.42
2023	0.56

Source : Élaboration personnelle à partir des données d'un document interne de la SATIM.

Figure 25 : Indice de la monétique



Source : établie à partir des données du tableau.

L'évolution de l'indice de la monétique en Algérie entre 2012 et 2023 révèle une amélioration progressive de l'usage des services financiers électroniques. Malgré quelques fluctuations, notamment en 2016 et 2022, l'indice est passé de 0,06 à 0,56, traduisant une dynamique positive vers la digitalisation des paiements et la modernisation du secteur bancaire. Cette progression a été particulièrement marquée entre 2019 et 2020, probablement stimulée par les transformations digitales et les efforts de modernisation.

2.2 Évolution de l'Indice d'inclusion financière en Algérie

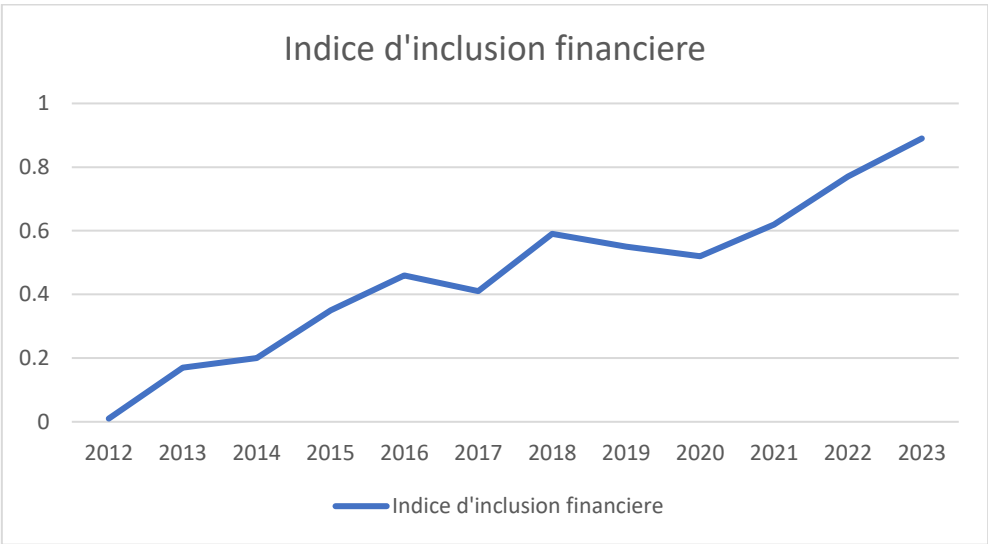
L'application de cette formule à partir des neuf variables normalisées donne les valeurs de l'indice d'inclusion financière pour chaque année de la période 2012–2023

Tableau 4: Évolution de l’indice d’inclusion financière en Algérie (2012–2023)

Année	IFli
2012	0.01
2013	0.17
2014	0.20
2015	0.35
2016	0.46
2017	0.41
2018	0.59
2019	0.55
2020	0.52
2021	0.62
2022	0.77
2023	0.89

Source : Élaboration personnelle à partir des données statistiques de la banque d’Algérie.

Figure 26 : Indice d’inclusion financière



Source : établie à partir des données du tableau.

Le graphique de l’évolution de l’indice d’inclusion financière en Algérie sur la période 2012–2023 montre une tendance globalement haussière, traduisant une amélioration progressive de l’accès, de

l'usage et de la disponibilité des services financiers. Après une phase initiale de très faible inclusion (2012–2015), l'indice connaît une progression modérée entre 2016 et 2019, avant de s'accélérer nettement à partir de 2020 pour atteindre 0.89 en 2023.

3 Présentation et interprétation des résultats de la régression

3.1.1 Corrélation entre les variables

Avant d'entreprendre une régression linéaire, il est essentiel de vérifier l'existence d'une relation linéaire entre les deux variables étudiées. À cet effet, le coefficient de corrélation de Pearson a été calculé.

Tableau 5 : Analyse de la corrélation de Pearson

Corrélations			
		INCLUSION	MONETIQUE
MONETIQ UE	Sig. (Bilatérale)		0,001
	N	12	12
	Corrélation de Pearson	0,825**	1
	Sig. (Bilatérale)	0,001	
	N	12	12
	**. La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).		

Source : Résultats obtenus à partir des traitements statistiques effectués par le logiciel SPSS.

Le tableau montre une relation **positive et forte** entre la variable d'inclusion financière et de monétique sur la période 2012-2023.

- Le coefficient de corrélation de Pearson entre les deux variables est de 0,825, ce qui indique une relation positive forte : lorsque l'indice monétique augmente, l'indice d'inclusion financière tend à augmenter également.
- La valeur de la significativité bilatérale (p-value) est de $p = 0,001 < 0,01$. Cela signifie que la corrélation observée est hautement significative, et qu'il y a très peu de chance que cette relation soit due au hasard.

- Le nombre d'observations est de 12, correspondant aux données annuelles disponibles de 2012 à 2023.

Cette forte corrélation signifie que les années où la monétique progresse sont aussi celles où l'inclusion financière s'améliore. Cela renforce l'idée que les services numériques financiers (comme les cartes de paiement et les DAB) accompagnent et favorisent l'inclusion des individus dans les circuits financiers formels, réduisant ainsi la dépendance au cash et à l'informel.

3.1.2 Introduction des variables dans le modèle

Le tableau suivant précise les variables introduites dans le modèle :

Tableau 6 : Variables introduites dans le modèle de régression

Variables introduites/éliminées			
Modèle	Variables introduites	Variables éliminées	Méthode
1	Monétique	.	Introduire
a. Variable dépendante : INCLUSION			
b. Toutes les variables demandées ont été introduites.			

Source : Résultats obtenus à partir des traitements statistiques effectués par le logiciel SPSS.

Ce tableau indique que l'analyse repose sur une régression linéaire simple, dans laquelle l'indice de monétique est utilisé pour expliquer l'évolution de l'indice d'inclusion financière en Algérie.

Aucune variable n'a été éliminée, ce qui signifie que l'analyse ne fait intervenir qu'un seul prédicteur l'indice de monétique. Le choix de cette approche se justifie par l'objectif du modèle, qui est de mesurer l'effet direct de la monétique sur l'inclusion financière, sans introduire d'autres facteurs susceptibles de brouiller ou d'atténuer cette relation.

3.1.3 Qualité du modèle (R et R²)

Ce tableau résume les résultats statistiques d'un modèle de régression linéaire entre une variable dépendante l'inclusion financière et une variable indépendante la monétique :

Tableau 7 : Statistiques de qualité du modèle de régression (R, R² et erreur standard)

Récapitulatif des modèles				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	0,825 ^a	0,680	0,648	0,149991475844987
a. Prédicteurs : (Constante), MONETIQUE				

Source : Résultats obtenus à partir des traitements statistiques effectués par le logiciel SPSS

Les résultats du modèle de régression linéaire entre l'indice étudié et la variable explicative monétique indique une relation significative et robuste.

- Le coefficient de corrélation $R=0,825$ traduit une relation linéaire forte et positive entre les deux variables.
- Le coefficient de détermination $R^2=0,680$ signifie que 68 % de la variation de l'inclusion financière est expliquée par l'indice de la monétique.
- Le R^2 ajusté (0.648) reste relativement proche du R^2 brut (0,680), ce qui confirme la robustesse du modèle malgré l'utilisation d'un nombre limité de variables explicatives.
- Enfin, l'erreur standard de l'estimation (0,15) du modèle reste relativement faible, ce qui indique que les valeurs prédites par le modèle sont globalement proches des valeurs réelles.

Ce résultat signifie que la majorité des changements dans l'inclusion financière en Algérie entre 2012 et 2023 peuvent être associés aux progrès réalisés dans la monétique. Cela met en évidence la nécessité, pour les autorités financières et les banques telles que la BNA, de renforcer les politiques de digitalisation des services, de généraliser l'usage des moyens de paiement électroniques, et d'éliminer les obstacles techniques ou culturels qui freinent leur adoption.

3.1.4 Test de significativité globale (ANOVA)

Le tableau ANOVA (Analysis of Variance) permet d'évaluer la significativité globale du modèle, c'est-à-dire de savoir si la variable explicative « Monétique » explique de manière statistiquement significative la variable dépendante « Inclusion financière ».

Tableau 8 : Analyse de la variance (ANOVA) du modèle de régression

ANOVA ^a						
Modèle		Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.
1	Régression	0,478	1	0,478	21,266	0,001 ^b
	De Student	0,225	10	0,022		
	Total	0,703	11			
a. Variable dépendante : INCLUSION						
b. Prédicteurs : (Constante), MONETIQUE						

Source : Résultats obtenus à partir des traitements statistiques effectués par le logiciel SPSS.

- Le test de Fisher (statistique $F = 21,266$) associé à une significativité de 0,001 ($p = 0,001 < 0,05$) confirme que le modèle est globalement significatif. Autrement dit, la variable monétique a un effet statistiquement prouvé sur l'inclusion financière.

Cela confirme que le lien entre développement monétique et inclusion financière n'est pas accidentel ni aléatoire, mais structurel et économique. L'introduction des moyens de paiement numériques a contribué de manière cohérente à l'extension de l'inclusion, ce qui en fait un levier stratégique pour les politiques financières publiques.

Ce résultat permet de conclure que l'usage des moyens électroniques de paiement, tel que mesuré par la monétique, constitue un facteur explicatif pertinent dans l'analyse de l'inclusion financière en Algérie durant la période considérée.

3.1.5 Estimation des coefficients

Afin de vérifier la significativité des coefficients du modèle, un test de Student (t-test) a été appliqué. Ce test permet de déterminer si chaque coefficient est significativement différent de zéro, c'est-à-dire s'il a un effet réel sur la variable dépendante.

Test t de Student :

- Hypothèse nulle (H_0) : Le coefficient est égal à 0 (il n'a pas d'impact significatif).
- Hypothèse alternative (H_1) : Le coefficient est différent de 0 (il a un impact significatif).

Tableau 9 : Estimation des coefficients du modèle de régression (test de Student)

Coefficients^a					
Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
	B	Erreur standard	Bêta		
1 (Constante)	0,017	0,106		0,158	0,877
MONETIQUE	1,230	0,267	0,825	4,611	0,001
a. Variable dépendante : INCLUSION					

Source : Résultats obtenus à partir des traitements statistiques effectués par le logiciel SPSS

Le coefficient associé à la variable monétique présente une valeur t élevée ($t = 4,611$) avec une p-value = $0,001 < 0,05$, donc on rejette H_0 .

Cela confirme que la monétique a un effet positif et significatif sur l'inclusion financière.

Les résultats de l'estimation des coefficients à l'aide du test de Student confirment que la variable monétique a un impact économique réel et positif sur l'inclusion financière en Algérie. Le coefficient de régression égal à 1,230, significatif au seuil de 1 % ($p = 0,001$), indique qu'une amélioration d'une unité dans l'indice de la monétique entraîne une hausse moyenne de 1,23 unité dans l'indice d'inclusion financière.

Cela signifie que le développement des services monétiques – notamment les cartes de débit, les DAB, les comptes bancaires, et les services de paiement électroniques – favorise concrètement l'accès aux services financiers pour une part croissante de la population. En renforçant l'infrastructure

technologique et en facilitant l'usage des instruments numériques, la monétique contribue à réduire les inégalités d'accès au système bancaire, notamment dans les zones mal desservies ou parmi les populations faiblement bancarisées.

La valeur faible et non significative de la constante (0,017) indique par ailleurs que sans développement de la monétique, l'inclusion financière reste quasi inexistante. Cela confirme que la transformation digitale du secteur financier est indispensable pour élargir l'accès aux services financiers.

En résumé, l'analyse des coefficients montre que la monétique constitue un levier économique stratégique pour améliorer l'inclusion financière en Algérie. Elle permet non seulement de moderniser les services bancaires, mais aussi de favoriser une participation plus équitable, plus large et plus durable de la population au système financier formel.

➤ **L'équation de la régression est donc :**

$$\text{IFI} = 0,017 + 1,230 \times \text{IM}$$

- Constante (a) = 0,017 → Lorsque la monétique est nulle, l'inclusion est de 0,017.
- Coefficient (b) = 1,230 → Pour chaque unité supplémentaire de monétique, l'inclusion financière augmente en moyenne de 1,230.

Conclusion du chapitre

L'analyse empirique réalisée confirme l'existence d'une relation positive, forte et statistiquement significative entre l'indice de monétique et l'indice d'inclusion financière sur la période étudiée. La corrélation élevée observée met en évidence l'importance croissante des moyens de paiement électroniques dans l'amélioration de l'accès et de l'utilisation des services financiers formels. Par ailleurs, le modèle de régression linéaire simple quantifie cet impact en démontrant que le développement de la monétique explique une part substantielle de la variation de l'inclusion financière en Algérie. Ces résultats soulignent la nécessité pour les autorités et les institutions financières de poursuivre et d'intensifier les investissements dans les infrastructures monétiques, afin d'accélérer l'inclusion financière et soutenir la croissance économique durable. Ainsi, la monétique apparaît non seulement comme un levier d'innovation bancaire, mais aussi comme un facteur clé d'inclusion sociale et économique.

Ce chapitre a permis de réaliser une étude empirique approfondie de la relation entre le développement de la monétique et l'inclusion financière bancaire en Algérie sur la période 2012–2023. À travers une approche quantitative, nous avons d'abord construit deux indices composites à partir d'indicateurs représentatifs : l'indice de la monétique, traduisant le niveau de digitalisation des services bancaires, et l'indice d'inclusion financière, reflétant l'accès effectif de la population aux services bancaires formels.

L'analyse descriptive a montré une évolution positive des deux dimensions, marquée notamment par l'essor des cartes bancaires, l'augmentation du nombre de comptes actifs, et le développement du réseau de DAB, surtout à partir de 2020. Ces tendances traduisent une transformation progressive du secteur bancaire vers la digitalisation.

Les résultats de la régression linéaire simple, réalisée à l'aide du logiciel SPSS, ont révélé une relation positive, forte et statistiquement significative entre les deux indices. Le développement de la monétique apparaît comme un déterminant majeur de l'inclusion financière, expliquant une part importante de sa variation au cours de la période étudiée.

D'un point de vue économique, ces résultats mettent en lumière le rôle stratégique que joue la monétique dans l'élargissement de l'accès aux services financiers, la modernisation du système bancaire, la réduction de l'exclusion financière et la formalisation de l'économie. La digitalisation bancaire, en facilitant l'accès aux services à distance, permet de surmonter les obstacles géographiques, techniques et sociaux qui freinent encore l'inclusion d'une partie de la population.

Conclusion générale

Rappel de l'objectif

La transformation numérique du secteur bancaire a profondément modifié les modes d'accès aux services financiers. Parmi les innovations majeures, la monétique s'impose comme un outil stratégique, en offrant des moyens de paiement modernes, rapides et sécurisés. Elle ne se limite pas à un simple progrès technique, mais joue un rôle déterminant dans l'amélioration de l'inclusion financière, notamment dans les économies en développement.

L'objectif de ce mémoire est d'évaluer l'impact du développement des services monétiques sur l'inclusion financière en Algérie, en mesurant la relation entre ces deux dimensions à travers des indices synthétiques construits à partir de données quantitatives, et en analysant leur évolution et leur interaction à l'aide d'outils statistiques et économétriques.

Nous avons cherché à répondre à la problématique suivante :

Dans quelle mesure la monétique contribue-t-elle à renforcer l'inclusion financière en Algérie ?

À travers une approche combinant une revue théorique et une étude empirique. D'abord, une revue documentaire nous a permis de définir les concepts de monétique et d'inclusion financière, et d'identifier les indicateurs pertinents dans le contexte algérien. Ensuite, sur le plan empirique, nous avons construit deux indices synthétiques normalisés (monétique et inclusion financière), à partir de données annuelles couvrant la période 2012–2023.

Ces indices ont été élaborés à l'aide de la méthode Min-Max, puis exploités dans un modèle de régression linéaire simple avec le logiciel SPSS. Le test de corrélation de Pearson a mesuré la relation entre les deux phénomènes, tandis que la régression a permis d'évaluer dans quelle mesure la monétique influence l'inclusion financière.

Pour y répondre, trois hypothèses de recherche ont été formulées :

- La monétique et l'inclusion financière peuvent être mesurées de manière fiable à l'aide d'indicateurs quantitatifs représentatifs liés à l'accès, l'usage et la profondeur financière.
- Le développement des services monétiques contribue de manière significative à l'amélioration de l'inclusion financière.
- L'évolution des services monétiques constitue un facteur explicatif majeur des variations de l'inclusion financière, en influençant positivement l'accès des agents économiques aux services financiers formels.

Tests des hypothèses

L'étude empirique menée **confirme** d'abord la validité de la première hypothèse. La construction des deux indices synthétiques, basée sur des variables liées à l'accès, à l'usage et à la profondeur financière, a permis de restituer fidèlement l'évolution des deux phénomènes sur la période étudiée. La pertinence de ces dimensions est renforcée par la solidité des résultats obtenus dans l'analyse statistique.

Ensuite, les tests statistiques effectués mettent en évidence une forte corrélation positive entre les deux indices. Le test de corrélation de Pearson a donné une valeur élevée (0,825), traduisant une relation significative entre le développement des services monétiques et le niveau d'inclusion financière. Le test d'ANOVA confirme cette significativité, avec un seuil de probabilité inférieur à 5 %. Ces résultats confirment ainsi que la progression des services monétiques est associée à une amélioration de l'inclusion financière. Ces résultats **confirment** la deuxième hypothèse.

Enfin, l'analyse économétrique réalisée à travers un modèle de régression linéaire simple **confirme** la troisième hypothèse. Les résultats montrent que 68 % des variations de l'inclusion financière peuvent être expliquées par l'évolution des services monétiques ($R^2 = 0,68$), avec une relation significative au seuil de 1 % ($p = 0,001$). Ce constat souligne l'impact réel et mesurable de la digitalisation bancaire notamment à travers la diffusion des cartes de paiement, la densification des DAB, la généralisation des comptes électroniques et des services en ligne sur le renforcement de l'accès des populations aux services financiers formels.

Limites de la recherche

- L'étude repose sur des données macroéconomiques publiées principalement par la Banque d'Algérie et les institutions financières nationales. Or, certaines données spécifiques sur l'utilisation réelle des services monétiques par segments de population (jeunes, femmes, zones rurales) sont peu disponibles, ce qui limite l'analyse fine des disparités d'accès.
- L'étude repose essentiellement sur une approche quantitative (construction d'indices, régression linéaire). L'absence d'une approche qualitative (entretiens, enquêtes approfondies auprès d'utilisateurs ou de responsables bancaires) limite la compréhension des facteurs socioculturels et comportementaux qui peuvent influencer l'adoption des services monétiques.
- Bien que la monétique ait commencé à se développer en Algérie dès les années 2000, les données fiables et structurées ne sont disponibles qu'à partir de 2012, sous forme annuelle.

Cette limitation a restreint la période d'analyse à l'intervalle 2012–2023 et a empêché une étude plus détaillée sur une base trimestrielle.

Suggestions

Au regard des résultats obtenus dans cette étude, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin de promouvoir une inclusion financière plus large et équitable en Algérie :

- Renforcer le déploiement des DAB, TPE et services numériques, notamment dans les zones rurales et peu bancarisées.
- Améliorer la connectivité Internet et assurer une maintenance régulière des guichets automatiques pour garantir leur disponibilité.
- Sensibiliser et éduquer les populations cibles à l'usage des services financiers numériques.
- Soutenir l'adoption du paiement électronique par les commerçants et améliorer la connectivité et l'interopérabilité.

Perspectives

Après avoir franchi plusieurs obstacles durant notre recherche, nous arrivons à la phase de conclusion de notre travail. Toutefois, nous laissons également la porte ouverte à des recherches futures plus approfondies, qui pourraient se pencher sur certains aspects spécifiques et offrir de nouvelles pistes de réflexion :

- Étude comparative de l'inclusion financière avant et après l'introduction de la carte Edahabia.
- Analyse de l'impact du paiement mobile sur la bancarisation des zones rurales.
- Évaluation de la perception des TPE chez les petits commerçants et son effet sur l'adoption.
- Le rôle de l'éducation financière digitale dans l'utilisation des services bancaires modernes.
- Analyse des inégalités d'accès aux services numériques bancaires selon le genre ou la région.

Bibliographie

Ouvrages

- BICABA MAGNA NAZAIRE, « Initiation à la banque », L'Harmattan, Paris, 2017.
- D.Rambure, C.Boissieu, « Les systèmes de paiement », Économica, Paris, 2005.
- Luc-Bernet.R « Principe de technique bancaire », 21eme édition, DUNOD, Paris, 2001.
- Monique Zollenger, « Monétique et marketing », Vuibert, Paris, 1989.
- Mostafa Hashem Sherif, « Paiements électroniques sécurisés », Presse Polytechnique et Universitaires Romandes, Lausanne, 2007.
- Muhammad Yunus, « Banker to the Poor : Micro-Lending and the Battle Against World Poverty », PublicAffairs, New York, 1999.
- Piedelievre.S, « Instrument de crédit et de paiement », Dalloz, Paris, 2001.

Articles

- Abbes.M, (L'inclusion financière en Algérie et dans les pays MENA), Revue des Sciences commerciales et de gestion, 2021.
- Benchabla. A, (Responsable de la Monétique au SATIM), PME Magazine, n° 13.
- Benilles. B, Rakhroukh. Y,(L'inclusion financière comme levier de croissance économique en Algérie), 2021.
- Buthion. J.P, (Responsable nouveaux produits et services au groupement des cartes bancaires, Revue Banque, n° 674, 2005.
- Figuet.J.M, Pinos. F, (L'exclusion financière en France : une lecture en filigrane des modèles économiques bancaires), Revue d'économie financière, 2014.
- Laetitia.C, (Le paiement mobile : modèles économiques et régulation financière).
- Rafafa. B,(La monétique en Algérie, développement et perspectives), Journal d'études en économie et management, vol. 3, n° 6, 2020.
- Sarma.M,(Index of Financial Inclusion), working paper, 2008.
- Sarma. M, (Measuring financial inclusion), Economics Bulletin, 2015.

Rapports

- Alliance pour l'Inclusion financière (AFI), Note d'orientation no 4 : Mesurer l'inclusion financière.
- Banque d'Algérie, Brochure sur l'inclusion financière, 2018.

-
-
- CSPR, Orientations générales pour le développement d'un système de paiement national, BRI, 2006.
 - Global Partnership for Financial Inclusion (GPFI) & IFC, Financial Inclusion Data : Assessing the Landscape, 2011.
 - Rapport annuel BNA, 2022.
 - Revue d'Économie et de Statistique Appliquée, Indice d'inclusion financière pour les pays membres de l'OCI, 2018.
 - The Little Data Book on Financial Inclusion, Global Findex Database.
 - UEMOA, Évolution des indicateurs de suivi de l'inclusion financière, rapport, 2018.

Mémoires et thèses

- Aigoun.M, « La monnaie électronique : Un nouveau moyen de paiement », mémoire de Master, Université Mouloud Mammeri, 2020.
- Baccour.R, « Promouvoir l'inclusion financière par la digitalisation des moyens de paiement », Institut de financement du développement du Maghreb arabe, 2020.
- Barbianes, « Les nouveaux moyens de paiement : de la carte bancaire au porte-monnaie électronique », diplôme supérieur d'études bancaires, 2006.
- Ben Jaddi.M, « M -paiement : comment accroître la confiance du mobinaute ? », mémoire, Université de Strasbourg, 2018.
- Benhamacha.K, « Développement de la monétique en Algérie », mémoire de Master, 2020.
- Guerra.L, Berbache.S, « L'impact de l'inclusion financière sur la croissance économique », mémoire, ESGEN, Kolea, 2023.
- Idris Bey.D, Djedour.N, « L'impact de la mise en place de la monétique sur la satisfaction de la clientèle : Cas CPA », mémoire de Master, Université Mouloud Mammeri, 2018.
- Lazib.N, Hadjem.M, « La monétique en Algérie : Cas de la CNEP-Banque », mémoire de Master 2, Université Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2022.
- Ouanzer.F, « La contribution du paiement électronique en termes de satisfaction client », diplôme supérieur d'études bancaires, 2024.

Autres documents

- Document interne SATIM Alger, 2017

- Terminal de paiement électronique.

Textes de loi

- Algérie, Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- Algérie, Instruction n° 03-2012 du 26 décembre 2012 fixant la procédure relative au droit au compte.

Sites internet

- <https://billetdebanque.panorabanques.com/banque/>
- <https://centenaire.org/fr/distributeur-automatique-de-billets/>
- <https://fastercapital.com/fr/sujet/comprendre-l%27inclusion-financi%C3%A8re-et-ses-avantages.html>
- <https://giemonetique.dz/>
- <https://www.ada-microfinance.org/a-propos-de-ada/definition-de-la-microfinance>
- <https://www.banque-france.fr>
- <https://www.banquemondiale.org/fr/topic/financialinclusion/overview>
- <https://www.bna.dz/fr/> .
- <https://www.bna.dz/fr/presentation-de-la-bna/>
- <https://www.findevgateway.org/fr/inclusion-financiere>
- <https://www.indg.fr/MOE/monetique.html>
- <https://www.satim.dz/>
- <https://www.techno-science.net/glossaire-definition/Porte-monnaie-electronique.htm>

Annexes

Annexe 1 : Evolution des principaux indicateurs de la monétique

Année	Nombre de Cartes de débit	Cartes de débit per 1000 adult	Nombre de Emprunteurs, Banques commerciales	Nombre de Comptes de dépôt, Banques commerciales	Distributeurs automatiques de billets (DAB) per 100000 adult	Dépôts, Dépôts en cours, Banques commerciales % de PIB	Sociétés d'assurance per 100000	Succursales de banques commerciales per 100000	Prêts en cours, Banques commerciales per PIB
2012	411572	15,31	1151290	14795065	6,24	37,99	0,09	5,25	24,33
2013	651383	23,86	1237848	15370514	6,56	39,65	0,08	5,25	28,27
2014	673243	24,32	1187832	16034142	7,67	44,24	0,08	5,26	33,77
2015	525850	18,73	1253069	15886709	8,42	44,15	0,09	5,3	38,54
2016	728720	25,6	1126178	15672422	8,65	41,15	0,08	5,3	39,97
2017	506881	17,57	1183452	15250346	9,21	43,7	0,08	5,27	42,13
2018	650220	22,22	1265503	15087864	9,62	44,58	0,08	5,34	43,97
2019	759342	25,57	1503127	16991256	9,39	42,63	0,08	5,35	47,01
2020	4869747	161,6	1450377	15607453	9,38	47,44	0,08	5,3	53,49
2021	3813766	124,59	1488746	15855498	9,37	46,42	0,08	5,31	38,92
2022	6582690	211,37	1305679	16546288	8,13	43,09	0,07	5,29	31,57
2023	7004287	220,82	1486540	17491949	11,96	43,41	0,08	5,26	32,82

Annexe 2: Evolution des principaux indicateurs de l'inclusion financière

	Nombre de déposants (ccp)	Nombre de déposants (trésor pub)	Nombre de déposants (banques)	Nombre de d'emprunteurs (banques)	Nombre de comptes actifs Devises	Nombre de comptes actifs dinars	Nombre d'agences par wilayas	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des agences bancaires	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des établissements postaux
2012	16259811	77534	10353013	975773	3969658	10147409	1392	1050	606
2013	17082673	79055	11416893	1070840	4130029	10564224	1418	1155	694
2014	18080469	76577	11462869	953295	4281931	10971639	1437	1227	897
2015	19118250	82526	12301579	1011353	4441958	11346007	1469	1286	1079
2016	20044782	88476	11921090	1079570	4640918	11876700	1490	1341	1122
2017	20431478	87208	11048337	1183452	4335600	10914746	1501	1387	1271
2018	21374419	84406	11958617	1379605	4685944	11868327	1542	1421	1393
2019	22629700	83760	10887236	1460216	4936912	12021953	1568	1386	1404
2020	23613552	88037	10966860	1450377	4105027	11502426	1578	1564	1407
2021	24714867	91052	11549361	1488746	4199931	11655567	1605	1665	1409
2022	27039740	93058	11966891	1305679	4523160	12023128	1627	1755	1920
2023	28780000	95160	12226512	1486540	4673292	12818657	1649	1614	1993

Annexe 3: Normalisation des indicateurs de la monétique

Année	Cartes de débit	Cartes de débit per 1000 adulte	Emprunteurs, Banques commerciales	Comptes de dépôt, Banques commerciales	Distributeurs automatiques de billets (DAB) per 100000 adulte	Dépôts, Dépôts en cours, Banques commerciales % de PIB	Sociétés d'assurance per 100000	Succursales de banques commerciales per 100000	Prêts en cours, Banques commerciales per PIB
2012	0	0	0,066619	0	0	0	1	0	0
2013	0,036375	0,041604	0,296247	0,213376	0,055944	0,175661	0,5	0	0,135117
2014	0,039691	0,043842	0,163561	0,459448	0,25	0,661376	0,5	0,1	0,323731
2015	0,017334	0,016642	0,336626	0,40478	0,381119	0,651852	1	0,5	0,487311
2016	0,048106	0,050071	0	0,325322	0,421329	0,334392	0,5	0,5	0,536351
2017	0,014457	0,010997	0,151941	0,168817	0,519231	0,604233	0,5	0,2	0,610425
2018	0,036199	0,033624	0,369612	0,108569	0,590909	0,697354	0,5	0,9	0,673525
2019	0,052751	0,049925	1	0,814344	0,550699	0,491005	0,5	1	0,777778
2020	0,676227	0,711839	0,860061	0,301232	0,548951	1	0,5	0,5	1
2021	0,516054	0,53175	0,961849	0,393207	0,547203	0,892063	0,5	0,6	0,500343
2022	0,936051	0,954017	0,476194	0,649351	0,33042	0,539683	0	0,4	0,248285
2023	1	1	0,955997	1	1	0,573545	0,5	0,1	0,291152

Annexe 4: Normalisation des indicateurs de l'inclusion financière

	Nombre de déposants (ccp)	Nombre de déposants (trésor pub)	Nombre de déposants (banques)	Nombre de d'emprunteurs (banques)	Nombre de comptes actifs Devises	Nombre de comptes actifs dinars	Nombre d'agences par wilayas	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des agences bancaires	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des établissements postaux
2012	0	0,051499	0	0,04198	0	0	0	0	0
2013	0,06572281	0,133348	0,545980993	0,219525	0,1658	0,156038	0,101167	0,148936	0,063446
2014	0,14541777	0	0,56957578	0	0,322845	0,308556	0,175097	0,251064	0,209805
2015	0,22830638	0,320131	1	0,108428	0,48829	0,448703	0,299611	0,334752	0,341024
2016	0,30230941	0,640316	0,80473384	0,235829	0,693985	0,647372	0,381323	0,412766	0,372026
2017	0,33319521	0,572082	0,356838824	0,429838	0,378331	0,287258	0,424125	0,478014	0,479452
2018	0,40850885	0,421299	0,823992618	0,79617	0,740536	0,644237	0,583658	0,526241	0,567412
2019	0,5087694	0,386536	0,274162127	0,946718	1	0,701748	0,684825	0,476596	0,575342
2020	0,58735064	0,616693	0,315024998	0,928343	0,139952	0,50726	0,723735	0,729078	0,577505
2021	0,67531377	0,778938	0,613963294	1	0,238069	0,564589	0,828794	0,87234	0,578947
2022	0,8610037	0,886886	0,828238818	0,658107	0,572241	0,702188	0,914397	1	0,947368
2023	1	1	0,961475772	0,99588	0,727455	1	1	0,8	1

Annexe 5: Résultat d'agrégation et construction de l'indice de la monétique

Année	Cartes de débit	Cartes de débit per 1000 adulte	Emprunteurs, Banques commerciales	Comptes de dépôt, Banques commerciales	Distributeurs automatiques de billets (DAB) per 100000 adulte	Dépôts, Dépôts en cours, Banques commerciales % de PIB	Sociétés d'assurance per 100000	Succursales de banques commerciales per 100000	Prêts en cours, Banques commerciales per PIB	INDICE MONETIQUE
2012	1	1	0,8711999	1	1	1	0	1	1	0,06
2013	0,9285729	0,9185232	0,4952683	0,6187781	0,8912416	0,6795342	0,25	1	0,7480233	0,15
2014	0,9221935	0,9142378	0,6996309	0,2921968	0,5625	0,1146664	0,25	0,81	0,4573396	0,25
2015	0,9656325	0,9669939	0,4400645	0,3542872	0,3830138	0,1212071	0	0,25	0,2628496	0,36
2016	0,9061025	0,9023659	1	0,4551898	0,3348605	0,4430346	0,25	0,25	0,2149702	0,27
2017	0,9712956	0,9781269	0,7192041	0,6908645	0,2311391	0,1566317	0,25	0,64	0,1517685	0,27
2018	0,9289129	0,9338832	0,3973886	0,7946486	0,1673554	0,0915943	0,25	0,01	0,1065857	0,36
2019	0,8972813	0,9026433	0	0,0344682	0,2018711	0,2590756	0,25	0	0,0493827	0,46
2020	0,1048286	0,0830369	0,019583	0,4882766	0,2034452	0	0,25	0,25	0	0,61
2021	0,2342042	0,2192578	0,0014555	0,368198	0,2050253	0,0116503	0,25	0,16	0,2496572	0,57
2022	0,0040895	0,0021145	0,2743723	0,1229551	0,4483379	0,2118922	1	0,36	0,565075	0,42
2023	0	0	0,0019363	0	0	0,1818639	0,25	0,81	0,5024651	0,56

Annexe 6: Résultat d'agrégation et construction de l'indice de l'inclusion financière.

	Nombre de déposants (ccp)	Nombre de déposants (trésor pub)	Nombre de déposants (banques)	Nombre de d'emprunteurs (banques)	Nombre de comptes actifs Devises	Nombre de comptes actifs dinars	Nombre d'agences par wilayas	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des agences bancaires	Nombre de distributeurs automatiques des billets (DAB) des établissements postaux	indice de l'inclusion financière.
2012	1	0,899655	1	0,917803	1	1	1	1	1	0,01
2013	0,87287387	0,751086	0,206133259	0,609141	0,695889	0,712273	0,8079	0,72431	0,877133	0,17
2014	0,73031078	1	0,185265009	1	0,458539	0,478095	0,680465	0,560905	0,624408	0,20
2015	0,59551105	0,462221	0	0,7949	0,261848	0,303928	0,490545	0,442555	0,43425	0,35
2016	0,48677215	0,129372	0,038128873	0,583957	0,093645	0,124347	0,382761	0,344844	0,394351	0,46
2017	0,44462863	0,183114	0,413656298	0,325085	0,386473	0,508001	0,331633	0,272469	0,27097	0,41
2018	0,34986178	0,334895	0,030978598	0,041547	0,067322	0,126567	0,173341	0,224447	0,187133	0,59
2019	0,24130751	0,376338	0,526840617	0,002839	0	0,088954	0,099335	0,273952	0,180334	0,55
2020	0,1702795	0,146925	0,469190754	0,005135	0,739683	0,242793	0,076322	0,073399	0,178502	0,52
2021	0,10542115	0,048869	0,149024338	0	0,580539	0,189582	0,029312	0,016297	0,177285	0,62
2022	0,01931997	0,012795	0,029501904	0,116891	0,182978	0,088692	0,007328	0	0,00277	0,77
2023	0	0	0,001484116	1,7E-05	0,074281	0	0	0,04	0	0,89

Table de matière

Sommaire	I
Liste des Tableaux.....	II
Liste des figures :	III
Liste des abréviations.....	IV
Liste des annexes	VI
Résumé.....	VII
Abstract	VII
Introduction Générale	A
Chapitre 01 : la monétique, les systèmes et les moyens de paiement en Algérie	1
Introduction du chapitre	1
Section 1 : les différents moyens de paiement	2
1 La définition et l'évolution d'un moyen de paiement.....	2
1.1 La définition d'un moyen de paiement	2
1.2 La définition d'un moyen de paiement électronique	3
1.3 L'évolution des moyens de paiement	3
2 La typologie des moyens de paiements.....	4
2.1 Moyens de paiement classiques	4
2.1.1 Les espèces.....	4
2.1.2 Le virement	4
2.1.3 Le chèque	5
2.1.4 Les effets de commerce.....	5
2.1.5 L'avis de prélèvement automatique	5
2.2 Moyens de paiement électronique.....	5
2.2.1 Cartes bancaires	5
2.2.2 Le porte-monnaie électronique (PME)	6
2.2.3 Le télépaiement	6
Section 2 : Généralité sur la monétique et les systèmes de paiement électroniques.....	7
1 La définition, l'évolution historique, les acteurs et les caractéristiques de la monétique.....	7
1.1 Définition de la monétique.....	7
1.2 L'Évolution historique de la monétique.....	8
1.3 Les acteurs de la monétique	9
1.4 Les caractéristiques de la monétique	9
2 Les Instruments de la monétique	10
2.1 Les cartes bancaires	10
2.1.1 Définition	10
2.1.2 La description du support de la carte bancaire.....	11

2.2 Les cartes prépayées.....	13
2.3 Porte-monnaie électronique	13
2.3.1 Définition	13
2.3.2 Les principales caractéristiques du porte-monnaie électronique	14
2.3.3 Le fonctionnement	15
2.4 Le Paiement mobile	15
2.4.1 La définition du paiement mobile	15
2.4.2 Les types de paiements mobiles.....	15
2.5 Le chèque électronique	16
3 Les objectifs, les avantages et les critères de la monétique	17
3.1 Les objectifs de la monétique.....	17
3.2 Les avantages de la monétique	17
3.3 Les critères de paiement électronique.....	18
4 L'infrastructure et technologies des systèmes de paiement	19
4.1 Système de paiement.....	19
4.1.1 Définition	19
4.1.2 Les intervenants dans un système de paiement	20
4.2 La typologie de systèmes de paiement électroniques	21
Section3 : Organisation technique de la monétique en Algérie et rapprochement avec les utilisateurs.	23
1 Les Plateformes et les réseaux techniques	23
1.1 Société d'Automatisation des Transactions Interbancaires et de Monétique (SATIM).....	23
1.1.1 La présentation de la SATIM	23
1.1.2 Les missions de La SATIM.....	24
1.1.3 Les activités de la SATIM.....	24
1.1.4 Les fonctions du SATIM.....	25
1.2 Le Réseau Monétique Interbancaire (RMI)	25
1.2.1 Définition	25
1.2.2 Le rôle du Réseau Monétique Interbancaire	26
1.2.3 Les objectifs du RMI	26
1.3 Le système de télé compensation ATCI	27
1.4 Le centre de Pré-compensation Interbancaire (CPI)	27
1.5 Le système de règlement brut en temps réel (RTGS)	27
1.6 Le Groupement d'Intérêt Économique de la Monétique (GIE Monétique).....	28
1.6.1 La présentation du GIE Monétique.....	28
1.6.2 Les fonctions du GIE Monétique	28

1.6.3 Les activités du GIE-Monétique	29
2 Les équipements de paiements.....	29
2.1 Le guichet automatique bancaire (GAB)	30
2.2 Le distributeur automatique de billets (DAB).....	30
2.3 Les terminaux de paiement électronique	31
3 Proximité avec les utilisateurs et adoption, vers une inclusion financière renforcée	32
3.1 La généralisation des cartes bancaires, un accès élargi aux services financiers	32
3.2 La densification du réseau de TPE.....	32
3.3 L'adoption croissante des paiements électroniques	33
3.4 L'extension du réseau de GAB/DAB en Algérie	33
3.5 L'interopérabilité, un facteur clé de démocratisation	33
Conclusion du chapitre.....	34
Chapitre 2 : L'inclusion financière : cadre conceptuel et état des lieux.....	35
Introduction du chapitre	35
Section 1 : Généralité sur l'inclusion financière	37
1 la définition et l'historique de l'inclusion financière	37
1.1 La définition de l'inclusion financière	37
1.2 L'historique de l'inclusion financière	38
2 Le chemin vers l'inclusion financière : du non-bancarisé au bancarisé	39
3 La différence entre la micro finance et l'inclusion financière	41
4 L'importance et les avantages de l'inclusion financière	42
4.1 L'importance de l'inclusion financière : un levier incontournable du développement économique et sociale	42
4.2 Les avantages de l'inclusion financière	43
Section 2 : Les méthodes de mesure et indicateurs clés de l'inclusion financière.....	44
1 Les dimensions de l'inclusion financière et leur importance.....	44
1.1 Les dimensions de l'inclusion financière.....	44
1.1.1 L'accès.....	44
1.1.2 La qualité.....	45
1.1.3 L'Utilisation	45
1.2 L'importance de ces trois dimensions	46
2 Les méthodes d'analyse des indicateurs d'inclusion financière	47
2.1 L'analyse des indicateurs d'inclusion financière séparément.....	47
2.2 La construction des indices multidimensionnels d'inclusion financière	47
3 Les indicateurs et leurs principes de base	48
3.1 Principes essentiels de l'ensemble de base	48

3.2 Les indicateurs de base de l'inclusion financière élaborés par l'AFI sont.....	50
4 L'indice multidimensionnel de Sarma	51
4.1 La construction de l'indice.....	51
4.2 Les dimensions de l'indice d'inclusion financière de Sarma.....	52
4.2.1 La pénétration bancaire (PB)	52
4.2.2 La disponibilité des services bancaires	53
4.2.3 L'utilisation des produits et services bancaire	53
Section 3 : État des lieux de l'inclusion financière en Algérie	54
1 La définition de l'inclusion financière par la banque d'Alger	54
2 Vers une bancarisation inclusive, l'institution du droit au compte par la Banque d'Algérie.....	54
3 L'inclusion financière en Algérie	55
3.1 L'ouverture d'un compte courant.....	56
3.2 Les Paiements Numériques en Algérie	56
3.3 L'épargne et l'accès au crédit.....	57
3.4 Les obstacles de l'inclusion financière en Algérie.....	58
Conclusion du chapitre.....	59
Chapitre 3 : Analyse empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière.	60
Introduction de chapitre	60
Section 01 : Présentation du de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	61
1 Présentation de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	61
1.1 Historique et évolution de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	61
1.2 Activités, services et réseau de la Banque Nationale d'Algérie (BNA).....	62
1.3 Missions de la banque	63
1.4 Valeurs de la banque	63
2 Les solutions de paiement numériques proposées par la BNA.....	64
2.1 Le paiement en ligne chez la BNA	64
2.2 Le service E-Banking de la BNA.....	64
2.3 WIMPAY-BNA	65
Section 2 : Analyse descriptive et construction des indices.....	66
1 Construction de l'indice de la monétique	66
1.1 Sélection des indicateurs représentatives de la monétique	66
1.1.1 Analyse descriptive des indicateurs de la monétique.....	67
1.2 Normalisation des données : la technique Min-Max	74
1.3 Agrégation et construction de l'indice de la monétique.....	74
2. Construction de l'indice d'inclusion financière	75
2.1 Sélection des variables représentatives de l'inclusion financière	75

2.1.1 Analyse descriptive des indicateurs de l'inclusion financière	76
2.2 Méthode de normalisation : la technique Min-Max.....	81
2.3 Agrégation des variables normalisées : calcul de l'indice d'inclusion financière	81
Section 3 : Évaluation empirique de l'impact de la monétique sur l'inclusion financière	82
1 Méthode d'analyse : la régression linéaire simple	82
1.1 Modèle statistique	83
2 Résultats des indices construits.....	83
2.1 Évolution de l'Indice de la monétique en Algérie.....	83
2.2 Évolution de l'Indice d'inclusion financière en Algérie	84
3 Présentation et interprétation des résultats de la régression.....	86
3.1.1 Corrélation entre les variables.....	86
3.1.2 Introduction des variables dans le modèle	87
3.1.3 Qualité du modèle (R et R ²).....	87
3.1.4 Test de significativité globale (ANOVA).....	89
3.1.5 Estimation des coefficients	90
Conclusion du chapitre.....	92
Conclusion générale.....	93
Bibliographie.....	96
Annexes.....	99
Table de matière	105